

Commune de Marnes Maître d'Ouvrage

Etude préalable à la restauration de l'église



Marnes



9bre 2025

Cabinet Marie Pierre Niguès Architecte du Patrimoine

Table des matières

Table des matières	2
Historique	
Fiche technique	4
Localisation.....	6
Carte géologique, <i>BRGM</i>	7
Origines et Moyen-Age.....	8
Etude du réseau routier gallo-romain	16
<i>par A.F. Lièvre entre Loire et Gironde</i>	16
Les vestiges les plus anciens des environs : <i>mésolithiques, néolithiques, gallo-romains, mérovingiens</i>	17
Souterrains de Marnes.....	18
La hache de Marnes	21
Sondages autour de l'église, 2010.....	22
Constitution du bourg <i>autour de points focaux</i>	24
Le cimetière	26
Croix hosannière, <i>XII^e siècle</i>	27
Comparaison avec d'autres croix hosannières	29
Carte de Cassini, <i>XVIII^e siècle</i>	31
Carte de l'état-major, <i>1820-1866</i>	32
Epoque Moderne	33
Retable du XVII ^e -XVIII ^e siècles.....	35
Comparaisons avec des retables, <i>XVII-XVIII^e siècles</i>	36
Cadastre Napoléonien, <i>1829</i>	38
Plan des bâtiments situés aux alentours de l'église	40
Première moitié du XIX ^e siècle	41
Seconde moitié du XIX ^e siècle	42
Iconographies.....	52
Première moitié du XX ^e siècle	53
Plan, coupe et élévation, <i>par l'ACMH Joseph Deverin, mai 1913</i>	83
Iconographies, <i>première moitié XX^e siècle</i>	87
Fond René Crozet, <i>photographies non datées</i>	96
Seconde moitié du XX ^e siècle (<i>1951-1989</i>).....	100
Iconographies, <i>seconde moitié du XX^e siècle</i>	144
Photographies, <i>par Jacques Mallet, seconde moitié du XX^e siècle</i>	153
Etat actuel de l'église, <i>par l'ACMH Pierre Bonnard, décembre 1987</i>	156
Dossier photographique, <i>par l'ACMH Pierre Bonnard, décembre 1987</i>	159
Années 90.....	170
Restauration des couvertures du transept et du chœur, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1990</i>	225
Documents photographiques, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1991</i>	229

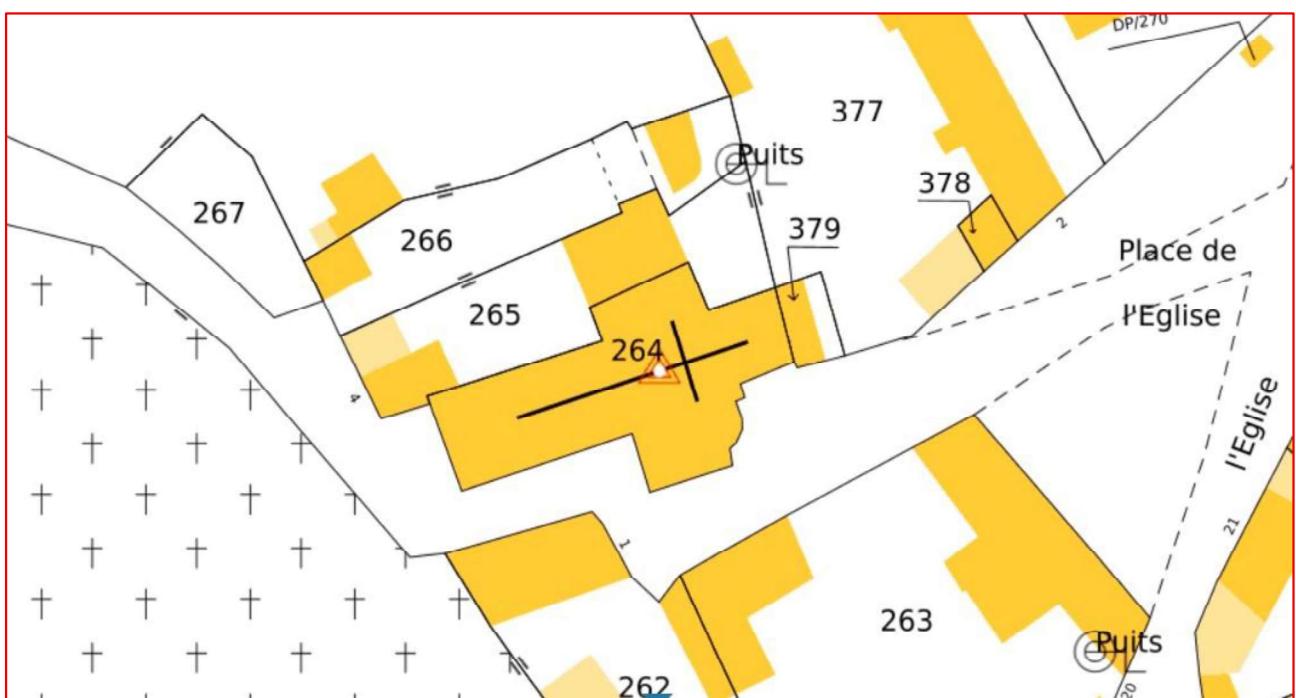
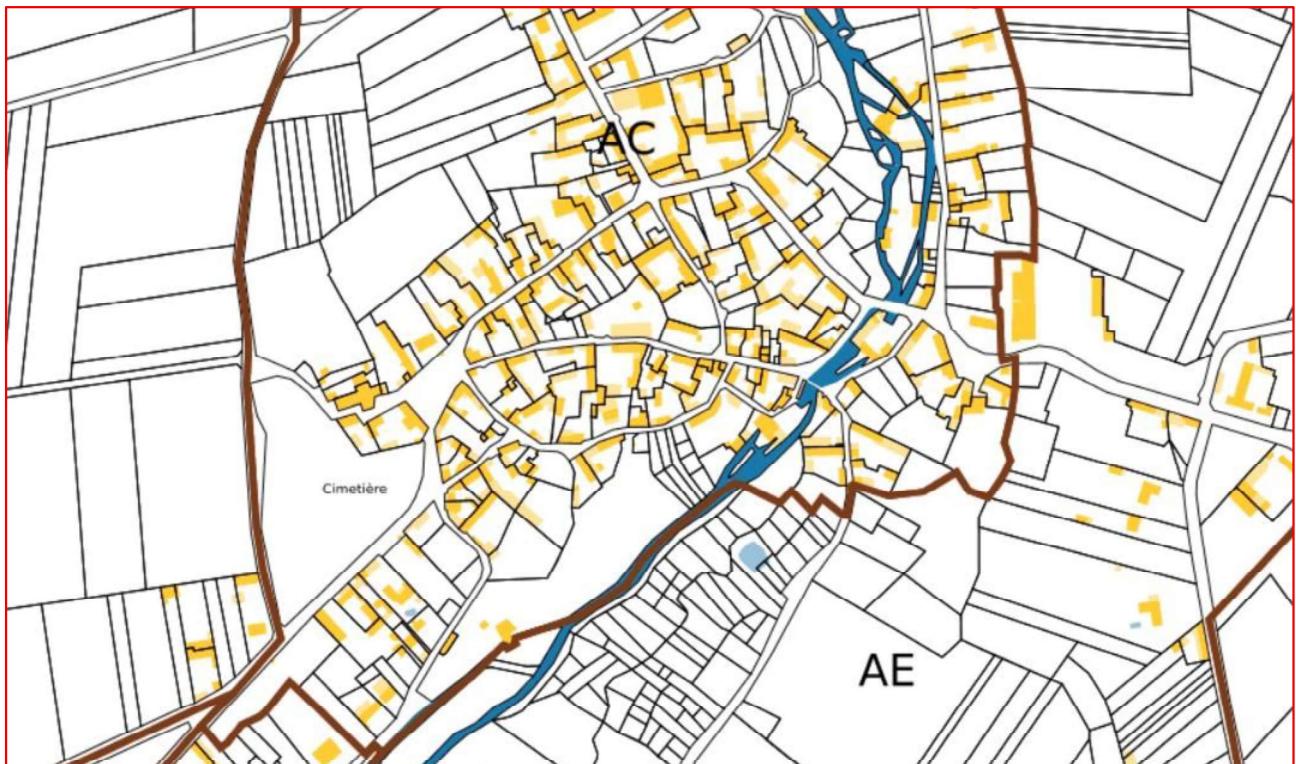
Photographies avant-après des travaux de restaurations des couvertures	233
Sondages dans la couverture du versant Sud de la nef, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1993</i>	246
Restauration des couvertures du transept et du chœur, entreprise Soporen <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1994</i>	247
Restauration des couvertures du transept et du chœur, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1994</i>	270
Sondage dans la couverture du versant Sud de la nef, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1993</i>	283
Photographies du clocher, <i>par l'entreprise Bodet, 1995</i>	284
Restauration de la toile « Le Christ et la samaritaine », <i>1997</i>	287
Etude préalable à la mise en œuvre d'un drainage, <i>par l'ACMH François Jeanneau, 1999</i>	289
XXIe siècle.....	291
Localisation des différents relevés et des emplacements des suivis à long terme, <i>2002</i>	353
Photographies de la visite du 28 janvier 2005, <i>de l'ABF Daniel Rennou</i>	354
Mise en œuvre d'un drainage en partie Sud de l'église, <i>par l'ACMH François Jeanneau, octobre 2006</i>	356
Plan de drainage, par l'entreprise Benaiteau, <i>sous la direction de l'ACMH François Jeanneau, 2007</i>	360
Mise en œuvre d'un drainage, <i>DOE par l'ACMH François Jeanneau, 2009</i>	363
Etat sanitaire, <i>par le Conservateur Régional des Monuments Historiques adjoint Christophe Bourel Le Guilloux, 2019</i>	367
Objets Mobiliers.....	378
Diagnostic.....	392
Photographies de l'église et son cimetière.....	393
Pathologies des couvertures.....	395
Humidité du couvrement : Intrados des voûtes et plafond de la sacristie.....	415
Humidités des maçonneries.....	423
Pathologies hydriques lourdes de la croisée.....	429
Humidité du sol intérieur.....	434
Humidité des maçonneries.....	435
Pathologies des maçonneries.....	442
Désordres des occultations.....	445
Valorisation intérieure.....	455
Chauffage et installation électrique intrusifs.....	464
Estimation.....	467
Plans.....	505

Fiche technique

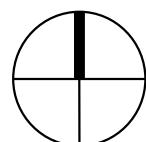
Monument	Eglise Saint Jean-Baptiste
Propriétaire	Commune de Marnes
Localisation	Place de l'église 79600 Marnes
Arrondissement	Bressuire
Canton	Val de Thouet
Paroisse	Saint Jean-Charles Cornay en Loudunais
Référence cadastre napoléonien	Parcelle 1252
Référence cadastre récent	Parcelle 264, feuille AC
Nature de classement	Classée aux Monuments Historiques depuis 1862
Référence	PA00101255
Objets mobiliers protégés	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau le Christ et la Samaritaine : peinture à l'huile sur toile par Carrache Annibal, XVIIe siècle, restaurée en 1997 par Serban Angelescu, classé au titre objet le 29 janvier 1990 - Porte de tabernacle en bois peint doré, XVIIIe siècle inscrit au titre objet de 8 août 2016
Etymologie	<p>« Le nom de Marnes, Madronas au XVIIe siècle, est à mettre en rapport avec les Madronae, divinités gauloises associées au culte de l'eau. Où tient-il à la nature de son sol composé de calcaire et d'argile ? »</p> <p><i>Site au fil de la Dive par Marnes et lion</i></p> <p>« Marnes est une ancienne Madronas : c'est d'ailleurs sous ce nom qu'est mentionné l'endroit dans un écrit du VIIe siècle. Le nom vient de celui de Matrona, la déesse-mère du panthéon gaulois. En toponymie, on retrouve souvent Matrona associée à la source d'un cours d'eau (en l'occurrence la Dive). La rivière se trouve alors divinisée sur une partie de son cours. »</p> <p><i>Cassagne Jean-Marie, Seguin Stéphane, Origine des noms de villes et villages des Deux-Sèvres, éditions Jean-Michel Bordessoules, 2000, p.149</i></p> <p>La commune voisine Saint Jouin de Marnes tire son nom de Sanctus Juvinus, ermite originaire de Loudun. La commune n'est pas traversée par un cours d'eau ce qui pourrait laisser</p>

	supposer que le terme « Marnes » correspond à la nature du sol, composé de calcaire et d'argile. La commune de Marnes a préexisté à celle de Saint Jouin de Marnes comme en témoigne les traces du passé telle que la nécropole. Marnes devait être une commune importante. Le portail Sud de son église était la porte d'entrée initiale laissant supposer une disposition différente.
Epoque	XIIe siècle

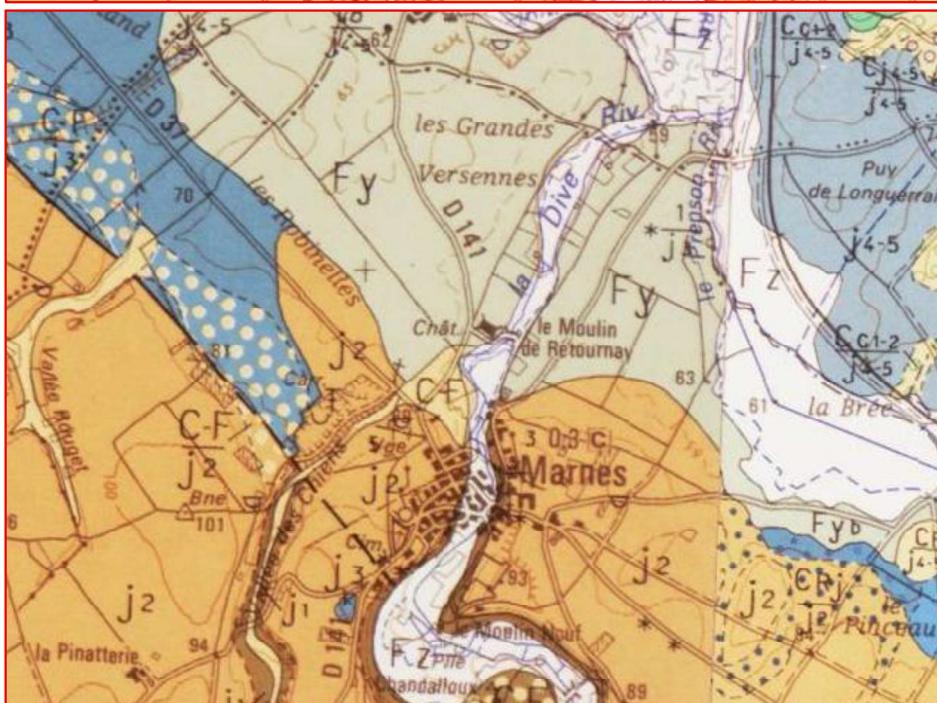
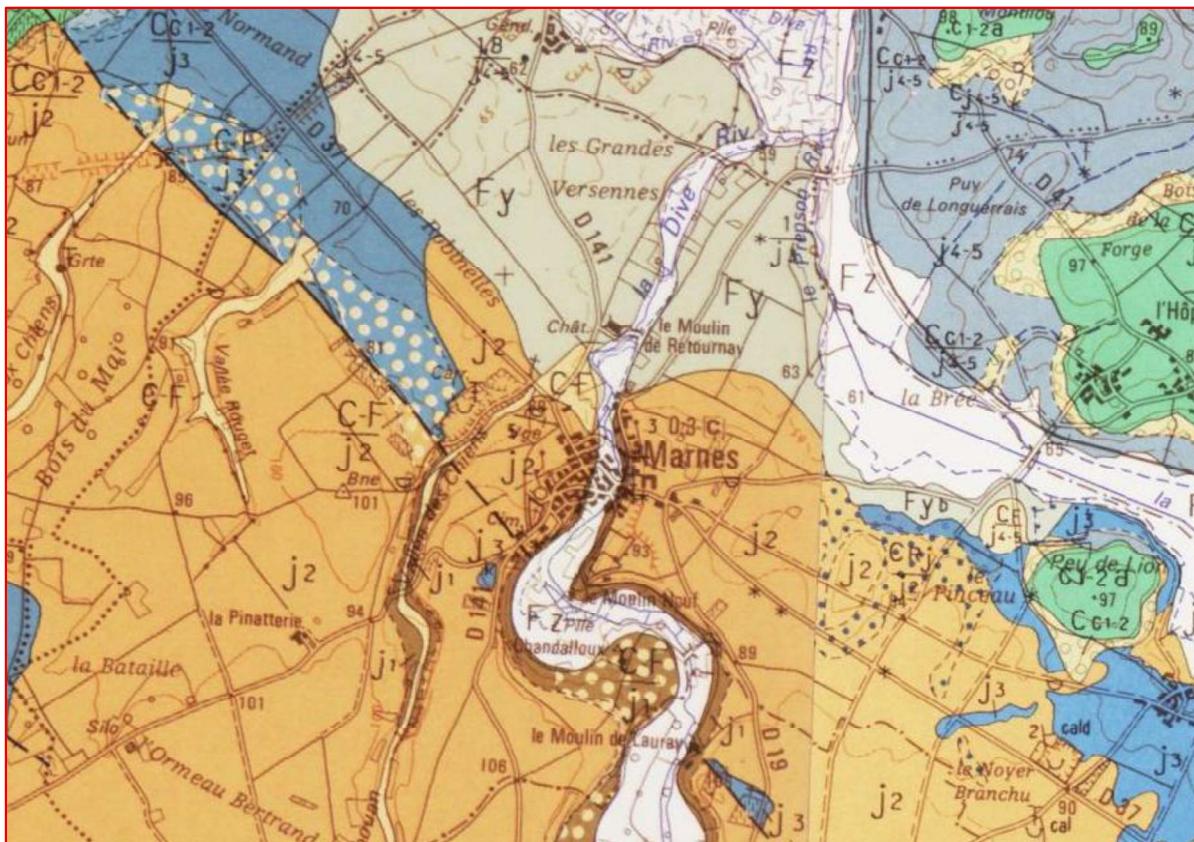
Localisation



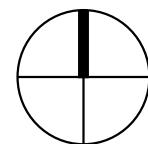
Cadastre actuel, parcelle 264, feuille AC
Les parcelles 265 et 266 correspondent à la cure.



Carte géologique, BRGM



Carte géologique BRGM,
en ligne sur Info terre



Calcaire crayeux, silex gris-acier (Callovien)



Alluvions anciennes (Quaternaire)



Alluvions récentes (Quaternaire)



Colluvions et alluvions indifférenciées (Quaternaire) sur substrat de Bajocien

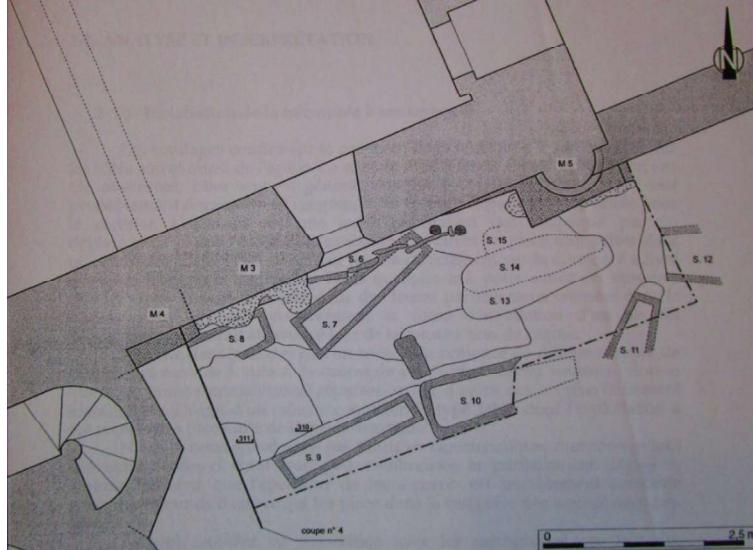


Colluvions et alluvions indifférenciées (Quaternaire) sur substrat de Callovien

<h1>Origines et Moyen-Age</h1>	
Néolithique	<p>Découverte de 1978 : « <i>Une prospection aérienne a révélé, en 1978, l'existence, au Chaffaud, d'un enclos néolithique pourvu d'une double enceinte. Des fouilles ont permis la découverte de fragments de tuiles romaines, de céramiques, de grattoirs et d'un morceau de meule.</i> »</p> <p><i>Poignat Maurice, Histoire des communes des Deux-Sèvres, Editions du terroir, 1982, p.295</i></p>
Haut-Empire	<p>Eléments trouvé sur la commune de Marnes :</p> <p>« <i>A Marnes (sic), au début du XIXe siècle (avant 1856), on aurait découvert plusieurs monnaies du Haut-Empire en or et en argent : s'agit-il d'un trésor ?</i> » (Collections de La Fontenelle)</p> <p><i>Hiernard Jean et Simon-Hiernard Dominique, Carte archéologique de la Gaule, Les Deux-Sèvres, p.198</i></p>
Non daté	<p>Eléments trouvés sur la commune de Marnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Au bourg, en bordure Nord de l'église, on a trouvé de nombreuses tegulae</i> » (Recherches entreprises par G. Germond) - « <i>Au bourg, au bord de la Dive, à l'emplacement d'une station d'essence, on aurait trouvé des tegulae et des poteries (sortes d'assiettes)</i> » (Recherches entreprises par G.Germond) - « <i>Au lieu-dit Belliard, au Nord du bourg de Marnes, un enclos quadrangulaire (enceinte) a été repéré en prospection aérienne</i> » (Recherches entreprises par A. Ollivier) - « <i>Au lieu-dit Le Chaffaud, au Nord-Est du bourg de Marnes, on trouve des tuiles à rebords en faible densité sur environ 1 h</i> » (Recherches entreprises par G. Germond et M. Poignat) - « <i>Au lieu-dit le Chemin d'Irais, près de la voie romaine, on trouve des tegulae sur 2 ha ou plus</i> » (Recherches entreprises par G. Germond) - « <i>Au lieu-dit La croix du Gers, on a repéré une enceinte rectangulaire et n enclos quadrangulaire protohistoriques</i> » (Recherches entreprises par A. Ollivier) <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Au lieu-dit Les Grêles, sur la rive droite de la Dive, on a repéré un petit enclos rituel et des grands fossés rectilignes</i> » (Recherches entreprises par L.M. Champême)

	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>Au pont du Gué de Messais, à 750 m du Peu de Lion, on signale une forte densité de tuiles, avec tesson, poids de tisserand</i> » (Recherches entreprises par G. Germond, M. Poignat) - « <i>Au lieu-dit Les Varannes, on a repéré des tuiles à rebords en densité variable sur environ 2 ha (renseignement Coyault)</i> » (Recherches entreprises par G. Germond) <p><i>Hiernard Jean et Simon-Hiernard Dominique, Carte archéologique de la Gaule, Les Deux-Sèvres, p.197-198</i></p>
Non daté	<p>Eléments trouvés sur la commune de Marnes :</p> <p>« <i>Au Sud-Ouest du bourg, sur un éperon, au lieu-dit Le Moulin Neuf, en 1976, la photographie aérienne a révélé la présence d'un fossé de barrage discontinu doublé d'une tranchée de palissade qui pourrait être celtique.</i> » (Recherches entreprises par L.M. Champême en 1988)</p>  <p><i>Hiernard Jean et Simon-Hiernard Dominique, Carte archéologique de la Gaule, Les Deux-Sèvres, p.197-198</i></p>
Epoque gallo-romaine	<p>Rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau, avec la collaboration de Michel Coutureau :</p> <p>« <i>1.3 : données topographiques et contexte archéologique : L'église Saint-Jean de Marnes est installée sur le bord d'un plateau qui domine la vallée sinuueuse de la Dive d'une quinzaine de mètres tout au plus. A l'Ouest, une vallée sèche entame le plateau, confère à la partie orientale de celui-ci la forme d'un éperon très allongé dont la largeur n'excède pas 500m. Le village s'étend sur la pente, depuis l'église jusqu'au fond de la vallée de la Dive. Le bourg s'étale également sur la rive droite avec les lieux dits de la Cueille et la Cargouille. Il n'est pas question de refaire ici l'historique de Marnes. On trouvera une bonne présentation de la commune dans l'ouvrage collectif Marnes en profondeur, auquel nous empruntons l'essentiel des informations qui suivent. Par ailleurs il semble qu'aucune étude historique d'ensemble n'ait été réalisée. Dès l'époque antique (et probablement avant) Marnes se trouve sur un important axe de circulation entre le Poitou et l'Anjou. Une voie gallo-romaine d'orientation Sud-Est Nord-Ouest, repérée en photographie aérienne, traversait Marnes en franchissant la Dive peut-être près du pont actuel. Quelques sites gallo-romains sont signalés par la présence de tegulae, aussi bien au Nord-Ouest qu'à</i></p>

	<p><i>l'Est du bourg. Des tuiles gallo-romaines ont également été mises au jour autour de l'église. »</i></p> <p><i>Archives de la DRAC, rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau</i></p>
Epoque gallo-romaine	<p>Connaissances historiques : « <i>Une voie romaine reliant Poitiers (Limonum) à Nantes (Portus Namnetum) traverse la commune de Marnes. La découverte de plusieurs fragments de tegulae aux alentours du village et à côté de l'église ainsi qu'une médaille de bronze portant une tête de Tibère retrouvée dans une tranchée laissent supposer une occupation gallo-romaine.</i> »</p> <p><i>Archives de la DRAC, connaissances historiques</i></p>
Non daté	<p>Installation de la nécropole à sarcophages :</p> <p><i>« Les sondages confirment la présence de la nécropole à sarcophages sur les côtés Sud et Ouest de l'église. Ce sont au total 9 cuves de sarcophage qui ont été observées. Elles sont en général orientée E-O, tête à l'Ouest. Elles sont probablement organisées en rangées, mais l'espace dégagé est trop faible pour le certifier. Certaines ont une autre orientation qui s'explique par un déplacement et une réutilisation probable. Les cuves en place sont prises dans un remblai argileux brun rouge qui repose directement sur le calcaire, il a livré quelques fragments de tegulae. Dans quelques cas, nous avons pu observer que les cuves étaient installées dans des fosses partiellement creusées dans le calcaire. L'us 311 est probablement la fosse d'installation d'un de ces sarcophages qui aurait été enlevé lors de la construction de l'église. Comme dans bien des cas, on note ici la présence de différents types de calcaires qui renvoie à autant de centre de production. Parmi les trois calcaires que nous avons sommairement répertoriés, l'un d'entre eux est plus facilement identifiable : il s'agit d'un calcaire coquillier de type falun dont l'exploitation a été reconnue à proximité de Doué-la-Fontaine. Nous ne nous attarderons pas ici sur les caractéristiques morphologiques des cuves, celles-ci étant trop peu nombreuses et partiellement dégagées. Notons toutefois que l'épaisseur de leurs parois est sensiblement constante avec une valeur de 8 cm, ce qui les place dans la catégorie des sarcophages peu épais. Le seul mobilier en association avec les sarcophages provient des remblais associés à leur installation : ils n'ont livré que de la tuile de type gallo-romain et de rares fragments d'enduits peints. Quelques moellons plus ou moins cubes pourraient leur être associés. »</i></p> <p><i>Archives de la DRAC, rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau</i></p>
854	<p>Connaissances historiques : Première mention connue d'une église à Marnes.</p> <p><i>« Il s'agit d'une donation de Charles le Chauve aux moines de Saint-Philibert de Grand-Lieu. Ce texte pose le problème de la localisation de ce premier lieu de culte. Se trouve-t-il sous l'actuelle église ou bien à proximité ? Des triens mérovingiens portant le nom de Madronas, frappés par le monétaire Aurovins indique l'existence d'un atelier monétaire sans qu'il soit possible de le localiser. »</i></p> <p><i>Archives de la DRAC, connaissances historiques</i></p>

Haut Moyen Age	<p>Marnes à l'époque Mérovingienne : « <i>Découverte vers 1825 avec d'autres monnaies du Haut Empire en or et en argent, des triens du VIIème siècle furent frappés par le monétaire Aurovins de la légende « Madronas » : c'est la première inscription connue mentionnant un ancien nom de Marnes... »</i></p> <p>[Le triens est une monnaie romaine en bronze entre le IVe et -80. Il semble plutôt s'agir ici d'une monnaie mérovingienne du VIIe siècle.]</p> <p><i>Marnes en profondeur..., p.23</i></p>
Haut Moyen Age	<p>Approche des sarcophages de Marnes : Plusieurs sarcophages ont été découverts notamment sur la parcelle de l'actuel cimetière. Ces sarcophages datent du Haut Moyen Age et lorsqu'on compare avec « <i>les quelques sites qui nous ont livré des sarcophages. Saint Cyr la Landeet Monpalais (commune de Taizé), qui ont étudiés plus en détail, ont donné la date moyenne de 600 après J.C.</i> »</p> <p><i>Marnes en profondeur..., p.48</i></p>
Haut Moyen Age	<p>Rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau avec la collaboration de Michel Coutureau : « <i>La céramique du haut Moyen Age ne semble présente que dans le sondage 3 : quelques tessons en pâtes brune minacée lui sont peut-être attribuables ; un bord à lèvre rectangulaire légèrement éversée, avec trou de suspension à la base, appartient à une céramique de type carolingien. Cette céramique pose le problème de l'occupation de la nécropole à l'époque carolingienne : s'il semble logique qu'il y ait une continuité de son utilisation, il est plus difficile d'identifier les tombes. Les Sép. 13-14-15 (sondage 3), dont les fosses sont creusées dans le rocher, pourraient appartenir à cette période, mais en l'absence de fouille nous ne pouvons en dire plus. Notons que la sépulture 15, qui est celle d'un adulte, paraît coupée par le contrefort M5.</i> »</p> 
Haut Moyen Age	<p><i>Archives de la DRAC, rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau</i></p>

	<p><i>nécropole se développe autour d'une première église dont on trouve la mention dès le IXe s. lors de sa donation. En 854, Charles le Chauve donne l'église de Marnes aux moines de Saint Philbert de Grand-Lieu dont le monastère vient d'être ravagé par les Normands. La nécropole comprend des sarcophages et des « tombes en pleine terre » que l'on retrouve aussi bien dans l'ancien cimetière que sur la place de l'église. Des fragments de sarcophages sont également signalés dans le bourg sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une extension de la nécropole vers l'Est ou de morceau déplacés anciennement. L'emplacement de l'église du IXe s. n'est pas connu et rien ne prouve qu'elle soit au même emplacement que l'église actuelle. Des poteries avec des charbons de bois et une « médaille de bronze de grand module portant la tête de Tibère et, au revers, une Victoire » son recueillis par le Curé dans une tranchée. L'église actuelle est élevée au cours du XIIe s., vraisemblablement dans la seconde moitié de ce siècle comme l'indique la forme brisée de certains arcs. Son plan en forme de croix latine est classique. Le chœur présente un chevet plat ajouté après coup, le bras Sud du transept est pourvu d'un abside semi circulaire alors que le bras Nord, plus court, est complété par une chapelle à chevet plat. Le clocher, à la croisée du transept est porté par des piles massive, la nef unique est divisée en trois travées éclairées au Nord comme au Sud par des fenêtres hautes. On accède à l'église par deux porches, percés dans la façade Ouest et dans le bras Sud du transept. Ce dernier, le plus décoré, est le portail principal. La particularité de cet édifice réside dans son sol qui se trouve en moyenne à 1,50 m en dessous du niveau de la rue, ce qui explique que 6 ou sept marches soient nécessaires pour descendre dans l'église. La raison pour laquelle le bras Nord du transept est plus court peut s'expliquer par la présence d'un important réseau de salles et de couloirs souterrains qui occupent toute la zone Nord de l'église. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la DRAC, rapport de diagnostic archéologique par Jean-Paul Nibodeau</i></p>
Haut Moyen Age	<p>Eléments trouvé sur la commune de Marnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Au bourg dans le cimetière actuel et près de l'église (jardin de la cure), des sarcophages trépéoïdaux du haut Moyen Age et des inhumations en pleine terre ont été signalés au XVIIIe et au XIXe siècle, mais aussi en novembre 1980, lors du creusement d'une tranchée. Le curé de Marnes a montré à G. Thibaudeau une « médaille en bronze, de grand module, portant la tête de Tibère et, au revers, une Victoire », ainsi que des céramiques découvertes dans le cimetière. Il a évoqué devant un vase renflé de 8 pouces de haut sur 1 de large, trouvé dans un tombeau, rempli de charbon et qu'il considérait comme « un ossuaire des Romains, quoiqu'il n'y ait pas d'os brûlés ». Il cite également un petit vase lacrymatoire (déposé dans un tombeau) « en terre filtreuse ». Ces vestiges ne sont pas nécessairement antiques puisqu'à plusieurs reprises, on a mentionné la présence de vases renfermant du charbon dans les sarcophages de Marnes » (Recherches entreprises entre 1980-1987 par G. Germind, L. Fernandez, Y-J ? Riou, J. Hienard)

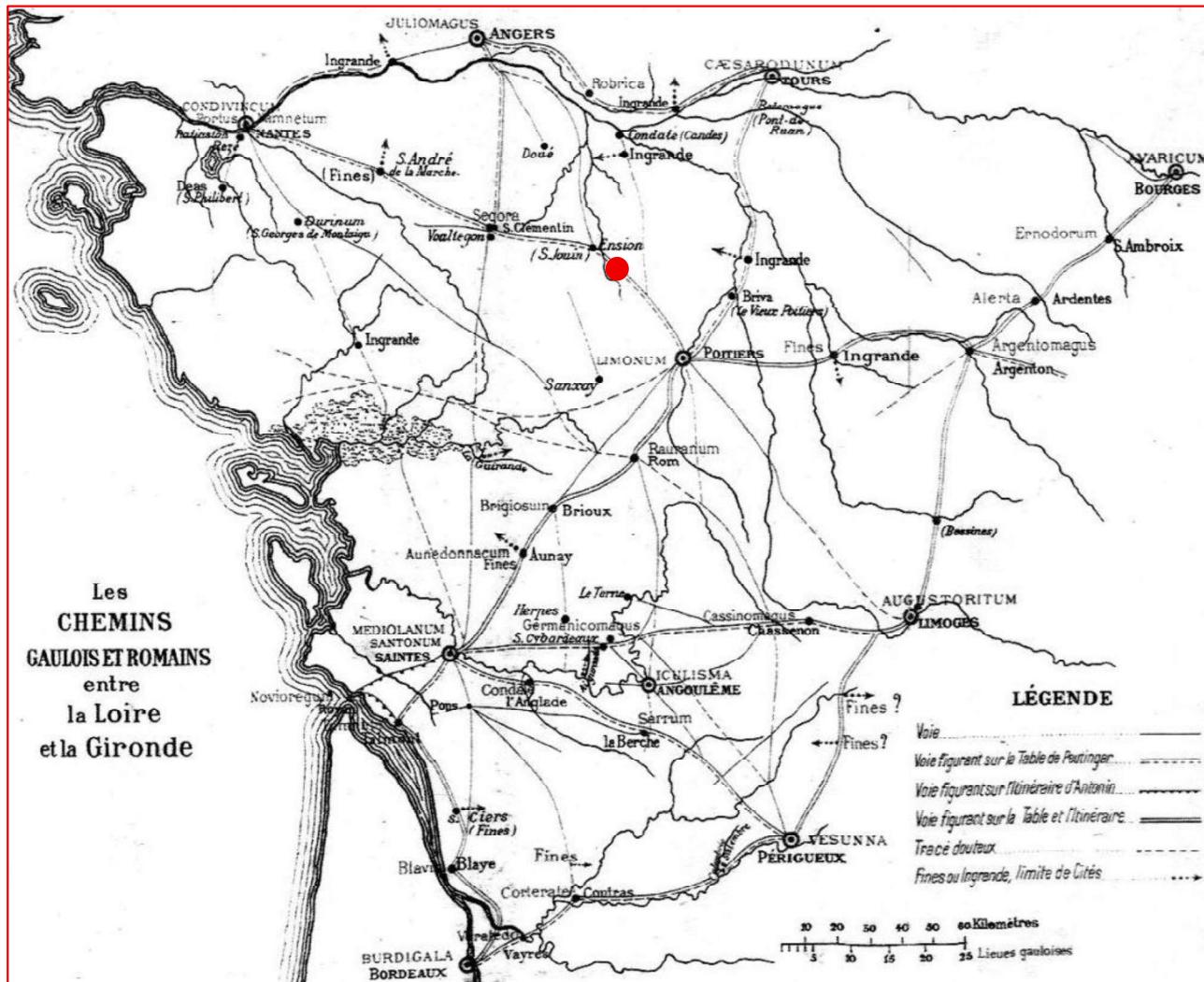
	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>On connaît des triens mérovingiens portant le nom de Marnes (Madronas), frappés par le monétaire Aurovins</i> » (Recherches entreprises par M. Prou et A. Véry) <hr/> <p><i>Hiernard Jean et Simon-Hiernard Dominique, Carte archéologique de la Gaule, Les Deux-Sèvres, p.197-198</i></p>
XIIe siècle	<p>Résultats des sondages : « <i>La réalisation des sondages a permis de déterminer avec une bonne précision les niveaux de construction de l'église et de situer la profondeur à laquelle se trouve le substrat calcaire. Ainsi il apparaît que le sol de la nef est à la même hauteur que les bases des fondations et qu'il doit reposer sur le rocher. L'édifice, qui apparaissait à première vue, installé dans un creux, est en fait encastré par son cimetière. Le sol de circulation de celui-ci est volontairement surélevé par l'apport de remblai pour installer de nouvelles tombes, il n'a pratiquement pas changé depuis le XIIe s.</i></p> <p><i>La chronologie du cimetière peut se résumer en deux grandes phases :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Avant la construction de l'église, existence d'une nécropole du haut Moyen Age avec sarcophages associés ou non à un édifice religieux.</i> - <i>Après la construction de l'église, apparition de nouveaux types d'inhumation sous la forme de tombes en coffres, puis en cercueils à l'époque moderne.</i> <p><i>Les tombes en coffres, avec leur dépôt de céramique, sont en général les seules qui présentent un mobilier datable. Il est donc possible d'envisager l'étude de l'évolution de leur architecture et de les comparer avec celles d'autres sites régionaux. Pour les sarcophages, il est intéressant d'étudier leur niveau d'installation qui a livré quelques éléments antiques. Leur typologie et la nature de leurs matériaux sont des données qui doivent être soigneusement recueillis pour des études plus larges. Le réseau souterrain, en liaison avec l'édifice, est tout à fait intéressant par sa complexité et sa chronologie. Au Nord se développe un réseau qui présente des éléments laissant entrevoir une fonction de type souterrain refuge antérieur à l'édifice actuel : qu'elle est sa fonction réelle et dans quel contexte se met-il en place ? Au contraire, au Sud, la galerie est contemporaine de l'église : elle permet d'envisager un programme d'ensemble les liant au cimetière. Sa fonction ne peut être reconnue sans une exploration plus approfondie. La réalisation d'un drain autour de l'église de Marnes va entraîner la destruction de nombreuses informations nécessaires à la compréhension de son évolution. Leur qualité, leur état de conservation et leur quantité méritent une attention particulière pour une meilleure connaissance du site, mais également pour leur place dans le contexte régional. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives municipales, résultat des sondages du rapport de diagnostic archéologique</i></p>
XIIe siècle	<p>Eglise Saint Jean-Baptiste de Marnes : « <i>L'ancienne cure était établie sur les actuelles parcelles cadastrales AC 265 et AC 266. Le bâtiment principal de la parcelle AC 266 menaçant de s'effondrer fut en partie détruit au cours de l'année 1986/ Une magnifique tête sculptée représentant le Christ ornait l'extrémité du pignon Nord de la maison. Sous la sculpture, une pierre servant de piédestal indiquait la date de 1791. Cet ensemble fut sauvé et expertisé par le service de la</i></p>

	<p><i>DRAC de Poitiers. La tête d'époque romane (XIIème) est bien évidemment une pierre de réutilisation, extraite très probablement des décorations de l'ancien presbytère, de l'église Saint Jean-Baptiste ... voire de celle qui l'a précédée. La sculpture n'a hélas pas échappé aux assauts du temps. Elle semble touchée, dans la partie arrière du crâne, par la gale du calcaire. Après avoir été inventoriée par les services archéologiques, elle fut restituée à sa propriétaire. »</i></p> 
	<p><i>Marnes en profondeur...p.61</i></p>
XIIe siècle	<p>L'église a été construite en pierre de taille sauf le gouttereau Nord de la nef qui a été fait en moellons. Il est intéressant de s'interroger sur ce point. Est-ce qu'il y avait des monuments préexistants à l'église qui cachait cette face ?</p>
1201-1214	<p>En 1201, Jean Sans Terre conquiert Moncontour sur Geoffroy de Lusignan. « <i>Le 26 octobre 1206, après plusieurs jours de siège, Philippe Auguste renonce à reprendre la place aux Anglais. En 1214, Louis le Lion, fils de Philippe Auguste, la reprend, avec la grande coalition, après plusieurs combats.</i> »</p> <p><i>Le Patrimoine des communes de la Vienne, Editions Flohic, tome 2, p.614</i></p>
1202	<p>Aliénor d'Aquitaine est retenue par l'armée du roi de France suite au refus de Jean Sans Terre de se présenter devant la Cour du roi de France en mars 1202. La bataille de Mirebeau se déroule en août 1202 et oppose la maison de Lusignan et le duché de Bretagne au royaume d'Angleterre. Le roi Jean Sans Terre (fils d'Aliénor d'Aquitaine) remporte la victoire et fait libérer sa mère mais cette bataille marque le début de l'invasion française de la Normandie par le roi de France Philippe Auguste.</p> <p>Marnes est proche de ces conflits qui opposent anglais et français.</p> <p><i>Site lesportesdutemps</i></p>
Guerre de Cent Ans	<p>La Guerre de Cent Ans (1337-1453) va amener une période difficile au sein du Poitou. Niort est assiégé dès 1346, Loudun en 1350. En 1356, la région autour de Saint Jouin de Marnes tombe aux mains des Anglais. Des dévastations sont perpétrées principalement entre 1369 et 1374 à l'abbaye de Saint Jouin de Marnes. Cette zone géographique est</p>

	<p>particulièrement touchée par la Guerre de Cent Ans à partir des années 1370. Effectivement, au cours de cette décennie plusieurs villes sont assiégées aux alentours laissant supposer que Marnes subit également les effets de cette guerre.</p> <p>Ainsi, en 1371, les Anglais s'emparent du château de Moncontour comme en témoigne « <i>une inscription gravée sur une tombe de l'église Notre Dame du château de Loudun. Voici cette inscription. Cy gist le gallois de Bussy qu'y fut tué à l'assaut de Moncontour le ... sept. 1371. Cette inscription est fort intéressante pour l'histoire locale, car elle donne la date presque exacte de la prise de Moncontour par les Anglais.</i> »</p> <p>Ce siège a des répercussions sur les communes alentours. En effet, Moncontour est en limite de possessions française et anglaise, il s'agit donc d'une place stratégique où les garnisons anglaise et française occupèrent tour à tour le château de Moncontour. Ces dernières « <i>couraient et pillaien tous les environs</i> ».</p> <p>Marnes située à moins de 4 kilomètres a subi ce siège et l'église a probablement été visité pour être pillée. L'abbaye de Saint Jouin de Marnes garde des traces de ces attaques car c'est au cours de cette période que l'abbaye se fortifie pour contrer les faits d'armes.</p> <p>Moncontour et Saint Jouin de Marnes sont deux communes impactées par les conflits de la Guerre de Cent Ans et « <i>les campagnes aux environs de Moncontour et Saint Jouin n'ont point de repos. Elles souffrent continuellement des tracasseries et des déprédations que leur infligent amis et ennemis.</i> »</p> <p>Le début des années 1370 est très dévastateur pour le secteur car en 1371, Bressuire est également assiégé puis en 1372 c'est au tour de Thouars ce qui entraîne un affaiblissement considérable de la ville. En 1372, le traité de Loudun est signé et met fin à la campagne de reconquête du Poitou par les troupes du roi de France Charles V. Marnes est donc au cœur des conflits de la Guerre de Cent Ans.</p> <hr/> <p><i>Site abbatiale-saintjouin-de-marnes</i></p> <p><i>Site lesportesdutemps, « Septembre 1371, prise par les Anglais du châtel de Moncontour pendant la guerre de Cent Ans</i></p>
XVe siècle	<p>Agrandissement de la baie Est de style gothique flamboyant. La baie Est est en forme de flamme.</p> <hr/> <p><i>Les styles architecturaux. Le gothique</i></p>

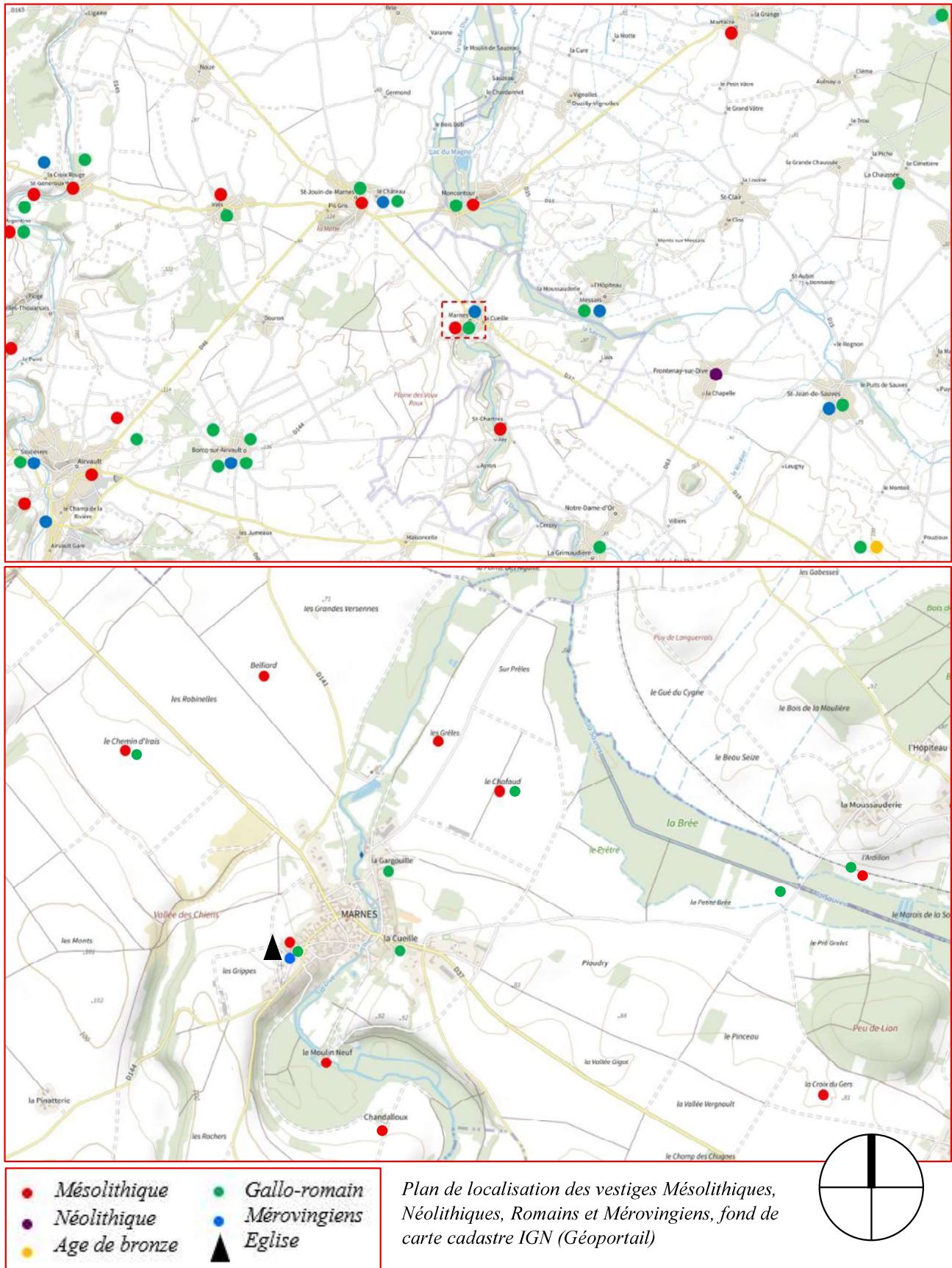
Etude du réseau routier gallo-romain

par A.F. Lièvre entre Loire et Gironde



Emplacement de la commune de Marnes sur la voie romaine qui relie Nantes à Poitiers

Les vestiges les plus anciens des environs : mésolithiques, néolithiques, gallo-romains, mérovingiens



Souterrains de Marnes

Il existe deux souterrains aux abords de l'église de Marnes.

- *Au Nord se développe un réseau qui présente des éléments laissant entrevoir une fonction de type souterrain refuge antérieur à l'édifice actuel »*
- *« Au Sud, la galerie est contemporaine de l'église : elle permet d'envisager un programme d'ensemble les liant au cimetière. Sa fonction ne peut être reconnue sans une exploration plus approfondie. »*

Le souterrain situé au Nord est « partiellement recoupé par les fondations de l'église, alors que la galerie Sud a été utilisée en même temps que l'église. Son abandon est à situer vers le XV^e ou XVI^e siècle, comme semble le montrer les éléments de céramique trouvés dans le comblement. »

Le souterrain de Marnes est « constitué de six salles, de cinq couloirs, deux escaliers et de divers aménagements prévus pour faciliter l'utilisation des souterrains. Il ne se situe que sous les parcelles AC 265 et AC 266. Toutefois, plusieurs accès étant éboulés, on peut raisonnablement imaginer que le réseau s'étende sous les parcelles avoisinantes. Pour permettre un meilleur repérage sur le site, chaque couloir, chaque cavité a reçu un nom.

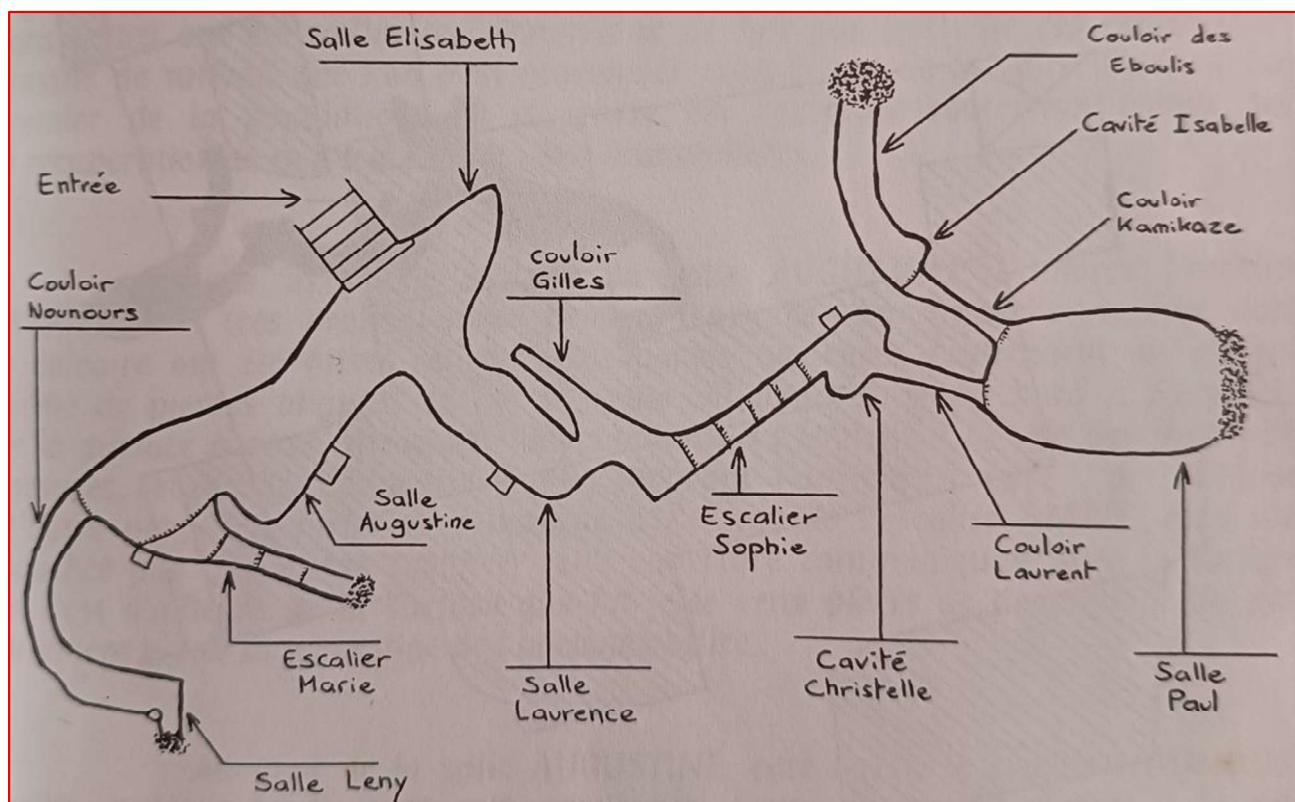
L'actuel escalier d'accès n'est de toute évidence pas l'entrée d'origine. Cette ouverture fut aménagée très certainement lors de la construction des bâtiments attenants à l'église.

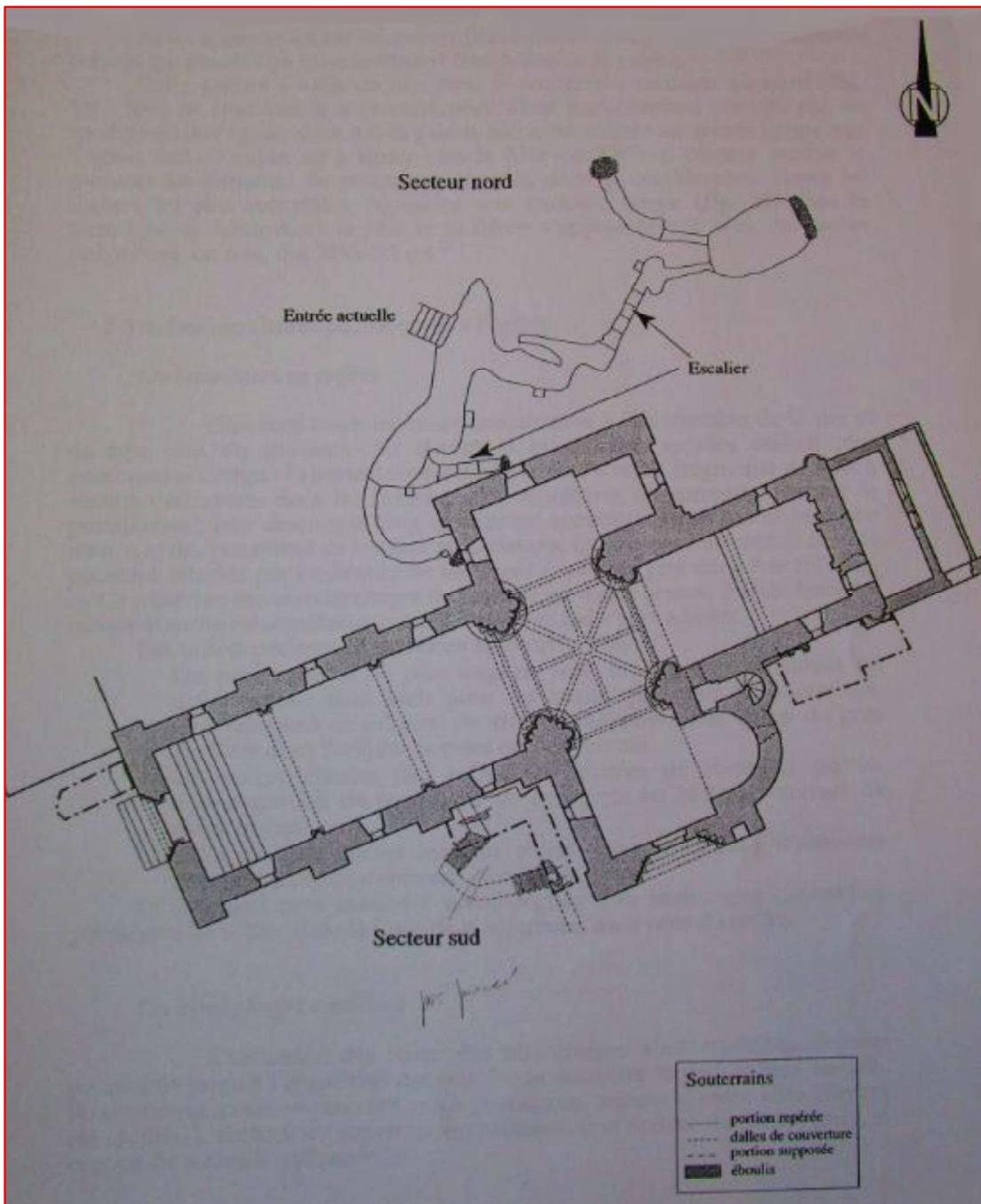
Dans la salle Lény, il est possible d'observer « une construction ». Il s'agit de bloc de réutilisation qui pourrait provenir « des restes de l'ancienne église. »

<https://portal.riadne-infrastructure.eu/>

Bulletin de la Société Française d'étude des souterrains, 1975, p.6

Archives de la DRAC, localisation des galeries souterraines au Sud et au Nord de l'église
Marnes en profondeur...





Archives de la DRAC, localisation des galeries souterraines au Sud et au Nord de l'église

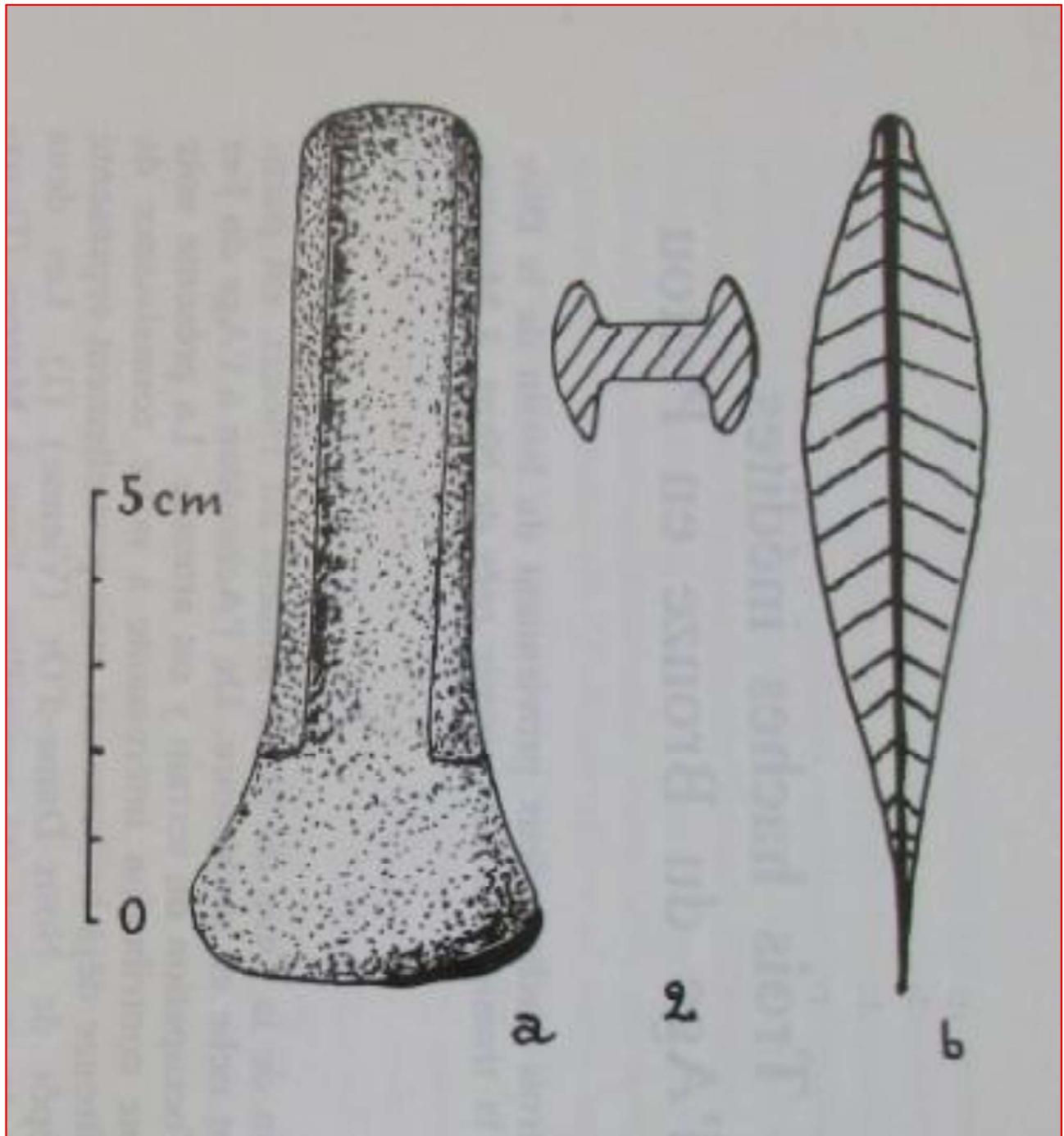


Souterrain-refuge

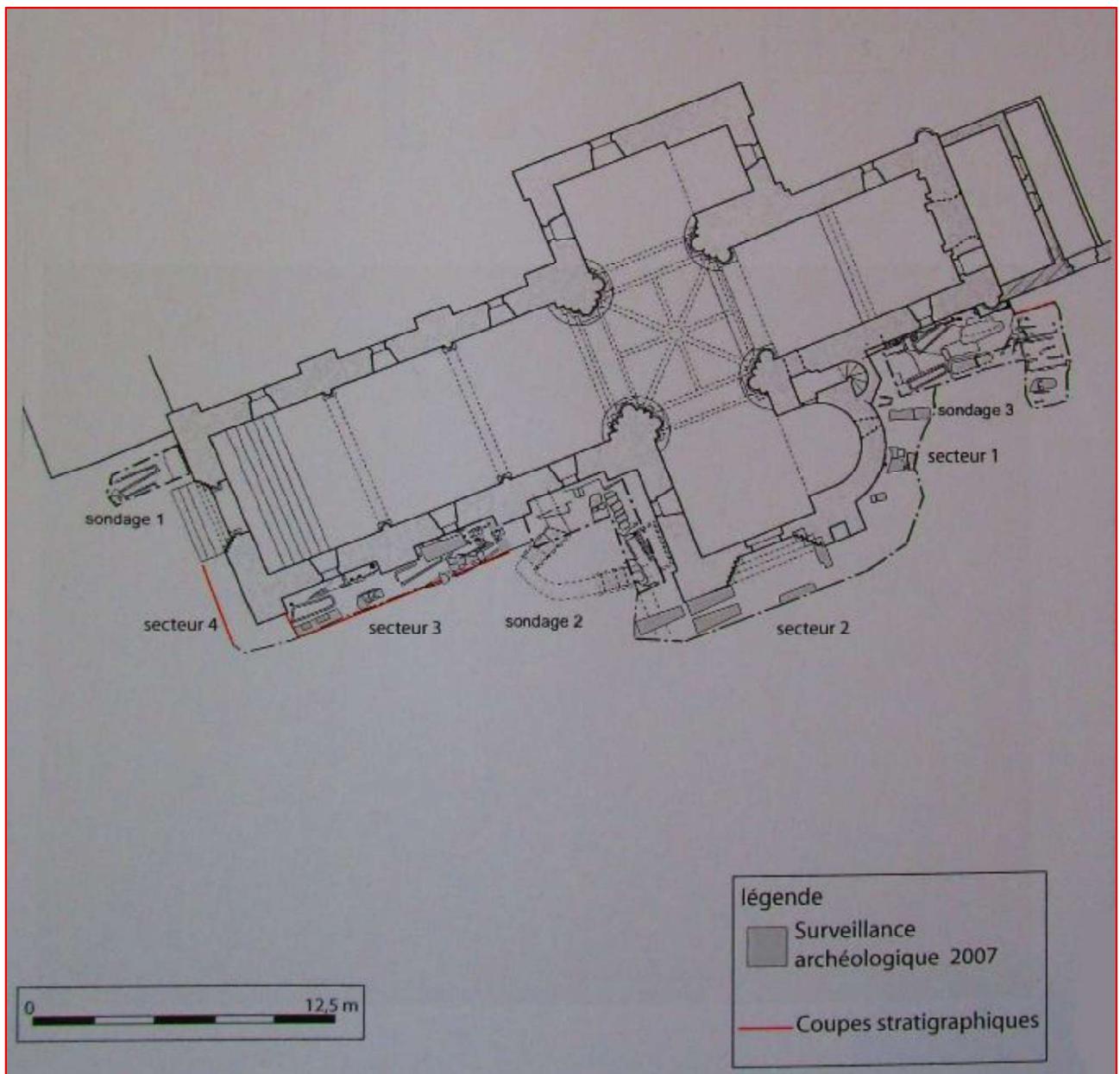
La hache de Marnes

Jean Perceau a trouvé dans le jardin attenant à la maison de ses parents dans la partie Ouest du bourg « une hache à rebords de petite taille, d'aspect gris verdâtre, en très bon état. Sa longueur atteint 106 mm et sa largeur varie de 22 mm au talon (très légèrement arrondi) à 41 mm au départ du tranchant. Les rebords sont importants, atteignant 6 mm de hauteur à 10 mm du sommet. Ils limitent une gorge parfaitement rectangulaire se raccordant au plat de la lame à 26 mm du bord du tranchant faiblement convexe. Le poids de la hache est de 155 g.

Société des Antiquaires de l'Ouest, Bulletin de la Société Historique et scientifique des Deux-Sèvres, tome XXIV, n°2, 1991



Sondages autour de l'église, 2010



Archives de la DRAC, rapport d'opération archéologique, Haut Moyen-Age, Moyen-Age, 2010
Plan de l'église avec la localisation de la surveillance archéologique



Archives de la DRAC, clichés de P. Loeuil, Hadès, 2007

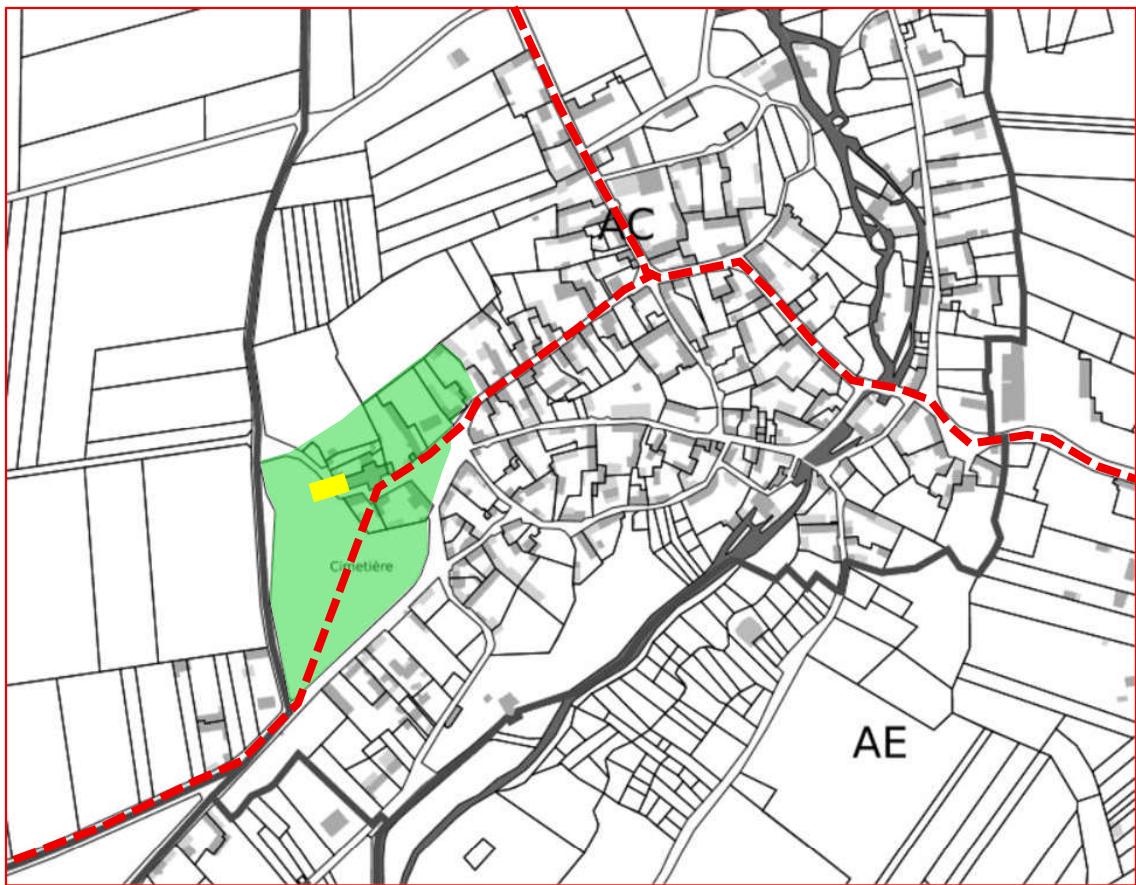
En haut à gauche : fait 103, vue d'ensemble

En haut à droite : fait 111, vue générale

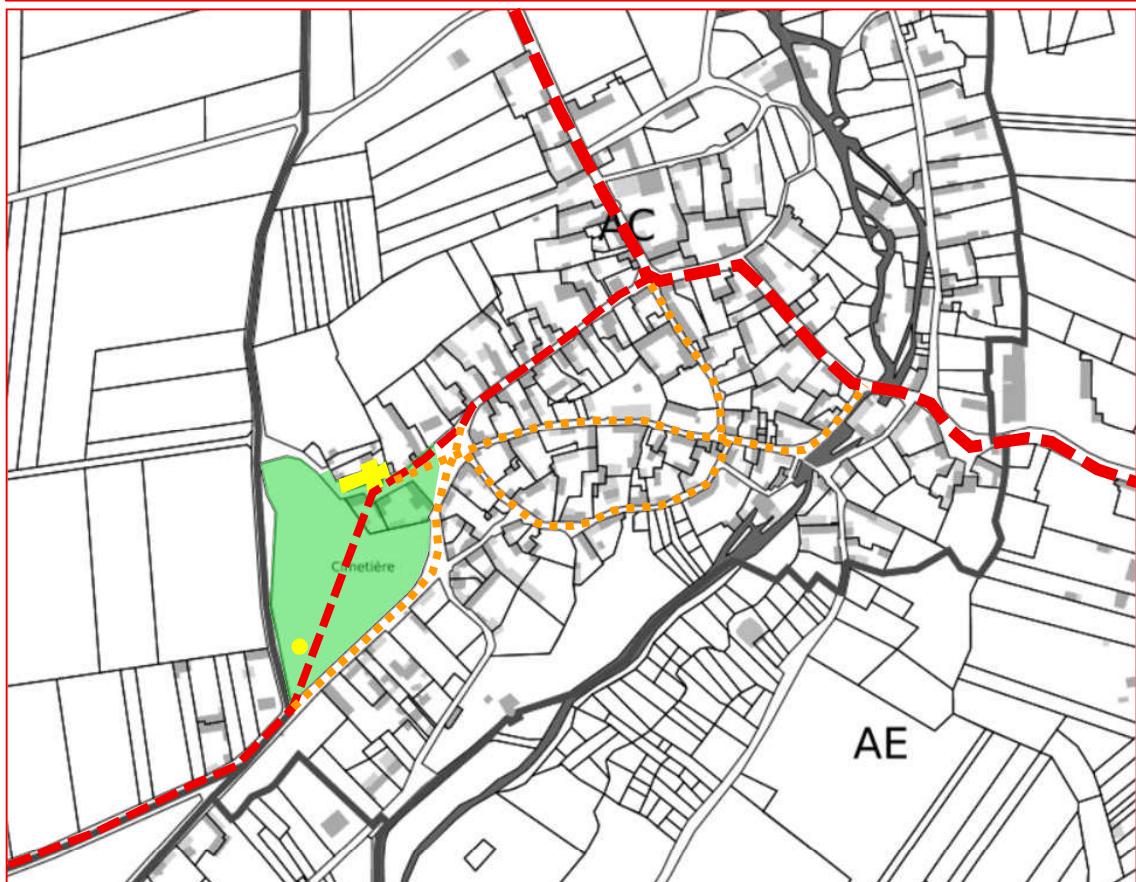
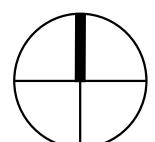
En bas à gauche : fait 205, vue vers le Nord

En bas à droite : fait 3010, 3011, 3012 et 3013, vue d'ensemble vers l'Ouest

Constitution du bourg *autour de points focaux*



Le contexte
antique

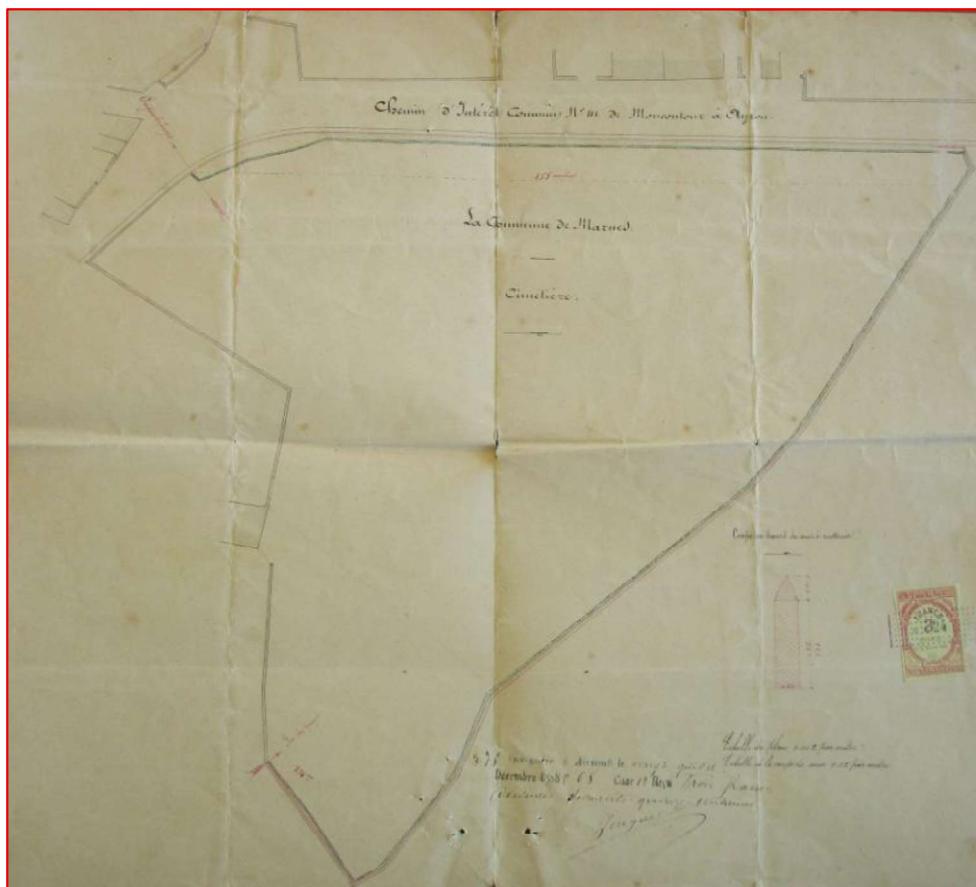


Le contexte
médiéval



Le cimetière

Le cimetière est situé « sur une élévation ». Le terrain servant actuellement de cimetière « fut concédé à la commune (le Curé dit à la Fabrique) de Marnes dans la première moitié du 17^e siècle, vers 1637 environ, par un certain Cochard, seigneur de Chandaloup. Depuis lors jusques aujourd'hui, aucune inhumation ne fut pratiquée dans la portion qui fait l'objet du litige, et pourtant lorsqu'on creuse soit dans le pré, soit dans les champs voisins, on trouve à quelques centimètres de profondeur seulement, nombre de tombes, mais ces tombes sont d'une date antérieure à la concession : taillées dans la pierre blanche, plus larges au sommet qu'à la base, elles affectent la forme d'une pyramide tronquée et renversée, elles contiennent des squelettes et des débris d'ossements. Quelques-unes renferment jusques à trois ou quatre crânes. Comment ces sépulcres peuvent-ils se rencontrer en telle quantité dans un périmètre aussi étendu à ce point qu'on a pu jadis recouvrir un pont sur la Dive avec les dalles de leurs couvercles ? C'est encore l'histoire qui va nous donner le mot de cette énigme : Marnes est situé non loin de Moncontour. Les premières escarmouches puis le gros de l'action où le Duc d'Anjou battit l'Amiral Coligny, eurent lieu près du presbytère actuel. Six à sept mille soldats jonchèrent cette plaine de leurs cadavres. Les chefs et les nobles demeurés sur le champ de bataille durent être ensevelis dans ces auges de pierre que l'extrême précipitation des combattants abandonné sous une couche très mince de terre végétale. Quant aux morts vulgaires, ils furent entassés pêle-mêle en un carrefour voisin du cimetière et de l'église et restèrent là pendant plus de deux siècles et demi. L'administration municipale ayant en 1830 fait niveler cette place, rendit à la lumière toute une montagne de squelettes qui furent transportés en terre sainte avec le respect dû à ces dépouilles. C'est ce que M. le Curé appelle les profanations de 1830. Il n'est donc pas étonnant qu'au premier coup de pioche qu'ont donné récemment les ouvriers, sur l'ordre de M. le Maire, une tombe ait été mise à nu, que des ossements aient été découverts. Le même résultat se produit fréquemment dans les terres voisines et il n'est pas rare qu'aujourd'hui encore le laboureur heurte du soc de sa charrue l'angle d'une pierre tumulaire. De là à une profanation, il y a loin. La tombe découverte va d'ailleurs être enfouie de nouveau et 22 trous destinés aux arbres sont déjà creusés sans que pareille aventure se soit renouvelée. »



Croix hosannière, XII^e siècle

Les croix hosannières sont contemporaines des lanternes des morts et leur existence remonte à l'an 1000. La croix classique et monumentale est « *d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 10 mètres de haut, posée sur un soubassement constitué d'un gradin circulaire de pierres. Le fut est plein, généralement cylindrique ou composé de colonnettes accolées et le sommet surmonté d'une croix. Bien souvent ce type d'édicule surmontait une ancienne fosse commune ou un ossuaire. Ces croix se retrouvent en abondance dans le Poitou et parfois en Vendée ou dans le Val-de-Loire.* » Le nom d'Hosannière semble « *venir de l'hosanne, buis sacré qui, dans certaines régions (Poitou/Charentes) était déposé sur la croix et faisait partie d'un rituel aujourd'hui oublié.* »

La croix hosannière se distingue de la lanterne des morts par l'absence de système d'éclairage.

Dans la partie haute du vieux cimetière de Marnes, situé à proximité de l'église, une croix hosannière est érigée « *sur un socle circulaire, à trois marches, de huit mètres de diamètre, supportant un piédestal cubique, ses quatre colonnes accolées sont surmontées d'une croix reposant sur une plate-forme chanfreinée ornée de pointes de diamant.* » Cette croix est élevée au XII^e siècle et fut restaurée au XVII^e siècle.

La disposition de cette croix pourrait laisser penser qu'il s'agit en réalité d'une lanterne qui aurait été dépourvu de son système d'éclairage, néanmoins, aucune source ne permet de vérifier cette hypothèse.

Site au fil de la Dive par Marnes et lion

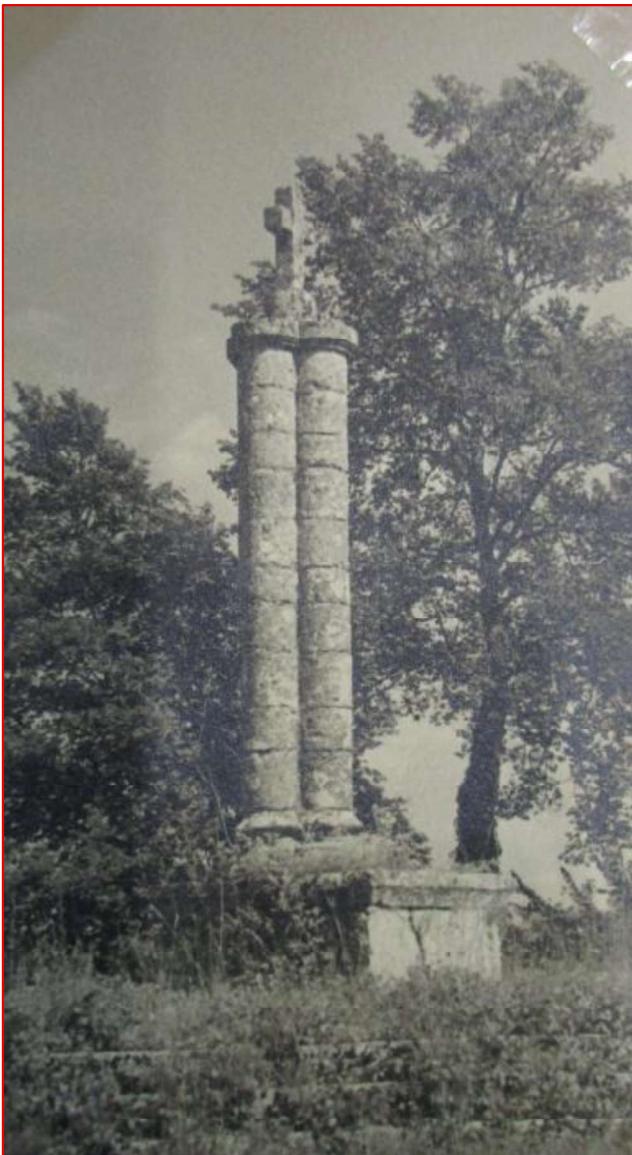
Site inventaire des croix hosannières en France par Francis Cahusac

Poignat Maurice, Histoire des communes des Deux-Sèvres, tome 6, éditions du terroir, 1982, p.297



A gauche : Carte postale, Delcampe. La carte postale est datée entre 1961 et 1968 comme en témoigne la signature.

A droite : photographie, 2025



Archives départementales de la Vienne, 24 Fi 33 (légendes retranscrites des archives)
Croix hosannière

La croix hosannière de Marnes est typique des croix hosannières que l'on peut trouver dans le Poitou. En effet, elle est composée de colonnettes et surmontée d'une croix sommitale. Les pages suivantes permettent de comparer avec d'autres croix hosannières du département et des départements limitrophes. Certaines sont très similaires c'est le cas notamment de celle d'Angles sur l'Anglin et d'autres sont complètement différentes comme celle de Moeze.

Comparaison avec d'autres croix hosannières



En haut à gauche : croix hosannière d'Angles sur l'Anglin (Vienne)

En haut à droite : croix hosannière La Peyratte (Deux-Sèvres)

En bas à gauche : croix hosannière de Gourgé (Deux-Sèvres)

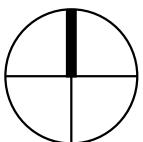
En bas à droite : croix hosannière de Tesson (Charente Maritime)



*En haut : croix hosannière de Moeze (Charente Maritime)
En bas : croix hosannière d'Aiffres (sans croix sommitale),
croix sommitale remise après tempête de 1999. (Deux-Sèvres)*

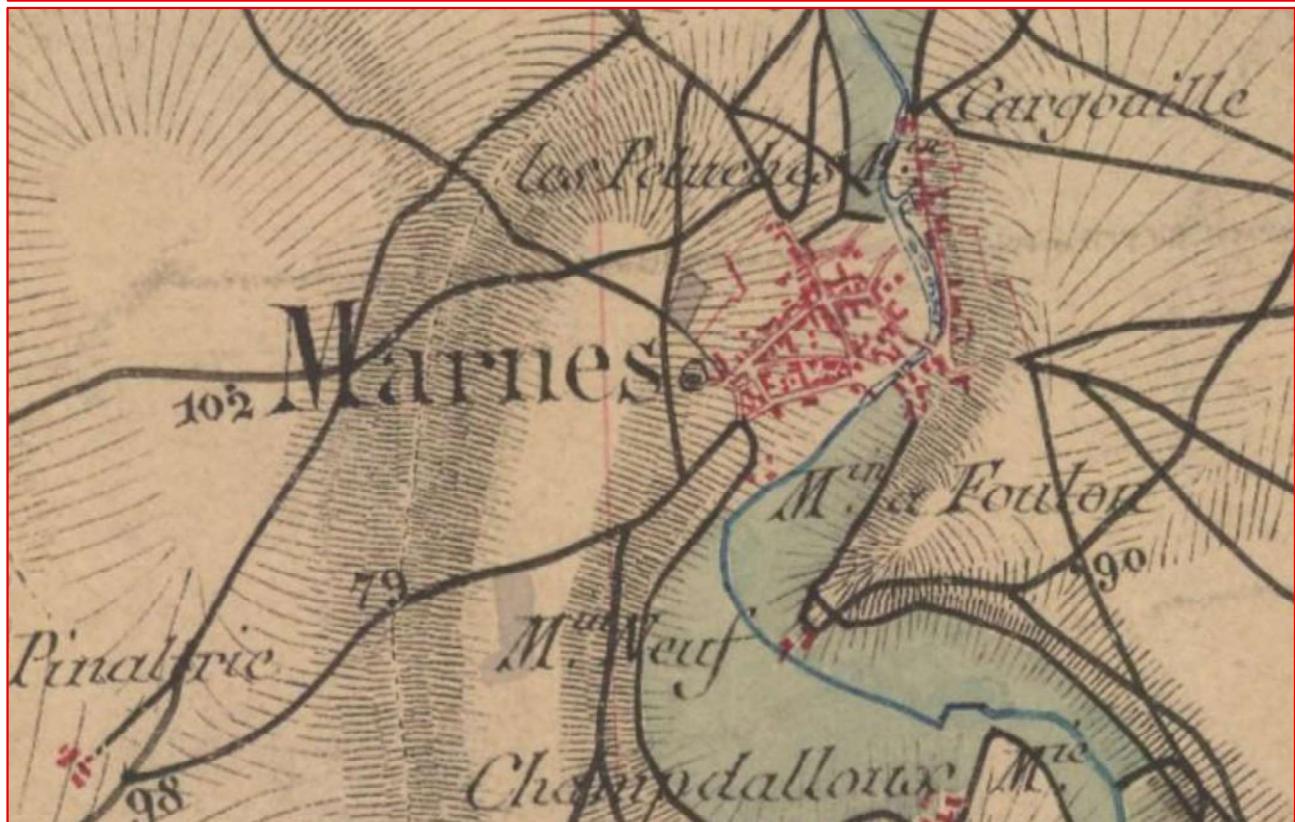


Carte de Cassini, XVIII^e siècle

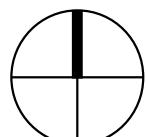


Carte de Cassini, XVIII^e siècle, en ligne sur Géoportail

Carte de l'état-major, 1820-1866



Carte de l'état-major, en ligne sur Géoportail



<h2>Epoque Moderne</h2>	
1568	L'abbaye de Saint Jouin de Marnes est « <i>incendiée, dévastée et pillée durant les Guerre de Religion.</i> » <i>Site romangothique</i>
1569	Troisième Guerre de Religion : L'armée des Protestants dirigée par l'Amiral Gaspard de Coligny assiège en 1569 la ville de Poitiers. « <i>Au moment de prendre la ville, ce dernier lève le siège devant l'arrivée imminente des forces catholiques du Roi Charles IX.</i> » <i>Article de Centre Presse titré « La plus sanglante des Guerres de Religion » publié le 27 juillet 2015</i>
1569	Suite à la levée du siège de Poitiers, les hommes de Coligny se retirent sur Airvault devant l'armée du duc d'Anjou. Plusieurs faits se sont produits entraînant la bataille de Moncontour. <i>Site mémoire de Pleumartin, Airvault au sein des possessions pleumartinoises</i>
3 octobre 1569	Bataille de Moncontour : L'armée royale de Charles IX sous le commandement du duc d'Anjou bat les Protestants commandés par l'amiral Gaspard de Coligny à Moncontour. « <i>L'armée protestante fut complètement défaite, avec perte de sept mille hommes, toute son artillerie.</i> » Cette bataille s'inscrit dans la troisième Guerre de Religion se déroulant entre 1568 et 1570 « <i>dans la vallée qui réunit le village de Marnes à celui de Plumain.</i> » « <i>Le 2 octobre 1569, le comte d'Anjou franchit la Dive avec sa cavalerie, un peu après minuit, au gué du Thibet distant d'un kilomètre, chassant du bourg un petit nombre de huguenots. C'est un peu plus loin, dans la plaine entre Assais, Les Jumeaux, Borcq et Marnes, qu'ils affrontent les troupes protestantes de Coligny dans un combat victorieux, mais sanglant, passé à la postérité sous le nom de bataille de Moncontour.</i> » <i>Site France-pittoresque</i> <i>Site lesportedutemps, « Les seigneurs de Moncontour »</i> <i>Le Patrimoine des communes de la vienne, éditions Flohic, tome 2, p.596</i>
1598	Signature de l'Edit de Nantes qui est un édit de tolérance pour mettre fin aux Guerres de Religion. <i>Site museeprotestant</i>
1655	Le monastère Saint Jouin de Marnes « <i>adopte la réforme de Saint Maur. Une période florissante s'ouvre pour l'abbaye, jusqu'au début du XVIIIe siècle, où s'amorce un déclin de la vie monastique.</i> » <i>Site abbatiale-saintjouin-de-marnes</i>
XVIe-XVIIe siècle	Le mouvement catholique par lequel l'Eglise Catholique réagit dans le courant du XVIe siècle face à la réforme protestante est nommé Contre-Réforme. Les Guerres de Religion ont marqué la

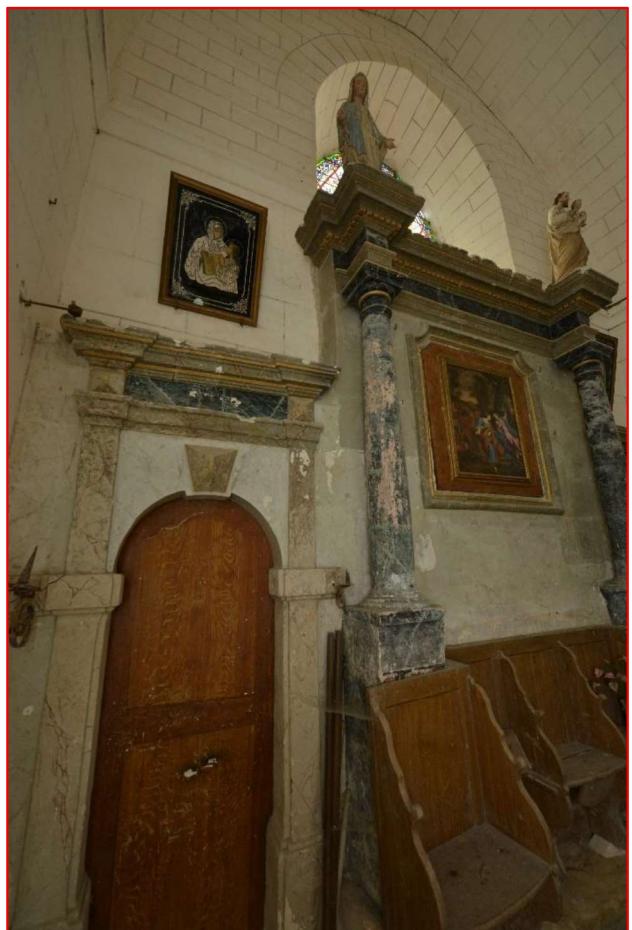
	<p>France tel que la commune de Marnes avec la bataille de Moncontour qui s'est déroulée aux portes de la commune laissant supposer que Marnes a également des séquelles de cet affrontement.</p> <p>La Contre-Réforme a engendré des modifications importantes des monuments religieux. En effet, les Guerres de Religion ont ravagé de nombreuses églises entraînant leurs restaurations et des modifications majeures au cours du XVIIe et XVIIIe siècles. Ces monuments acquièrent également de nouveaux aménagements. C'est le cas de l'église de Marnes qui subit une modernisation avec l'acquisition du retable. Ce dernier est « <i>le meuble liturgique qui a le plus souffert des soubresauts de l'histoire. Placé à l'arrière et au-dessus de l'autel comme son nom latin l'indique (retrotabula, retraltare), il concentre les regards, servant d'écrin au tabernacle. Il est à portée de main lors des épisodes des guerres de Religion et de la Révolution, mais aussi lors des réformes catholiques successives qui amenèrent à le cacher, le déplacer ou l'éliminer.</i> »</p> <p>Au XVIe siècle, un véritable tournant s'observe « <i>en lien avec l'expansion européenne de la Réforme protestante. L'Eglise catholique réagit par une Contre-Réforme qui va réviser l'organisation architecturale et liturgique du culte. [...] L'espace est dégagé des accumulations d'objets, de tombes et de reliquaires pour répondre aussi aux critiques de la Réforme protestante sur la question du culte abusif des saints. L'Eglise recentre le culte. [...] Les retables sont exposés comme des fonds de scènes, constituant parfois une cloison, permettant de créer un espace servant de sacristie.</i> »</p> <p>Le retable de l'église Saint Jean Baptiste date du XVIIIe siècle comme en témoigne les portes latérales de part et d'autre de l'autel qui sont typiques du XVIIIe siècle avec notamment les charnières en forme de moustache et les moulures peu détaillées. La porte de gauche est en trompe l'œil et s'inscrit complètement dans le décor du retable permettant ainsi de dater la sacristie du XVIIIe siècle. L'autel situé dans le chœur est plus large que le retable ce qui permet de dire qu'ils ne vont pas ensemble.</p> <hr/> <p><i>Gaillard Nathalie, Les retables et tabernacles du Mellois. Six siècles de mise en image du sacré, 2017</i></p>
--	--

Retable du XVIIe-XVIIIe siècles



Retable du XVII-XVIIIe siècles, peinture à moustache et détail du retable qui permet de deviner une couleur rouge.

De part et d'autre du retable, il est possible de voir deux portes de la fin du XVIIe ou début XVIIIe siècle. Les peintures à moustache présente sur les portes de la sacristie sont typiques du XVIIIe siècle. Néanmoins, la forme présente à Marnes diffère et est moins élaboré ce qui pourrait supposer qu'elle soit plus ancienne. La porte se trouvant à gauche est un trompe-l'œil tandis que celle à droite donne accès à la sacristie.



Comparaisons avec des retables, XVII-XVIII^e siècles



Retable de Mouterre-Silly Chasseignes (Vienne).

Ce retable a de fortes ressemblances avec celui de l'église de Marnes. Les portes latérales donnant accès à la sacristie s'inscrivent parfaitement dans le décor du retable. Au-dessus de la porte de gauche, il est inscrit l'année 1658. Ce retable serait donc antérieur à celui de Marnes de quelques décennies.



En haut à gauche : retable de la Nativité, La Roche Posay (Vienne), fin XVIIe siècle

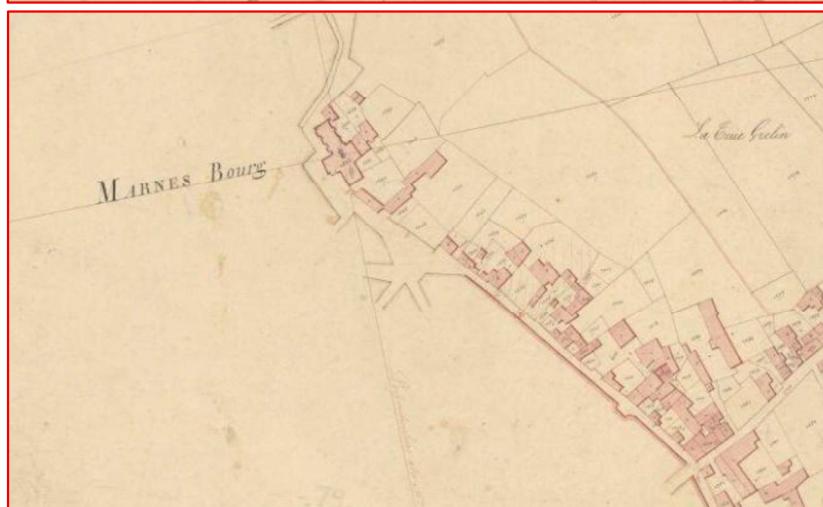
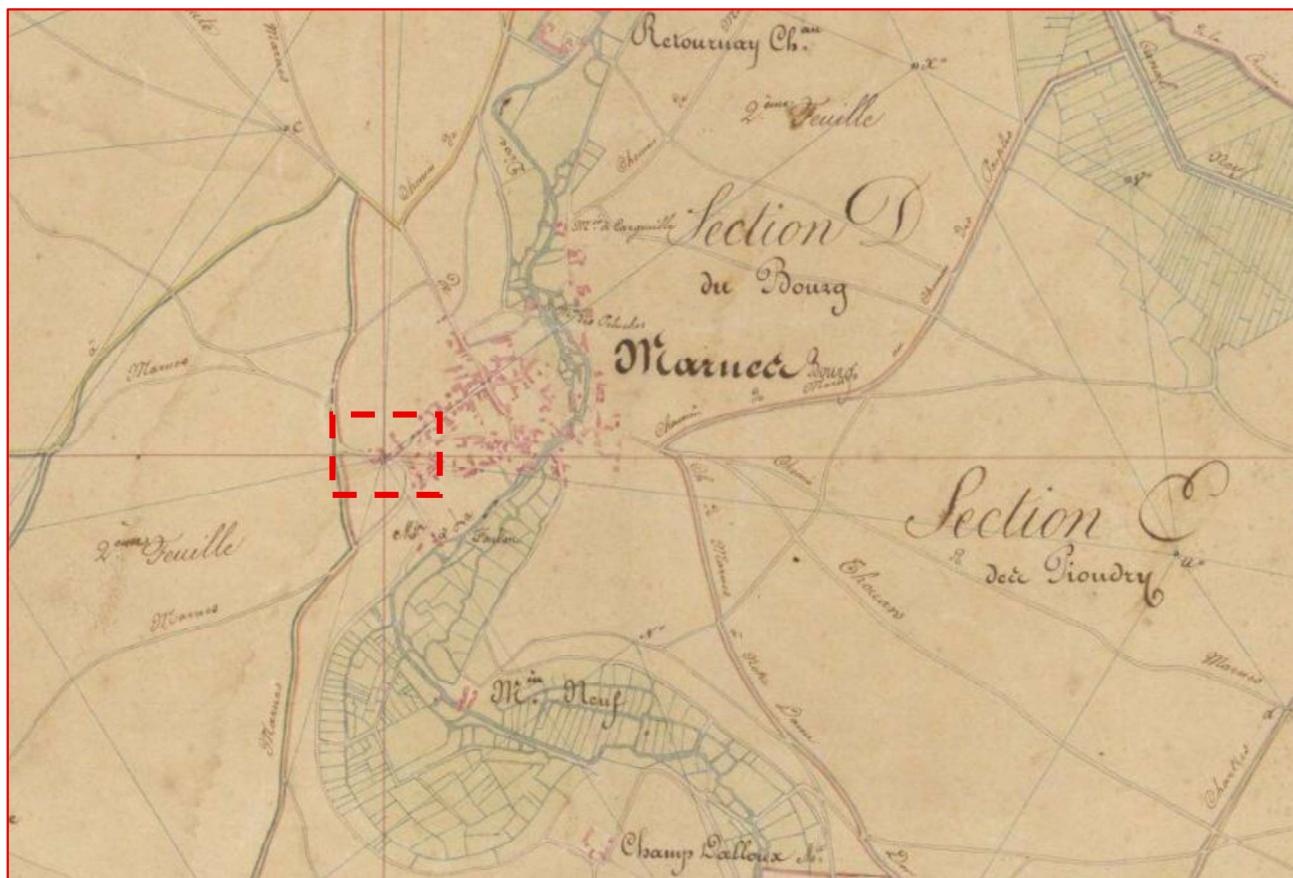
Ce retable proviendrait de l'église abbatiale Notre-Dame de La Merci-Dieu (incertitude), il aurait été déplacé au cours du XIXe siècle dans l'église paroissiale de La Roche-Posay.

En haut à droite : retable de l'église Saint Etienne à Ars-en-Ré (Charente-Maritime)

En bas : retable de l'église Saint Pierre à Sonneville (Charente)

Ces deux derniers retables présentent les mêmes similitudes avec deux portes latérales qui donnent accès à la sacristie.

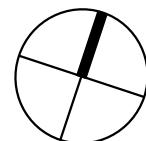
Cadastre Napoléonien, 1829



Archives départementales des Deux-Sèvres, 3 P 181, cadastre napoléonien, 1829, Parcille 1252

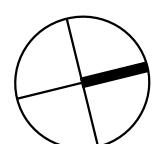
En haut : 3 P/181/1, tableau d'assemblage

Au milieu et en bas : 3 P/181/11, développement de la deuxième feuille de la section D2

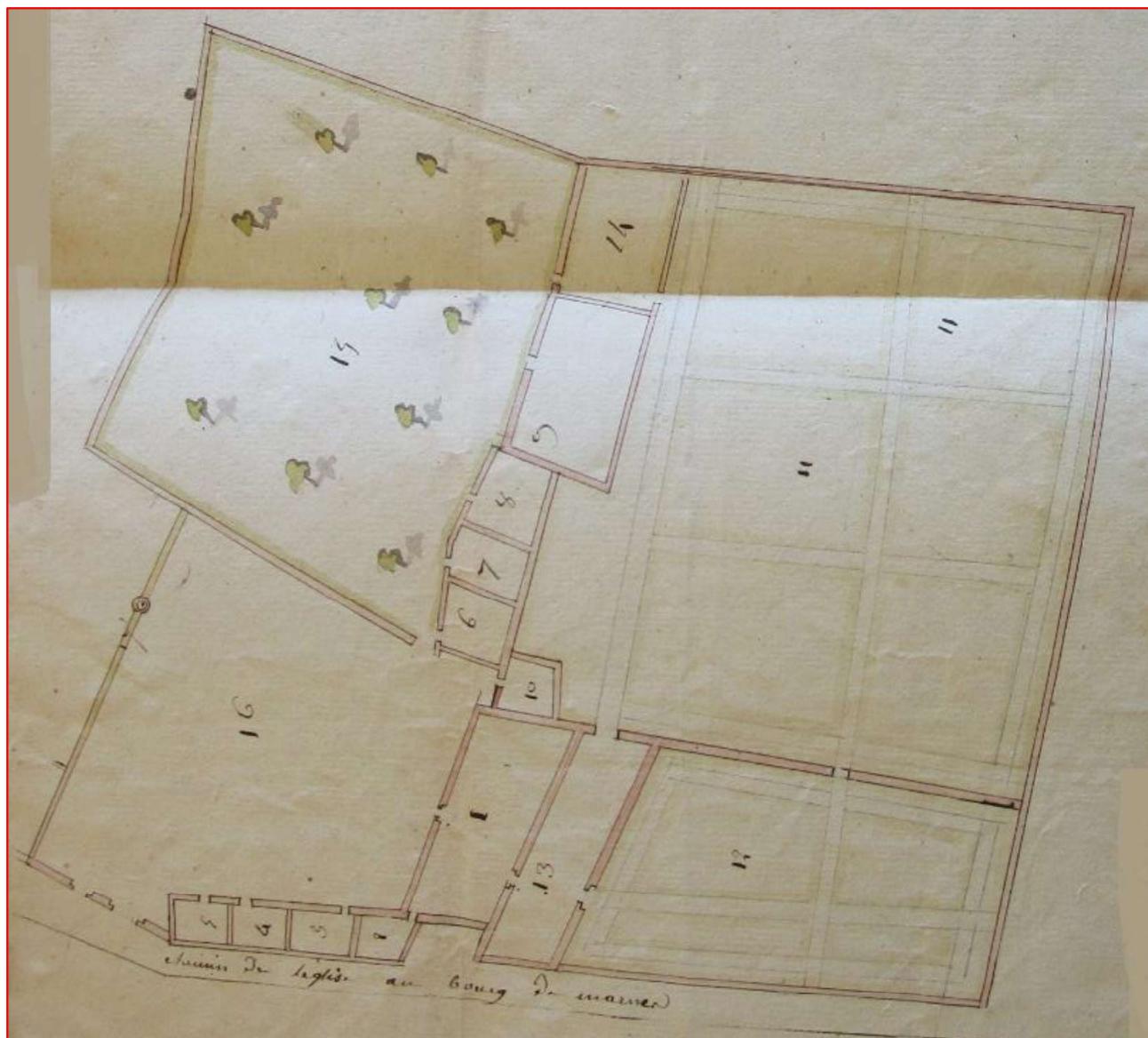




*Archives départementales des Deux-Sèvres, 3 P 181, cadastre napoléonien, 1829
3 P/181/8, 3 P/181/9 et 3 P 181/11, section D1 dite du bourg, développement de la section D1 et développement de la section D2 dite du bourg.
Assemblage des trois sections.*

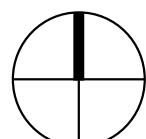


Plan des bâtiments situés aux alentours de l'église



1 principal manoir
 2 petite chambre
 3 une écurie
 4 une écurie
 5 toit à cocher
 6 poulaillier

7 toit aérien
 8 une petite grange
 9 grande grange
 10 latrière
 11 jardin
 12 jardin
 13 terrasse
 14 petit jardin
 15 prairie
 16 La cour
 17 le mur du projet et jardins



Archives départementales des Deux-Sèvres, 2 O 1413, plan des abords de l'église, 1811-1827

Première moitié du XIXe siècle

23 janvier 1823	Budget de la Fabrique de l'église de Marnes pour l'an mil huit cent vingt-deux : <i>« Achat des meubles de l'église :</i> 1. <i>Quatre chandeliers de cuivre à 0,68</i> 2. <i>Un Christ d'autel à 68</i> 3. <i>Un ciboire d'argent à 66</i> 4. <i>[Embellissement] de l'église néant »</i>
<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 2 O 1413, budget de la Fabrique</i>	
23 juillet 1840	Note : « <i>Jolie petite église de transition où l'on voit quelques chapiteaux charmant à feuillages un peu bizarres mais parfaitement sculptés. La grande curiosité de lien consiste en trois ou quatre caveaux creusés dans le roc sous l'église et communiquant les uns avec les autres par des trous ronds où l'on peut passer qu'en rampant à plat ventre. Le [mal écrit] bons du travail qui a été considérable le roc étant fort dur je ne puis le deviner nulle tradition sur la destination primitive de ces caveaux. Ne pas confondre cette église avec Saint Jouin De Marnes.</i> »
<i>Archives de la MPP, D/1/79/13-3, note Cette note provient d'une lettre de Prosper Mérimé</i>	

Seconde moitié du XIXe siècle

28 avril 1857	<p>Lettre adressée à l'Evêque de la part du Préfet :</p> <p><i>« J'ai l'honneur de vous transmettre les pièces relatives à la demande d'un secours sur les fonds de l'Etat formée par la commune de Marnes pour les réparations de l'église. Veuillez, je vous prie, émettre votre avis sur cette affaire et me renvoyer ensuite tout le dossier. »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q 2 2-2, lettre adressée à l'Evêque de la part du Préfet</i></p>
30 avril 1857	<p>Avis :</p> <p><i>« Vu la délibération du Conseil Municipal et des membres les plus imposés de la commune de Marnes par laquelle ils ont voté une imposition extraordinaire de 950 f. pour réparations de la toiture de l'église paroissiale. Vu le devis des travaux à exécuter dressée par Ch. Leverrier Architecte de l'arrondissement. Vu le budget de la fabrique de l'église de Marnes. Vu la délibération de ladite fabrique du 30 mars 1857 qui déclare qu'elle est entièrement privée de ressources pour aider le Conseil Municipal dans les travaux dont il s'agit considérant que l'église de Marnes qui remonte au onzième siècle est digne du plus grand intérêt par son antiquité et le caractère de son architecture. Considérant que la toiture est dans un état de vétusté déplorable et demande la plus urgente réparation. Considérant que le Conseil de Fabrique est dans l'impossibilité de concourir à la dépense. Nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'accorder à la commune de Marnes la subvention qu'elle demande. »</i></p> <p><i>« Monsieur le Préfet,</i></p> <p><i>J'ai l'honneur de vous renvoyer avec mon avis toutes les pièces relatives à la demande de secours sur les fonds de l'état formée par la commune de Marnes pour les réparations de son église. Je vous prie de vouloir bien transmettre le dossier au Ministre le plus tôt possible car les réparations qu'exige l'église de Marnes sont très urgentes. J'ai remarqué en parcourant ce dossier que l'avis de M. le Sous-Préfet de Parthenay n'avait pas signé. »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q 2 2-2, avis et lettre adressée au Préfet écrits sur le même document</i></p>
20 juillet 1858	<p>Lettre adressée à l'évêque de la part du Conseiller d'Etat :</p> <p><i>« Monseigneur,</i></p> <p><i>J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a accordé à la commune de Marnes un secours de 400 francs pour l'aider à payer la dépense de restauration de son église. »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q 2 2-2, lettre adressée à l'évêque de la part du Conseiller d'Etat</i></p>
8 août 1858	Procès-verbal d'adjudication : « Aujourd'hui huit août mil huit cent cinquante-huit, nous Giroire Poitiers, Maire de la commune

	<p><i>de Marnes, assisté de MM. Perseau Marcel et Prault Jean, membres du Conseil Municipal et de M. Beaumier, receveur municipal en conséquence des affiches et publications faites conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 14 décembre 1837, nous sommes rendu à l'hôtel de la Mairie à l'effet de procéder à l'adjudication des travaux de restauration de la couverture de l'église. Après avoir donné lecture du devis, nous avons déclaré que l'adjudicataire devrait s'y conformer dans toutes ses parties, ainsi qu'aux charges clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs du département approuvé par M. le Préfet, le 30 septembre 1827 »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, procès-verbal d'adjudication</i></p>
15 novembre 1858	<p>Restauration de la couverture de l'église : « <i>Le Sieur Prault Louis maçon adjudicataire des travaux à exécuter pour la restauration des couvertures de l'église de la commune de Marnes, par procès-verbal approuvé par M. le Préfet, le 17 août 1858, moyennant la somme de 1212,10 f.</i></p> <p><i>Je soussigné, Architecte civil, chargé de la surveillance des susdits travaux, vu les ouvrages exécutés par le sieur Prault Louis demeurant à Marnes, entrepreneur en vertu de l'adjudication sus désignée, certifie que l'on peut délivrer sans risque au susnommé la somme de sept cent cinquante francs, à titre de premier acompte sur ces travaux, montant des ouvrages exécutés par lui avant ce jour, en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat, pour obtenir de M. le Maire de la commune de Marnes, son mandat de paiement. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, restauration de la couverture de l'église</i></p>
7 décembre 1860	<p>Procès-verbal de réception définitive : « <i>Travaux exécuté et dépenses faits par le sieur Prault Louis, entrepreneur, pour la restauration des couvertures de l'église, par suite de l'adjudication passée en sa faveur le 8 août 1858, approuvé par M. le Préfet le 17 du même mois. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, procès-verbal de réception définitive</i></p>
1862	<p>L'église de Marnes est classée aux Monuments Historiques et figure sur la liste des monuments en 1862.</p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, D/1/79/13-3, journal officiel du 18 avril 1914 notant la liste des Monuments Historiques classés en 1862</i></p>
17 juin 1870	<p>La semaine liturgique du diocèse de Poitiers : « un baptême de cloches, à Marnes »</p> <p><i>« On nous adresse la lettre suivante :</i></p> <p><i>Monsieur le Directeur,</i></p> <p><i>Les plus humbles campagnes comme les plus florissantes cités ont aujourd'hui leurs jours de triomphe et de bonheur.</i></p>

Lundi dernier, le bourg de Marnes (Deux-Sèvres), situé sur les confins du département de la Vienne, à trois kilomètres de Moncontour, déployait un luxe tout à fait extraordinaire. Il s'agissait d'une cérémonie qui intéressait ses habitants au plus haut point : un baptême de cloches. On était accouru en foule des communes voisines. Depuis longtemps déjà, M. le Curé de Marnes nourrissait le projet de porter à trois le nombre des cloches de son église, une des nombreuses victimes de la Révolution. Tout d'abord ce semblait un projet chimérique : car, le plus souvent, les pasteurs de campagne peuvent à peine pourvoir à ce que leurs églises réclament de plus urgent. D'ordinaire, on trouve dans les presbytères beaucoup de vertus, cette richesse du ciel ; l'autre fait défaut, déficiente nummo. Mais le zèle pour l'œuvre de Dieu, comme la foi, multiplie les émulations, et un beau rêve devient un jour une réalité. Un appel fut fait en chaire. Une souscription fut ouverte à la cure. Dès le jour même de l'ouverture de la souscription, M. le Curé par une modestie fuyant tout éclat, faisait remettre une somme de mille francs entre les mains de M. le Trésorier de la Fabrique.

Ce généreux exemple passa dans les coeurs comme un courant électrique. Chaque habitant s'est fait un devoir d'apporter son offrande dans la mesure de ses forces et de ses moyens. L'obole du pauvre, le denier de la veuve ne comptent pas moins dans la balance de Pierre que le tribut plus fastueux de la fortune. Les populations agricoles sont vraiment chrétiennes : c'est ce qui fait leur mérite et leur gloire. C'est en vain que l'athée et le libre-penseur ont voulu opposer l'orgueil de leurs négations à la foi enracinée au cœur des générations. Ils n'ont jamais pu ternir l'éclat de leur inaltérable dévotion. Lundi dernier, disons-nous, un clergé nombreux, précédé de la joyeuse fanfare d'Airvault qui avait bien voulu prêter son concours, venait prendre les parrains et les marraines réunis au presbytère, pour le conduire professionnellement à l'église. Les décors de celle-ci, arrangés et disposé par des mains habiles, ne laissaient rien à envier. Deux rangs d'oriflammes échelonnés en faisceaux sur les parois latérales, ainsi que sur les colonnades, à la hauteur des bas-reliefs, tranchaient harmonieusement sur les peintures. Les rayons du soleil tamisés par les vitraux faisaient miroiter les lettres d'or de chaque étendard. Les chiffres de Marie et de Joseph, soigneusement découpés et appliqués sur un front bleu-azur, caderaient parfaitement avec les armes du Souverain Pontife, placés à droite et à gauche du grand autel. Enfin au-dessus des marches du sanctuaire s'élevaient, pompeusement parées, deux cloches, dont le baptême était l'objet de la cérémonie du jour. L'officiant, M. le doyen d'Airvault a adressé quelques paroles très courtes, mais bien senties. Monsieur le Curé d'Oyron, à son tour, dans une chaleureuse et magnifique improvisation, a traité son sujet avec infiniment de talent. Doué d'une éloquence et d'une ardente sensibilité, il a sur remuer l'âme de son nombreux auditoire par d'heureux à-propos. Alors, commencèrent les

	<p><i>diverses ablutions des cloches, exigées par le rite, au milieu de l'attention générale. La joie était à son comble ; elle rayonnait sur les visages. Le bonheur que chacun partageait, en effet, était dû à la générosité de citoyens honnêtes et chrétiens. Le baptême terminé, les nouvelles cloches furent, en un clin d'œil, montes dans leur flèche ; et tandis qu'elles mariaient leurs voix argentines à celles de leurs sœurs de Moncontour, la musique, qui pendant l'office avait fait résonner les voûtes de l'église de ses accords harmonieux, reconduisait le cortège à la cure. C'était un enthousiasme général. Des corbeilles remplies de bonbons de toutes sortes, furent promenées, dans la foule, par les marraines, qui se sont acquittées de leur mission avec une grâce vraiment parfaite. Enfin cette journée, féconde en émotions, se termina sur un splendide banquet, donné par M. le curé, sur une magnifique terrasse disposée ad hoc. La nature, la gaieté des convives, tout semblait inviter les cœurs à fraterniser entre eux. Tel fut le résultat de cette fête qui, dans quelques années, se trouvera encore comme embellie et poétisée par le souvenir.</i></p> <p><i>Dry, professeur. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives du diocèse de Poitiers, La semaine liturgique du diocèse de Poitiers, p. 418-419</i></p>
8 juillet 1874	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay de la part du Préfet : « <i>Suivant les renseignements qui m'ont été fournis par M. Loué Architecte des Monuments Historiques, l'élévation du sol autour de l'église de Marnes nuit aux [murailles] et au dallage, et un travail de déblaiement serait nécessaire pour asseoir la conservation de cet édifice. Je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet de vouloir bien appeler sur ce point l'attention du Conseil Municipale et de l'inviter à prendre des dispositions pour remédier à cet état de chose. Mais vous ferez observer à M. le Maire qu'aucune réparation ne pourra être effectuée sans qu'il n'y ait été préalablement répété à M. Loué.</i> »</p> <p style="text-align: center;"><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay de la part du Préfet</i></p>
23 août 1874	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : « <i>La séance ouverte, M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 11 juillet dernier par laquelle ce magistrat l'informe que d'après les explications fournies par M. Loué Architecte des Monuments Historiques, des déblais devraient être entrepris autour de l'église de Marnes. Le Conseil après en avoir délibéré, ne reconnaissant pas l'utilité de cette entreprise, ni l'avantage qu'en résulterait pour la conservation des monuments considérant au contraire que ces travaux ne pourraient qu'être nuisibles aux propriétaires riverains, est d'avis que les choses restent dans l'état actuel.</i> »</p> <p style="text-align: center;"><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
7 juillet 1875	Minute adressée au Sous-Préfet de la part du Préfet :

	<p>« M. Loué, Architecte des Monuments Historiques, m'informe que l'on a fait sans l'en prévenir opérer un blanchissage à la chaux à l'extérieur de l'église de Marnes, il ajoute que ce procédé est formellement interdit par les instructions mis surtout sur les pierres de taille. Je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet, de rappeler à M. le Maire et à M. le Curé de Marnes que l'église de cette commune est classée au nom des monuments historiques et qu'en conséquent aucune réparation, de quelque nature qu'elle soit, ne peut y être exécutée sans une autorisation de l'administration. S'il leur paraissait nécessaire à l'avenir de faire effectuer quelques travaux, il devrait m'en être référé pour j'eusse à faire dresser, s'il y avait lieu, un devis par M. Loué. »</p> <hr/> <p>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de la part du Préfet</p>
17 juillet 1875	<p>Lettre adressée au Sous-Préfet de la part du Curé :</p> <p>« Je ne puis laisser sans réponse votre lettre en date du 14 de ce mois. Les plaintes que vous exprimez ne sont pas fondées. J'en appelle à Monsieur le Préfet mieux informé. Je sais que l'église de Marnes est classée au nombre de Monuments historique et celui a l'honneur de vous écrire n'est pas étranger à ce classement.</p> <p>Depuis bientôt 50 ans, je travaille seul à assainir, à restaurer et à rendre mon église digne du culte divin, sans secours aucun de l'administration. Il n'y a eu de réparation sérieuse au monument qu'en 1858. Tous les objets d'art entièrement dégradés ont été étudier et rétablis dans leur état primitif. La pierre de taille usée de vétusté a été dans le laps du siècle couverte d'un enduit de chaux que le salpêtre a fait tomber. Il a fallu réparer dans les mêmes conditions et blanchir. J'ai réussi à rendre mon église propre et décente, tout en lui conservant son style du 12^e siècle.</p> <p>Les antiquaires de l'Ouest qui l'ont visité ont approuvé mon plan de restauration. Depuis 1858, on s'est borné aux réparations nécessaires et urgentes, inutile de vous parler, Monsieur le Préfet du décor des autels et des vitraux que j'ai fait placer à toute la croisée il ne reste plus que deux croisées à rouvrir dans la face du mur. Le devis a été dressé par M. Loué. Si l'administration veut nous venir en aide je me charge d'y faire placer des vitraux. Je laisse à qui de droit l'exécution du projet de baisser la rue ou d'ouvrir un fossé d'un mètre quarante autour de l'église. »</p> <hr/> <p>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Sous-Préfet de la part du Curé</p>
3 août 1875	<p>Lettre adressée au Sous-Préfet de la part du Maire : « Le blanchissage à la chaux qui a été opéré dans l'église de Marnes a été fait sans mon autorisation, monsieur le curé a agis seul, il n'a pas même daigné me consulter. Tout dernièrement encore il a de sa seule autorité bouleversé la chapelle Saint Eutrope afin de pouvoir faire ouvrir une fenêtre dans le mur Nord pour y placer un vitrail. J'ai des raisons pour croire que Monsieur le Curé ne tiendrait aucun compte des observations que je pourrais lui faire à ce sujet, c'est pourquoi je vous prie Monsieur le Sous-Préfet de lui écrire</p>

	<p><i>directement afin d'empêcher le retour d'un semblable abus d'autorité. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Sous-Préfet de la part du Maire</i></p>
24 août 1897	<p>Minute de lettre adressée à l'ACMH Joseph Henri Deverin :</p> <p><i>« M. j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de Marnes demande l'exécution de travaux de restauration à son église et vote pour sa quote-part dans la dépense une somme de 200 Fr. Je vous prie de vouloir vous renseigner sur la situation de l'édifice et de m'adresser toutes propositions que son état vous paraîtra comporter. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, minute de lettre adressée à l'ACMH Joseph Henri Deverin</i></p>
19 mai 1899	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Marnes :</p> <p><i>« M. le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de restaurations seraient urgents à l'église classée au nombre des Monuments Historiques. Ces travaux consistent en réfection des portes d'entrée et de la toiture. Il invite le Conseil à délibérer à ce sujet en lui faisant observer que le Conseil de Fabrique de Marnes qui a demandé qu'il soit procédé aux dits travaux de restauration n'a rien voté à son budget pour aider à la réfection de ces travaux qui seraient mis à exécution par l'Administration des Monuments Historiques sur les devis préparés à cet effet. Le Conseil délibère. L'église de Marnes classée au nombre des Monuments Historiques nécessitant des travaux de restauration qu'il y a lieu de faire exécuter au plus tôt. Vote une somme de deux cent francs destinés à aider au paiement des dits travaux, demande au Conseil Général des Deux-Sèvres la faveur d'une subvention pour ce même motif et à Monsieur le Préfet que le Conseil de Fabrique de la Commune de Marnes soit invité à participer à cette dépense ainsi que l'Administration des Monuments Historiques. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Marnes</i></p>
29 mai 1899	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Marnes :</p> <p><i>« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de restauration seraient urgents à l'église classée au nombre des Monuments Historiques. Les travaux consistent en réfection des portes d'entrée et de la toiture. Il invite le Conseil à délibérer à ce sujet en lui faisant observer que le Conseil de fabrique de Marnes qui a demandé qu'il soit procédé aux dits travaux de restauration n'a rien voté à son budget pour aider à la réfection de ces travaux qui seraient mis à exécution par l'Administration des Monuments Historiques sur les devis préparés à cet effet.</i></p> <p><i>Le Conseil délibère</i></p> <p><i>L'église de Marnes classée au nombre des Monuments Historiques nécessitant des travaux de restauration qu'il y a lieu de faire</i></p>

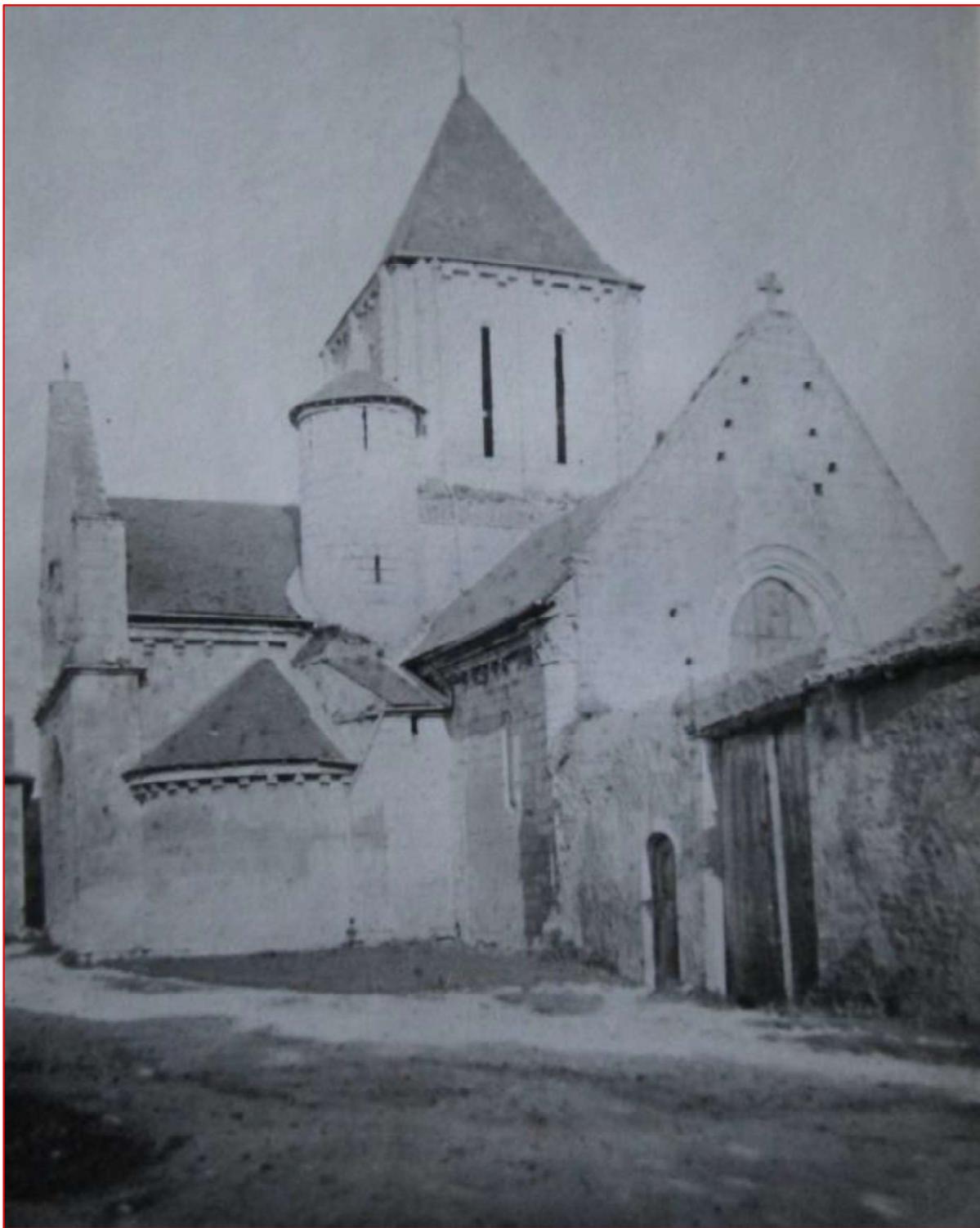
	<p><i>exécuter au plus tôt. Vote une somme de deux cent francs destinés à aider au paiement des dits travaux demande au Conseil Général des Deux-Sèvres la faveur d'une subvention pour ce même motif et à Monsieur le Préfet que le Conseil de fabrique de la Commune de Marnes soit invité à participer à participer à cette dépense ainsi que l'Administration des Monuments Historiques. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Marnes</i></p>
8 juillet 1899	<p>Lettre adressée au Ministre de la part du Préfet : « <i>J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une délibération en date du 19 mai dernier par laquelle le Conseil Municipal de Marnes demande l'exécution de travaux de restauration à son église classée au rang des Monuments Historiques et note pour sa quote part dans la dépense une somme de 200 f. Je vous serais reconnaissant Monsieur le Ministre de vouloir bien inviter M. l'Architecte Deverin à établir le plus tôt possible le devis des travaux à effectuer.</i> »</p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Ministre de la part du Préfet</i></p>
1 ^{er} juin 1900	<p>Lettre adressée au Préfet de la part du Directeur des Beaux-Arts : « <i>Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous transmettre après les avoir approuvés, les devis des travaux d'entretien à exécuter en 1900 dans les édifices classés de votre département ci-après désignés :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Eglise d'Airvault : [...]</i> 2. <i>Eglise de Marnes : La commune aurait déjà voté pour l'exécution des travaux dont la dépense est évaluée à 630 f, une somme de 200 f. Je suis disposé de mon côté à accorder un secours d'égale somme sur le budget des Monuments Historiques. Je vous serai obligé de saisir de cette affaire le Conseil Général en vue d'obtenir le concours du département.</i> 3. <i>Tour du Prévôt à Thouars [...]</i> <p><i>Je vous serais obligé de m'adresser des copies des délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux de Marnes et de Thouars ont voté les subventions dont il s'agit. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Préfet de la part du Directeur des Beaux-Arts</i></p>
20 juin 1900	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay :</p> <p>« <i>Par une délibération en date du 19 mai 1899, le Conseil municipal de Marnes a voté une somme de 200 f en vue de réparation à effectuer à l'église.</i></p> <p><i>M. le Ministre des Beaux-Arts vient lui-même par décision du 1^{er} juin courant d'allouer pour les mêmes travaux une subvention de 200 f à prélever sur le budget des Monuments Historiques d'après le devis dressé par l'architecte, la dépense à effectuer est de 630 f. Il subsiste donc un déficit de 230 f.</i></p>

	<p><i>Je vous prie de vouloir bien communiquer au Conseil Municipal et au Conseil de Fabrique le dit devis et les inviter à créer les ressources complémentaires nécessaires pour combler le déficit. Je vous serais obligé de me faire adresser avec deux copies des délibérations qui interviendront deux nouvelles copies de la délibération précitée du Conseil Municipal en date du 19 mai 1899. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
20 septembre 1900	<p>Minute adressée au Ministre de l'Instruction Publique et Beaux-Arts :</p> <p><i>« Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 1^{er} juin dernier, j'ai soumis au Conseil Général le devis des travaux d'entretien projetés à l'église de Marnes, monument historique et l'ai invité à fixer le montant de la participation qu'il entendant assumer dans l'entreprise. Par une délibération dont vous trouverez ci-joint copie, cette assemblée, maintenant une décision de principe prise antérieurement, a décidé de s'en tenir au vote du crédit de 3000 f affecté habituellement à la Conservation des Monuments Historiques et de n'accorder aucune subvention pour les simples travaux d'entretien à effectuer à ces monuments, refusant ainsi le subside demandé pour l'église de Marnes. En revanche, le Conseil de fabrique a consenti à contribuer dans la dépense pour une somme de 200 f ce qui porterait, avec les 200 f déjà votés par le Conseil municipal et les 200 f que vous avez bien voulu réserver, sur le crédit des Monuments historiques, à 600 f le montant des ressources créées pour l'exécution des travaux évalués à 630 f. Je dois toutefois appeler votre attention sur les restrictions mises à un vote par l'Assemblée municipale dans sa nouvelle délibération du 5 août où elle demande que l'entreprise ne soit pas restreinte à la réfection de la porte Ouest comme le comporte le devis préparé mais étendue aussi à celle du midi. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre de vouloir bien examiner si ce vœu doit être accueilli et s'il vous est possible de compléter les ressources exigées par les prévisions de dépenses. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Ministre de l'Instruction Publique et Beaux-Arts</i></p>
15 novembre 1900	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay :</p> <p><i>« J'ai transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts les délibérations par lesquelles le Conseil de Fabrique et le Conseil Municipal de Marnes ont voté, chacun une somme de 200 f pour les travaux d'entretien de l'église, classée au rang des Monuments historiques. L'Assemblée Municipale avait cru pouvoir subordonner son allocation à cette condition que l'entreprise ne serait pas restreinte à la réfection de la porte Ouest mais serait étendue à la porte Sud. M. le Ministre fait observer, à cet égard, que les ressources réunies n'atteignant pas le chiffre du devis, il n'est pas possible de faire exécuter des travaux</i></p>

	<p><i>supplémentaires. Sans doute si, dans le cours de l'entreprise, des économies venaient à être réalisés, il pourrait être fait droit à la demande du Conseil Municipal dans la limite des ressources disponibles, mais en aucun cas, l'administration des Beaux-Arts ne saurait admettre que des conditions de cette nature lui soient imposées dans l'exécution de travaux dont elle a la direction. Je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet de vouloir bien faire part de ces observations au Conseil Municipal de Marnes et l'inviter à retirer les réserves qu'il a apportées à son vote. De plus, le devis des travaux était de 630 et les ressources réunies, y compris l'allocation des Beaux-Arts ne s'élevant qu'à 600 ladite assemblée devrai dans sa délibération indiquer comment elle entend pourvoir au déficit. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
25 novembre 1900	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet aux termes de laquelle les délibérations prises par le Conseil de Fabrique et le Conseil Municipal de Marnes concernant les travaux de restauration à faire exécuter à l'église ont été transmises à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et que par suite d'un déficit de 30 francs au devis présenté à cet effet, il ne pouvait être donné suite au projet, par suite en outre des réserves apportées par le Conseil Municipal. L'Assemblée municipale par sa délibération en date du 5 août dernier avait subordonné son allocation de 200 francs à la condition que les deux portes de l'église, côté Ouest et côté Sud seraient refaites et que les économies pouvant être faites par suite d'adjudication des travaux au rabais permettraient de couvrir le déficit de 30 francs qui existe et de faire construire la porte du Sud. M. le Maire invite alors le Conseil à délibérer à nouveau sur ce projet. Le Conseil délibère : la somme de trente francs formant le déficit actuel sera prise à sa charge par la commune qui en opérera le paiement sur ses fonds libres en augmentation de la somme déjà votée à la délibération du 5 août dernier, les travaux de restauration des deux portes se fera en même temps, car la porte Sud a autant besoin de réparation sur la porte Ouest. Les travaux en question seront opérés sous la surveillance et la direction des Beaux-Arts aux meilleures conditions pécuniaires pour la commune. La somme nécessaire pour le supplément de dépense que demandera la réfection de la porte Sud sera fournie par le Ministère des Beaux-Arts et le département qui pourront réaliser des économies sur le devis primitif, la commune ne pouvant s'imposer de plus lourdes charges. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
15 décembre 1900	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay :</p> <p><i>« Vous m'avez transmis une délibération en date du 25 novembre dernier par laquelle le Conseil Municipal de Marnes a voté une</i></p>

	<p><i>nouvelle somme de 30 ct pour parfaire les ressources nécessaires en paiement de la dépense prévue pour la réfection de la porte Ouest de l'église. Le contingent de la commune sera ainsi porté à 230. Mais l'Assemblée Municipale a cru pouvoir comme précédemment, subordonner son allocation à cette condition que la restauration des deux portes serait faite simultanément. Ainsi que je vous l'ai fait connaître dans ma lettre du 16 novembre, cette restriction ne peut être maintenue. « En aucun cas, dit M. le Ministre des Beaux-Arts dans la dépêche que je vous ai citée, mon administration ne saurait admettre que des conditions de cette nature lui soient imposées dans l'exécution de travaux dont elle a la direction. » J'ajoute qu'il s'agit en l'espèce de travaux d'entretien qui devraient être supportés entièrement par la Fabrique et la commune. Je vous prie en conséquence de vouloir bien insister auprès du Conseil Municipal pour qu'il revienne sur sa décision et retire purement et simplement les réserves apportées au vote des ressources destinées au paiement de la part de dépense laissé à sa charge. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
30 décembre 1900	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : « <i>M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet en date du 19 décembre courant aux termes de laquelle le Conseil Municipal dans sa délibération en date du 25 novembre dernier a voté une nouvelle somme de 30 francs pour compléter les ressources nécessaires au paiement de la dépense prévue pour la réfection de la porte Ouest de l'église. Le contingent communal sera ainsi porté à 230 francs. Il invite le Conseil à retirer les réserves contenues dans les délibérations précédentes concernant lesdits travaux de réfection des portes de l'église. Le Conseil délibère : Les réserves contenues dans les délibérations précitées sont retirées. Il invite l'Administration des Beaux-Arts à présenter un devis concernant les travaux nécessaires à la restauration de la porte Sud de l'église laquelle porte est dans un état plus délabré que la porte Ouest en question et demande que l'Administration des Monuments Historiques participe dans le paiement de ces travaux aux mêmes conditions que pour la porte Ouest. La commune poursuivra pour sa part sans cette dépense nouvelle et les travaux seront exécutés simultanément pour les deux portes par les soins et sans la surveillance de l'Administration des Monuments Historiques.</i> »</p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>

Iconographies



Archives de la MPP, D/1996/25/328, ensemble Sud-Ouest, Mieusement, 1884

Première moitié du XXe siècle

12 janvier 1901	Mandat de paiement : « <i>fourniture d'une pierre au bénitier</i> » <i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 5 V 51, mandat de paiement</i>
6 février 1901	Minute adressée au Ministre : « <i>Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 10 novembre dernier, j'ai invité le Conseil municipal de Marnes à voter la somme de 3° ct pour compléter les ressources nécessaires au paiement des travaux d'entretien projetés à l'église.</i> <i>Par sa délibération du 25 novembre 1900 la dite assemblée a consenti à mettre ce déficit à la charge de la commune. De plus, par une délibération du 30 décembre que je vous adresse sous ce pli, ainsi que la précédente, elle a déclaré retirer les réserves qu'elle avait mises au vote de son allocation. Rien ne s'oppose donc plus à ce que les travaux prévus soient exécutés. »</i>
16 février 1901	Lettre adressée au Préfet de la part du Directeur des Beaux-Arts : « <i>Monsieur le Préfet, par dépêche du 7 de ce mois, vous m'avez fait connaître que la municipalité de Marnes avait voté la somme complémentaire de 30 f. pour les travaux à exécuter à la porte Ouest de son église. J'ai en conséquence rendu définitive l'allocation de 200 f réservée par mon département pour cette entreprise et j'ai invité M. l'Architecte en Chef Deverin à prendre ses dispositions en vue de faire commencer les travaux. Je l'ai prié également pour répondre au désir exprimé par l'Assemblée municipale à dresser un devis des travaux qu'il y a lieu d'exécuter pour la réparation de la porte du midi. Je vous envoie ci-joint le projet approuvé. »</i>
21 février 1901	Minute adressée le Sous-Préfet de Parthenay : « <i>J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le devis des travaux d'entretien à exécuter à l'église de Marnes, classée au rang des Monuments Historiques. Le Conseil Municipal ayant par un vote récent, complété les ressources nécessaires au paiement de la dépense prévue, M. le Ministre des Beaux-Arts vient lui-même de rendre définitive l'allocation de 200 f qu'il avait promise sur les fonds de son département et d'inviter M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques à prendre ses dispositions en vue de faire commencer les travaux. Je vous prie de vouloir bien en donner avis à la municipalité de Marnes. »</i>
14 juin 1901	Minute adressée au Ministre : « <i>J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre approbation le mémoire des travaux d'entretien exécuté par l'entrepreneur Gardais à l'église de Marnes, classée</i>

	<i>au rang des Monuments Historiques et la note des honoraires due à M. Mongeaud Architecte ordinaire. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien, après l'apurement des comptes faire verser dans la Caisse municipale la subvention de 200 f que vous avez bien voulu allouer définitivement par décision du 16 février 1901 pour cette entreprise. »</i>
	<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Ministre</i>
2 juillet 1901	Lettre adressée au Préfet de la part du Directeur des Beaux-Arts : <i>« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous transmettre, revêtu de mon approbation en date de ce jour, le compte des travaux d'entretien exécutés à l'église de Marnes sous la direction de M. Mongeaud, Architecte ordinaire des Monuments historiques suivant le devis approuvé le 1^{er} juin 1900. Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, assurer le paiement de la dépense, conformément aux indications du bordereau de liquidation ci-joint. »</i>
	<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Préfet de la part du Directeur des Beaux-Arts</i>
3 juillet 1901	Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay : <i>« J'ai l'honneur de vous adresser, revêtus de l'approbation de M. le Ministre des Beaux-Arts le compte des travaux d'entretien exécutés à l'église de Marnes et la note des honoraires due à M. Mongeaud, chargé de la direction de ces travaux. Je vous prie de vouloir bien transmettre ces documents à M. le Maire de Marnes et l'inviter à mandater aux intéressés les sommes qui leur sont dues. Je ferai verser dans la caisse municipale la somme de 200 f montant de la subvention de l'Etat aussitôt que j'aurai reçu, dûment remplies par M. le Maire, les formules de certificat ci-jointes constatant l'exécution des travaux. »</i>
	<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i>
13 janvier 1902	Mandat de paiement : « travaux à l'église »
	<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 5 V 51, mandat de paiement</i>
13 janvier 1902	Mémoire du menuisier : <i>« Doit la Fabrique de Marnes : Réparations à la tribune après la pose des portes et un porte cierge. »</i>
	<i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 5 V 51, mémoire du menuisier</i>
23 octobre 1903	Lettre adressée au Sous-Secrétaire des Beaux-Arts de la part du Préfet : <i>« Vous avez bien voulu, par décision du 14 août 1913, approuver un devis de travaux à exécuter à l'église de Marnes s'élevant à 2701 fr et décider qu'une somme de 1801 fr serait affectée à cette entreprise sur le budget des Beaux-Arts. J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, des délibérations par lesquelles d'une part, le Conseil Municipal s'est engagé à fournir un contingent de 400 fr; d'autre part la Commission départementale a fixé à 500 fr le chiffre de la contribution du</i>

	<p><i>département. Il sera ainsi pourvu intégralement à la dépense prévue. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Sous-Secrétaire des Beaux-Arts de la part du Préfet</i></p>
8 janvier 1905	<p>Information sur travaux : « <i>Doit la Fabrique de Marnes trois journées employées à couvrir l'église 15 francs.</i> »</p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 5 V 51, information sur les travaux</i></p>
7 juin 1905	<p>Inventaire du mobilier de l'église :</p> <p>« <i>Vases sacrés</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Un calice argent estimé 40</i> 2. <i>Un autre calice à pied en cuivre tout doré estimé 120</i> 3. <i>Un ciboire dont le pied est en cuivre tout doré estimé 80</i> 4. <i>Un ostensorio en bronze doré estimé 200</i> 5. <i>Une petite custode en argent estimée 15</i> <p><i>Ornements</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>3 ornements blancs sans valeurs et presque usés estimé 30</i> 2. <i>1 ornement vert et 1 violet estimé 20</i> 3. <i>2 vieux ornements noirs estimés 20</i> 4. <i>2 chappes vieilles en soie estimées 25</i> 5. <i>2 écharpes en soie et 2 bourses estimées 30</i> 6. <i>1 dais avec tour en soie blanche estimé 40</i> 7. <i>Un ombrellino estimé 3</i> <p><i>Linge</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>5 aubes en coton estimées 30</i> 2. <i>3 cordons estimés 2</i> 3. <i>6 nappes d'autel avec tour en tulle estimées 20</i> 4. <i>Des petits linge en coton une douzaine de chaque espèce estimés 15</i> <p><i>Objets divers</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Une croix de procession en cuivre argenté estimée 25</i> 2. <i>2 bénitiers dont l'un en cuivre argenté et l'autre étamé estimés 6</i> 3. <i>6 chandeliers et 1 Christ au grand autel estimés 50</i> 4. <i>8 autres chandeliers et 2 Christs aux petits autels estimés 24</i> 5. <i>Plusieurs statues en plâtre estimées 15</i> 6. <i>2 lampes en cuivre dont l'une argentée estimées 30</i> 7. <i>1 vieux lustre estimé 25</i> 8. <i>3 vieilles bannières en soie et 2 avec sujets en toile estimées 60</i> 9. <i>Une table de communion en fonte estimée 35</i> 10. <i>Une chaire en bois estimée 150</i> 11. <i>Un baptistère en pierre estimé 10</i> 12. <i>Trois cloches estimés 1000</i> 13. <i>Un tabernacle grand autel en marbre estimé 50</i> 14. <i>Un autre tabernacle en pierre à la Sainte Vierge estimé 20</i> 15. <i>250 chaises en bois blanc estimé 80</i> 16. <i>Deux petits tableaux estimés 30</i> <p><i>Meubles :</i></p>

	<p>1. <i>Un meuble à 4 tiroirs en chêne estimé 25</i> 2. <i>Deux placards en bois blanc estimés 40</i> 3. <i>Un meuble à ornements estimé 50</i> 4. <i>Un meuble collé au mur estimé 25</i> 5. <i>Un confessionnal en chêne estimé 40</i></p> <p><i>Nota : La plupart des ornements linge et meubles auraient besoin d'être renouvelés. Les vases sacrés seuls sont très convenables.</i> <i>Les vases sacrés seuls sont très convenables. L'église ne renferme rien d'artistique et de valeur.</i></p> <p><i>Fait par le Conseil de Fabrique de l'église de Marnes le dimanche vingt-neuf avril 1883 et ont tous les membres signés.</i></p> <p><i>Le Maire de la commune de Marnes soussigné certifie que la présente copie d'inventaire comprend tous les objets contenus dans l'église et qu'aucun de ceux qui y sont décrits n'en a été détournés et qu'en outre les objets concernant le service des pompes funèbres comprennent :</i></p> <p>1. <i>Un brancard pour le transport des cercueils au cimetière</i> 2. <i>Trois draps mortuaires. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 8 V 13, inventaire</i></p>
Juillet 1905	<p>Enquêtes sur l'état des paroisses et des lieux de culte :</p> <p><i>« De son avenir religieux : Il serait difficile de trouver ces locaux. Les fidèles de Marnes disent qu'ils veulent avoir un curé. Je crois qu'ils feront des sacrifices pour cela. Nous sommes en peine. L'Autorité nous interroge. Et nous, nous attendons des instructions de l'Autorité. Chaque paroisse devra-t-elle fournir le traitement du curé et les frais de culte ? Y aura-t-il une caisse centrale ? Tant que les questions n'auront pas été décidées, il me semble impossible de répondre aux questions posées. Les fidèles de Marnes feront tout ce qu'ils pourront pour entretenir un curé, mais donneront-ils beaucoup, s'il faut verser à une caisse centrale ? J'en doute. Les ressources actuelles de la Fabrique suffisent tout juste pour payer les frais de culte et les gages des employés de l'église.</i></p> <p><i>Depuis la Révolution : On a refait les voûtes et la couverture. Ces travaux ont été payés par l'Etat ou la commune. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 4-2 4-3, enquête sur l'état des paroisses et des lieux de culte</i></p>
3 mars 1906	<p>Inventaire des biens dépendant de la Fabrique paroissiale de Marnes :</p> <p><i>« Chapitre 1 : biens de la Fabrique :</i></p> <p><i>Description des biens :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>1 banc estimé 5</i> 2. <i>100 chaises estimées 50</i> 3. <i>50 chaises (revendiquées par des propriétaires) estimées 50</i> 4. <i>6 chandeliers estimés 30</i> 5. <i>1 [christ] estimé 5</i> 6. <i>2 petits chandeliers estimés 2</i> 7. <i>1 pupitre estimé 0,50</i>

8. 1 escabeau et 1 banc estimés 0,50
 9. 1 [mot illisible] en cuivre (revendiqué a été payé par plusieurs fidèles) estimé 40
 10. 1 lustre (payé par Melle Gigot Laetitia) estimé 20
 11. 14 tableaux chemin de croix estimés 14
 12. 1 confessionnal estimé 10
 13. 4 chandeliers et deux candélabres estimés 12
 14. 2 globes en verre contenant des fleurs en papier estimés 1
 15. Une statuette de Saint Antoine avec un tronc (a été payé par plusieurs fidèles) estimé 20
 16. 2 bannières payées par Melle Gigot et les jeunes filles de Marnes en 1881 estimées 15
 17. Une Sainte Vierge payée par M. Guaus estimée 5
 18. 4 chandeliers et 1 christ sur un petit autel estimés 10
 19. Un tableau représentant Saint Dominique recevant le Rosaire de la Sainte Vierge estimé 2
 20. Statuette de Saint Jean Baptiste en plâtre (le bras est cassé) estimé 0,50
 21. Une vieille lampe ne seyant plus estimée 0,50
 22. Une croix payée par la première communion estimée 15
 23. Une croix [1 mot illisible] fer blanc christ en [mot illisible] estimée 2
 24. M. le desservant nous ayant répondu à la demande d'ouverture du tabernacle nous consignons ici la déclaration qu'il renfermait uniquement un ciboire en argent doré avec pied en cuivre d'une valeur de vingt-cinq francs que j'ai vu d'ailleurs estimé 25

Dans la sacristie :

25. Un ciboire hors d'usage estimé 0,50
 26. Un calice coupe argent doré pied en cuivre estimé 50
 27. Un autre calice hors d'usage estimé 1
 28. Un ostensorial en cuivre doré estimé 100
 29. 3 petits vases à Saintes huiles et une custode estimés 4
 30. Un ostensorial hors d'usage estimé 2
 31. Une croix en cuivre estimée 4
 32. Une autre croix en cuivre de plus grande dimension et six chandeliers estimée 35
 33. Un encensoir et la navette estimés 6
 34. [sourettes] estimé 2
 35. Thubor estimé 0,50
 36. Un baiser de paix estimé 1
 37. 7 aubes en très mauvais état estimées 14
 38. 9 surplis estimés 9
 39. 15 surplis d'enfant estimés 7,50
 40. 8 soutanes pour enfants de chœur estimées 4
 41. Nappes d'autel et garnitures diverses estimées 10
 42. 26 amict, 30 purificatoires, 38 manuterges, 20 corporaux estimés 10
 43. 2 missels estimé 10
 44. 4 ornements bleus estimés 20

	<p>45. 2 ornements rouges estimés 5 46. 1 ornement violet (mauvais état) estimé 3 47. 1 ornement vert estimé 5 48. 1 ornement blanc et rouge estimé 3 49. 4 ornements noirs estimés 25 50. 3 chapes 2 blanches et une noire estimées 25 51. 2 draps mortuaires (dont l'un payé par M. Leclerc au curé de Marnes) estimés 30 52. 8 vases contenant des fleurs artificielles estimés 4 53. 2 garnitures rouges et 5 garnitures blanches (payé par M. Huctin) estimés 14 54. 12 cartons d'autel estimés 25 55. Etoiles blanches noires et rouges estimées 6 56. 3 bourses estimées 1,50 57. 2 écharpes estimées 2 58. 1 [drap] avec tour en soie blanche estimé 40 59. 1 ombrellino estimé 3 60. 4 nappes de communion estimées 4 61. 4 nappes pour crédence estimée 2 62. 2 grands tapis et 3 petits estimés 2,50 63. 1 bénitier estimé 1,50 64. 1 meuble en bois blanc estimé 30 65. Dans la sacristie M. Pouilly trésorier de la fabrique nous a représenté une somme de vingt-huit francs 55 centimes montant des données dont il se déclare actuellement détenteur en sa ditte qualité.</p> <p><i>Chapitre 2 : Biens appartenant à la commune, au département et à l'Etat et dont la Fabrique n'a que la jouissance</i></p> <p><i>Description des Biens :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'église paroissiale de Marnes avec toutes ses dépendances couvre une superficie de 4a 70 quatre ares soixante-dix. Elle appartient à la commune et remonte au XIIe siècle. Elle est antérieure au Concordat. Elle figure au plan cadastral sous le n°1252 Section D. On y remarque le maître autel en pierre dont le dessus est en marbre, deux autres petits autels, une chaire en sapin fixée au mur, un tronc en bois fixé au mur, trois bénitiers en pierre, les fonts baptismaux en pierre. Dans le clocher trois cloches le tout faisant corps avec l'église. La sacristie annexe de l'église avec laquelle elle communique directement comprend deux petits placards refermant les ornements sacerdotaux, linge d'autel sacrés. La valeur du sol occupé par l'église et la sacristie peut être évaluée à 0,20 f le mètre carré 94. 2. Le presbytère [...] » <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 8 V 13, inventaire</i></p>
9 décembre 1906	Mandat de paiement : « portes de l'église »

1908	Adrien Blanchet signale dans un article paru en 1908 dans un bulletin de la Société Archéologique de Bellac : « <i>une cachette sous la cour du presbytère de Marnes</i> » _____ <i>Marnes en profondeur..., p. 68</i>
19 février 1913	Lettre adressée au Préfet de la part du Maire : « <i>J'ai l'honneur de vous informer que l'église de Marnes reconnue comme Monument Historique se trouve dans un état tel qu'il n'est plus possible d'attendre plus longtemps sans refaire la couverture. La commune est toute disposée à contribuer dans la dépense si besoin est attendu qu'il y avait au budget additionnel de 1912, inscrit à cet effet, un crédit de 200 fr, que le Conseil Municipal est disposé à reporter sur l'exercice courant.</i> » _____ <i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Préfet de la part du Maire</i>
21 février 1913	Lettre adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts de la part du Préfet : « <i>J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. le Maire de Marnes dans laquelle ce magistrat municipal signale la nécessité de restaurer la couverture de l'église de ladite commune classée au nombre des Monuments Historiques. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien le plus tôt qu'il vous sera possible faire examiner la situation du dit édifice et prescrire s'il y a lieu l'exécution du travail demandé et au payement duquel la commune de Marnes serait prête à contribuer pour une somme de 200 f.</i> » _____ <i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts de la part du Préfet</i>
13 mars 1913	Lettre adressée au Maire de la part de l'Architecte départemental : « <i>J'ai constaté hier qu'un voisin, M. Guillard, avait un dépôt de fumier adossé au mur de l'église, ce qui contribue à entretenir l'humidité dont cet édifice souffre beaucoup ; Je vous serais obligé de vous rappeler à ce propos que l'on n'a pas le droit de déposer du fumier contre un mur, même [historique] ce qui n'est pas le cas et l'inviter à supprimer de suite ce dépôt. Je saisiss cette occasion pour vous prier de me faire connaître s'il est exact que la commune ait réservé 400 f pour les réparations urgentes à faire à l'église et serait disposée à participer dans de plus large mesure aux travaux de restauration de ce monument des plus intéressants.</i> » _____ <i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Maire de la part de l'Architecte départemental</i>
16 mars 1913	Lettre adressée à l'Architecte départemental de la part du Maire : « <i>En réponse à votre lettre du 13 courant, j'ai l'honneur de vous informer que la commune a voté en 1912 une somme de 200 f pour réparation à la couverture de l'église de Marnes. Je ne puis donc vous dire que la commune dépensera plus. Cette question pourra être soumise au Conseil Municipal à la session prochaine de mai.</i> »

	<p><i>Il est douteux que la commune consente de plus grands sacrifices. Je ne puis rien vous dire de plus pour le moment à ce sujet. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à l'Architecte départemental de la part du Maire</i></p>
20 mars 1913	<p>Lettre du Curé, destinataire inconnu :</p> <p><i>« La lettre que vous voulez bien me communiquer écrite par le secrétaire de mairie et signée du Maire rend mal la pensée et du Maire et du Conseil Municipal : le Maire m'a dit à plusieurs reprises et encore tout récemment que la commune étant pauvre, le Conseil ne pouvait voter d'un coup de très fortes sommes, mais qu'il est disposé à voter chaque année 200 à 300 francs jusqu'à paiement des frais de couverture avec espoir toutefois que les Beaux-Arts leur viendront en aide. Il a même ajouté et c'est la raison de mon allégation que si les Beaux-Arts décidaient la restauration de l'église, offraient un crédit et demandaient à la commune de contribuer pour une somme de tant, le Conseil voterait cette somme pourvu évidemment qu'elle soit en proportion avec l'importance de la commune et les ressources de son budget. Ce n'est peut-être pas là la pensée de l'instituteur secrétaire mais c'est bien celle du Maire et je le crois aussi, le Conseil Municipal de Marnes. Pour ce qui est du dépôt de février, je me suis assuré que l'intervention a eu lieu et que le dépôt est enlevé. Lorsque, comme je l'espère et le souhaite vivement, les travaux de restauration vous ramèneront ici, je me ferai un très grand plaisir. Les ressources hospitalières étant nulles à Marnes, de vous offrir en mon presbytère, si besoin en est, une rustique mais cordiale hospitalité. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre du Curé, destinataire inconnu</i></p>
31 mars 1913	<p>Lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud Architecte du département de la part d'Emile Fouché :</p> <p><i>« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note en date du 30. Par ce même courrier, j'écris à M. le Curé de Marnes lui faisant connaître que je compte aller voir les travaux que vous m'indiquez, jeudi prochain, 3 avril. J'examinerai les réparations que vous voulez bien m'énumérer, je vous enverrai les détails. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud Architecte du département de la part d'Emile Fouché</i></p>
5 mai 1913	<p>Lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud, Architecte du département de la part de l'entreprise de travaux publics et particuliers E. Fouché : « Je n'ai point perdu de vue, le devis que j'ai à vous fournir pour l'église de Marnes. Je suis allé voir le travail qu'il y a à faire, il y a au moins 3 semaines, mais n'ayant pu me prononcer d'une façon définitive pour la question gouttière et couverture, le couvreur doit venir avec moi cette semaine pour</p>

	<p><i>que nous voyons ensemble. Ayant été malade, il n'a pas pu venir plus tôt. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud Architecte du département de la part de M. Fouché</i></p>
22 mai 1913	<p>Lettre adressée à l'Architecte Monsieur Jean Paul André Mongeaud de la part de Monsieur Fouché :</p> <p><i>« Comme vous le verrez par le devis approximatif que je vous envoie, j'ai été obligé pour la couverture surtout de généraliser la réparation tellement c'est en mauvais état. Le clocher n'a besoin comme une partie des couvertures qu'à être réparé, les arétiers n'étant pas démolis et très solides à ce que nous avons pu en juger. Quant aux rampants, ne pouvant en juger du bas peut-être y aura-t-il quelques morceaux à remplacer; mais en tous les cas je n'en vois pas. Il existe pour cette église un fait plus grand. Lors de la première visite que j'y fis en avril, j'avais déjà constaté que la couverture de la nef, fait en vieilles tuiles était dans un état lamentable, mais depuis je me demande ce qui a pu se produire, est-ce l'effet du tonnerre, est-ce un cyclone, toujours est-il que la dalle côté du chemin est rompue et tombée à terre avec crochets de support arrachés, et les tuiles tournées complètement comme si quelqu'un l'avait fait avec intention. Je suis à me demander où peut aller l'eau que reçoit cette couverture complètement détruite, et malgré cela les voûtes ne donnent dans cette partie aucune trace d'humidité. A ce propos j'ai tenu à vous entretenir, comme vous pourrez vous-même vous rendre compte du fait.</i></p> <p><i>Estimation approximative des travaux à exécuter à l'église de Marnes, consistant en rejoindoiements du rampants et divers, ainsi que les réparations de couvertures en ardoises :</i></p> <p><i>Arracher les herbes des rampants, les nettoyer, dégarnir les joints et les faire au mortier de ciment et au fer.</i></p> <p><i>Rampants environ 60 m²</i></p> <p><i>Autour du clocher et autres saillies</i></p> <p><i>Y compris fournitures de ciment</i></p> <p><i>Repose de certaines pierres descellées</i></p> <p><i>Remplacer environ 4m00 de cordon au-dessus la porte latérale, compris entailles</i></p> <p><i>Démolition de la tribune, enlèvement des bois ainsi que le massif de l'escalier</i></p> <p><i>Raccords de mortier au recépage à la place du massif</i></p> <p><i>Enlèvement des décombres</i></p> <p><i>Frais d'échafaudages et divers, pour déplacements et voyages, etc</i></p> <p><i>Réfection des gouttières en fer blanc</i></p> <p><i>Développement environ 100 ml</i></p> <p><i>Sur lesquelles 30 m sont à mettre à neuf à 2 f75 le mètre linéaire (zinc n°14 avec crochets galvanisés)</i></p> <p><i>Le reste soit 70 m à vérifier souder et [peinte]</i></p> <p><i>Plus-value pour les dalles du clocher qu'il faut prendre et réparer à la corde à noeuds.</i></p>

	<p><i>Tuyaux de descente 20 m à remplacer en zinc Reste à peindre 40 m Mise en état de la couverture d'ardoises au clou sur l'abside et transept Couverture du clocher Couverture à refaire en entier en ardoises au crochet Tourelle d'escalier Chapelle de la Vierge Ardoises à fournir pour réparations Clous divers Voliges 2 toises Réparations des faîtages, noues, rives, rivets à faire au ciment Frais d'échafaudages et déplacement couvreur zingueur. Total 1500,00 f. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à l'Architecte Monsieur Jean Paul André Mongeaud de la part de Monsieur Fouché</i></p>
23 mai 1913	<p>Lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud, Architecte du département de la part de M.Fouché :</p> <p><i>« J'ai bien reçu votre note de ce jour par laquelle vous me demandez l'estimation de la restauration de la couverture en tuiles de la nef de l'église de Marnes. Je reste fort perplexe devant une telle réparation car j'ai toujours été à me demander sur quoi reposaient ces tuiles. Est-ce du bois, est-ce les voûtes, je ne puis le dire qu'après vérification. Dans le prix que je vous donne ci-contre, je considère la moitié des tuiles comme bonnes, le reste à fournir. Quant au reste, charpente ou voûte je ne compte rien comme réparations, les éléments que vous pouvez avoir en main peuvent peut-être vous permettre de juger quelle est la nature du support pour les tuiles. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à Monsieur Jean Paul André Mongeaud Architecte du département de la part de M. Fouché</i></p>
29 mai 1913	<p>Rapport présenté par M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Joseph Henri Deverin :</p> <p><i>« Objet des travaux : Restaurations diverses (extérieur et intérieur) et couvertures</i></p> <p><i>Etat du monument. Raisons qui motivent le projet : L'église de Marnes est un petit édifice du XII^e siècle auquel, soit par cause d'inachèvement soit pour tout autre motif, le chevet élevé au XIII^e a été construit carré. Le pignon méridional de cette [même] époque également possède une porte d'une disposition assez spéciale. Elle est enveloppée de 3 [toits] séparés par des arêtes à chanfrein plus une archivolte extérieure finement décoré de feuilles à la place des chapiteaux existe seulement un entourage de feuilles retombant et les chanfreins intermédiaires sont amortis par une petite tête. Le tout sans tailloir. En outre, l'arc d'intrados est découpé en forme de lambrequin avec bouton dans une gorge. Cette porte à quelques parties surtout à la base, complètement dégradées, rougies ou disloquées. Son intérêt me paraît mériter</i></p>

	<p><i>une entière restauration de ces parties. Le reste de l'extérieur est suffisant comme entretien sauf la couverture en très mauvais état aussi bien pour les parties construites en ardoises que pour celles en tuiles.</i></p> <p><i>Programme des travaux projetés : A l'intérieur l'Eglise assez simple mais d'une bonne proportion [fournit] à la croisée du transept des groupes de chapiteaux tout à fait remarquables rappelant assez le chapiteau corinthien par la disposition de leurs feuilles retombantes et d'une exécution très soignée. Cet intérieur est malheureusement déparé par un badigeon avec faux joints le tout en mauvais état et taché sur les voûtes par des infiltrations, dans les parties basses par l'humidité. Il me paraît indispensable d'entretenir ce badigeon et de faire un rejoignement en supprimant en outre une vieille tribune moderne en bois disloquée et inutile qui manque deux fenêtres. L'ensemble de ces divers travaux comporte [crépis] imprévus et honoraires, une dépense de 9397.79. Je pense que la commune qui a réclamé les travaux voudra y participer. J'ignore dans quelle mesure mais des ressources sont peu considérables et il ne faut pas compter sur une somme bien importante. J'ajoute qu'il me paraît absolument nécessaire de ne pas ajourner la réfection des toitures, le retard de cette partie de l'entreprise pourrait accroître les dégâts déjà produits. Je joins à ce rapport 2 calques 1. plan d'ensemble et coupe sur la croisée du transept donnant le détail d'un des groupes de chapiteaux. 2. Le détail de la porte latérale aux indications des parties à restaurer. »</i></p>
16 juin 1913	<p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, rapport présenté par l'ACMH Joseph Henri Deverin</i></p> <p>Rapport à la Commission par M. Lucien Magne, Inspecteur Général sur un projet de restauration de l'église de Marnes : « <i>M. Deverin présente un devis de 9397,70 fr pour la restauration des toitures et quelques réparations indispensables à l'église de Marnes monument du 12^{ème} siècle achevé au 13^{ème} siècle par la construction du chevet. Une porte latérale Sud appartient à cette dernière époque. L'église est extérieurement en assez bon état, et il semble qu'on pourrait ajourner la restauration de la porte Sud, mais il est nécessaire de réparer les toitures dont les infiltrations peuvent compromettre les voûtes. L'Architecte signale les dispositions très intéressantes des voûtes bombées sur mesure à la croisée du transept et les sculptures des chapiteaux qui reçoivent les retombées des voûtes. C'est la commune qui a réclamé des travaux de couverture. Elle pourra sans doute y contribuer mais dans une faible mesure et la majeure partie de la dépense incombera à l'Etat. Or si l'on examine le devis, on voit que les articles de I à XX correspondent tous à la restauration de la porte évaluée à 2312f32 et que l'article 35 (débadigeonnage et jointoientement) chiffre cette dépense à 3750 f. Sur un travail évalué à 7947,32 f les travaux accessoires s'élèvent à 6000 f (avant imprévus et honoraires). On pourrait donc pour le moment en</i></p>

	<p><i>limitant le travail à la réparation des toitures réduire la dépense prévue de 9397,70 francs à 2500 francs environ. C'est à cette somme, que je proposerais de restreindre la dépense autorisée, si la commune ne peut y participer suffisamment. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, rapport à la Commission par M. Lucien Magne, Inspecteur Général sur un projet de restauration de l'église de Marnes</i></p>
24 juillet 1913	<p>Descriptif de l'église de Marnes par l'ACMH Joseph Henri Deverin :</p> <p><i>« Réparation de couverture et divers :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ardoises en recherche sur le clocher, l'abside et le transept- surface 2. Fourniture d'ardoises, clous, voliges, etc 3. Réfection à neuf sur tourelle d'escalier et chapelle (ardoises) 4. Remaniement de couverture en tuiles creuses 5. Fourniture de tuiles creuses 6. Fourniture et pose de tuiles faitières 7. Gouttières en zinc n°14 avec crochets galvanisés 8. Nettoyage, soudure, peinture de vieilles gouttières et plus-value pour travail à la corde à nœuds 9. Remplacement de tuyaux en zinc n°14 compris colliers 10. Soudure peinture de vieux tuyaux 11. Suppression, démolition d'une vieille tribune en bois inutilisé, masquant deux fenêtres, enlèvement des matériaux, raccords de maçonnerie et d'enduits 12. Arrachage d'herbes sur les rampants du pignon, dégradation profonde et réfection des joints au ciment 13. Remplacement de cordons et pierres gelées, reprises dans le soubassement, pour démolition, fourniture, pose et taille de pierre, ensemble 14. Réfection du seuil de la porte complétement disloqué, enlèvement de gravoirs <p><i>Total de la dépense : 2701,00 »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, devis descriptif et estimatif par Joseph Henri Deverin</i></p>
14 août 1913	<p>Transmission d'un devis approuvé avec participation financière conditionnelle de l'Etat :</p> <p><i>« Devis de 2.701 francs approuvé le 14 août 1913 »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, transmission d'un devis</i></p>
28 août 1913	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay : « <i>J'ai l'honneur de vous informer que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, suivant avis émis par le Comité des Monuments Historiques, a approuvé l'exécution d'un devis dressé par M. Deverin, Architecte en Chef, pour diverses réparations à l'église de Marnes. Vous trouverez le devis ci-joint. Je vous prie de le communiquer au Conseil Municipal de Marnes et d'inviter cette assemblée à faire connaître quelle somme il est disposé à consacrer à l'entreprise sur les ressources communales. Je me propose de demander</i></p>

	<p><i>ultérieurement une participation au Conseil Général. Ledit devis s'élève à 2700 f M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a décidé que si les administrations intéressées à la conservation du monument s'engageaient à concourir à l'entreprise pour la somme de 900f, le budget des Beaux-Arts prendrait à sa charge le surplus de la dépense. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
7 septembre 1913	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« M. le Maire soumet au Conseil le devis dressé par M. Deverin, Architecte en Chef des Beaux-Arts concernant diverses réparations à l'église de Marnes. Ledit devis se monte à 2701 f. M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts estime que les 1/3 de la dépense soit 900 f sera supporté par la Commune et le Département et que le surplus soit 1801 f serait à la charge du budget des Beaux-Arts. Le Conseil considérant qu'un crédit de 200 f est inscrit au budget additionnel de 1913 art 8 pour contribuer aux dites réparations. Décide qu'une somme de 200 f sera prise en outre sur les fonds libres pour augmenter la contribution de la commune et pris Monsieur le Préfet de vouloir bien inviter le Conseil Général à voter les 501 f restants au budget départemental. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
30 septembre 1913	<p>Extrait du procès-verbal des délibérations de la Commission départementale :</p> <p><i>« La Commission départementale, Agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Général,</i></p> <p><i>Vu le projet des travaux à exécuter à l'église de Marnes</i></p> <p><i>Vu la délibération du Conseil Général du 21 août 1913 et la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre suivant</i></p> <p><i>Vu le rapport de M. le Préfet</i></p> <p><i>Attribue à l'église de Marnes en vue de l'exécution des travaux projetés et par imputation sur le crédit inscrit au budget départemental de 1914 pour la Conservation des Monuments Historiques, une somme de 500 francs. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du procès-verbal des délibérations de la Commission départementale</i></p>
21 décembre 1913	<p>Minute adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :</p> <p><i>« J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. le Maire de Marnes dans laquelle ce magistrat municipal signale la nécessité de restaurer la couverture de l'église de la dite commune classée au nombre des monuments historiques. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien le plus tôt qu'il vous sera possible faire examiner la situation du dit édifice et prescrire, s'il y a lieu,</i></p>

	<p><i>l'exécution du travail demandé et au paiement duquel la commune de Marnes serait prête à contribuer pour une somme de 200 fr.»</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts</i></p>
1913-1914	<p>Visite canonique : L'église est classée et date du XIIe siècle. Elle est bien entretenue mais sa couverture est en mauvais état.</p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2 boîte 1, dossier 4, visite canonique de 1913-1914, questionnaire répondant à diverses questions</i></p>
19 mai 1914	<p>Minute adressée au Maire : « <i>Le Conseil municipal de Marnes par délibération du 7 septembre 1913 a voté une somme de 400 f pour sa part contribution dans les travaux de réparation projetés à l'église. J'ai l'honneur de vous informer que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts vient de donner l'autorisation d'entreprendre ces travaux. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Maire</i></p>
Juin-juillet 1914	<p>Mémoire des travaux exécutés pour les Monuments Historiques : <i>« Désherber les rampants et toutes les parties saillantes du clocher y compris rejoiantoient au ciment</i> <i>Rampant façade</i> <i>Rampant pignon latéral</i> <i>Derrière</i> <i>Rampant côté presbytère</i> <i>Sur toiture</i> <i>Rampant côté de la ferme</i> <i>Autour du clocher</i> <i>Façade latérale</i> <i>Cordon mouluré de façade et autres petites parties non mesurables</i> <i>Dans le rampant de façade, avoir reposé 3.20 de rampant y compris mortier</i> <i>Démolition et réfection de la couverture en tuile sur la nef</i> <i>Plus-value pour la pose de tuiles formant courant, avec mortier la pente étant trop forte</i> <i>Employé, tuiles neuves</i> <i>Rivets au mortier batard le long du rampant</i> <i>Côté clocher</i> <i>Sur l'embase du clocher, reposé et remplacé quelques morceaux de pierre démolis par les racines de grosses herbes, qui les avaient soulevés</i> <i>Y compris fourniture de mortier</i> <i>Morceaux de pierre remplacés : pierre dure de Tercé et Lavoux</i> <i>Côté de la ferme, pied du clocher</i> <i>Sur face latérale</i> <i>Souchassement colonne, extérieure abside</i> <i>Arrachement pour la pose de ces pierres</i> <i>Taille de pierre réduite à l'unité</i> <i>Cordon mouluré</i></p>

	<p>Dans le rampant côté presbytère remplacé 4 morceaux de rampants y compris, taille, moulure et pose</p> <p>Dans le cordon sur la façade latérale, remplacé un morceau dans la moulure y compris entaille, moulure et fourniture</p> <p>Démolition de la tribune et sortie des matériaux au dehors de l'église, raccord de maçonnerie et crépis.</p> <p>Réfection de la couverture en ardoises du clocher</p> <p>4 croupes</p> <p>Ce travail fait à la corde à nœud</p> <p>Ressoudé et rebattu la gaine en plomb du clocher et ressoudé</p> <p>Ressoudé et peint les dalles du clocher</p> <p>Peinture des tuyaux de descente et repose de crochets (corde à nœuds)</p> <p>Refait une trappe à neuf</p> <p>Sur le transept gauche, refait les bardes de rives avec le vieux zinc et posés avec crochets</p> <p>2 rivets au mortier batard contre le rampant</p> <p>Contre le clocher</p> <p>Côté gauche de la nef</p> <p>1 dalle pendante avec crochets et pointe</p> <p>Plus-value pour crochets à pointe</p> <p>Sur l'abside : réfection à neuf du faitage qui était tout percé</p> <p>Sur le côté du clocher, remanié les bandes de rives, vieux zinc et reposées</p> <p>Rivets côté du rampant de l'autre côté</p> <p>Remaniement de la couverture</p> <p>2 appentis</p> <p>Peinture de dalles pendantes</p> <p>Fourniture d'ardoises</p> <p>2 toises de voliges délinéées</p> <p>135 m de liteaux</p> <p>Clous</p> <p>Réfection d'une grande noue à la couverture en tuiles</p> <p>Arrangé le prolongement de la noue avec du vieux zinc</p> <p>Soudé un autre morceau en relèvement</p> <p>Soudé 1 bec déversoir de noue y compris fournitures</p> <p>Rivets en mortier batard</p> <p>Refait au ciment 1 dessus de contrefort au pignon d'intérieur façade entrée latérale</p> <p>Repassé la couverture ardoise au-dessus cette partie latérale</p> <p>Fourni 400 ardoises neuves</p> <p>Réfection à neuf de la charpente et couverture d'une petite partie rectangulaire près le clocher</p> <p>Fourniture de chevrons</p> <p>[arazis] sur les murs pour sceller les chevrons</p> <p>Voligeage</p> <p>Couverture en ardoises au crochet sur liteaux</p> <p>Nocquets</p> <p>Rivets au mortier batard</p> <p>Sur la partie de la nef côté droit</p>
--	---

	<p><i>Remplacé la dalle Plus-value pour crochets à pointe A la suite face latérale Une autre dalle pendante Tuyaux de descente remplacées en zinc Peinture de tuyaux de descente Peinture d'une dalle Réfection de marches en pierres dures à l'entrée latérale Enlèvement des vieilles marches, sortie dans la rue et garnissage pour les autres Réfection et prolongement des marches intérieures à l'emplacement de l'ancienne tribune Retailles des vieilles marches en pierre dure Repose des marches y compris garnissage et fourniture mortier et ciment Réparé et replacé 1 grillage protège vitraux et fourniture de pattes Enlèvement des bois, rangement et transport aux décharges publiques des détritus, moellons et autres débris tuiles, ... 20 tombereaux Après avoir tout enlevé, [défoncé] pour arracher les herbes et nettoyé tout le tour de l'église côté rue Total : 2188, 98 F »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, mémoire des travaux</i></p>
16 août 1914	<p>Lettre adressée à l'Architecte Monsieur Jean Paul André Mongeaud de la part de l'entreprise Emile Fouché :</p> <p><i>« Ci-inclus je vous adresse le décompte que vous m'avez demandé. Il ne reste plus à faire à Marnes qu'une portion de couverture à la nef, des révisions de couvertures ardoises dont 2 parties à refaire à neuf, une dalle à poser à la nef te les marches à poser. Les raccords ne sont pas tout à fait terminés après la démolition de la tribune, une ou 2 journées des hommes le mettront en état. Sous l'escalier montant à la tribune, qui est démolie les marches ne profitent pas. Tous les débris sont sortis au dehors. J'aurais bien pu en débarrasser une grande partie mais en ce moment je n'ai plus d'ouvriers, et mes chevaux m'ont été enlevés par la réquisition. D'ici peu je l'espère nous aurons des jours meilleurs. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à l'Architecte Monsieur Jean Paul André Mongeaud de la part de l'entreprise Emile Fouché</i></p>
Non daté	<p>Minute adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :</p> <p><i>« Vous avez bien voulu par décision du 14 août 1913, approuver un devis de travaux à exécuter à l'église de Marnes s'élevant à 2700 francs et décider qu'une somme de 1800 f serait affectée à cette entreprise sur le budget des Beaux-Arts. J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli des délibérations par lesquelles d'une part, le Conseil municipal s'est engagé à fournir un contingent de 400 f d'autre part la Commission départementale a fixé à 500 f le</i></p>

	<p><i>chiffre de la contribution du département. Il sera ainsi pourvu intégralement à la dépense prévue. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts</i></p>
20 septembre 1914	<p>Lettre adressée à l'Architecte du département à Niort de la part de l'entreprise de travaux publics et particuliers E. Fouché :</p> <p>Le début de la lettre concerne une autre commune.</p> <p>« <i>Je ne puis continuer Marnes manque d'ardoises, j'en aurait peut-être cette semaine. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée à l'Architecte du département à Niort de la part de l'entreprise de travaux publics et particuliers E. Fouché</i></p>
1925	<p>Visite canonique :</p> <p>« <i>Eglise, style : roman, XIIe siècle</i></p> <p><i>Entretien, état : classée, elle est entretenue par les Beaux-Arts, bon état</i></p> <p><i>Capacité : pouvant contenir 400 personnes</i></p> <p><i>Sacristie, état : en bon état, meubles convenables</i></p> <p><i>Ornements : en nombre suffisants. Ils sont tous propres quelques-uns riches</i></p> <p><i>Vases sacrés, nombre, état : 3 calices, 2 ciboires, 2 ostensoirs, en bon état »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>
23 juillet 1926	<p>Lettre adressée au Directeur des Beaux-Arts de la part de l'ACMH Gabriel Brun :</p> <p>« <i>Les couvertures en ardoises du clocher de la tourelle de l'escalier et du transept sont en très mauvais état. Les voûtes au-dessous sont entièrement verdies. La réparation importante est urgente. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Directeur des Beaux-Arts de la part de l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
11 janvier 1929	<p>Descriptif par l'ACMH Gabriel Brun pour des travaux à exécuter en vue de réparation de couverture et zinguerie de l'église de Marnes :</p> <p>« <i>Chapitre unique</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Découverture d'ardoise, arrachage de voligeage, triage et rangement des matériaux</i> 2. <i>Voligeage non jointif de 0.012 en sapin du Nord</i> 3. <i>Couverture en ardoises modèle anglais n°12 avec clous cuivre</i> 4. <i>Tranchis biais</i> 5. <i>Dépose de zinguerie</i> 5 bis. <i>Pose de bande formant chéneaux en zinc</i> 6. <i>Bandes de solins</i> 7. <i>Noquets</i> 8. <i>Dépose et repose de l'ancien faïtage compris clous, calotins en tôle galvanisée</i>

	<p>9. Echafaudage 10. Ardoises en recherches, posées sur le clocher, et le reste de la couverture 11. Redressage, calage, des vieux chevrons, cales 12. Fourrure 13. Chevrons de sapin <i>Total 6220,97</i> <i>Devis approuvé le 5 mars 1929 »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, devis descriptif et estimatif par l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
15 janvier 1929	<p>Rapport présenté par l'ACMH Gabriel Brun le 11 janvier 1929 à l'appui d'un projet de restauration :</p> <p>« <i>Objet des travaux : réparation de couverture</i> <i>Chapitre unique : transept et clocher</i> <i>Etat du monument. Raisons qui motivent le projet : L'Etat de ce monument a fait l'objet d'un rapport en 1926 jusqu'à maintenant je n'ai pu présenter un devis n'ayant pas d'entrepreneur capable d'effectuer le travail. On s'est donc borné à faire de menues réparations. Les couvertures du transept et du clocher sont en très mauvais état. L'eau filtre à travers les voûtes.</i></p> <p><i>Programme des travaux projetés : Refaire la couverture du transept et réparer celle du clocher</i> <i>Degré et ordre d'urgence des divers travaux : très urgent</i> <i>Dépenses, ressources : Le Conseil Général en 1927 a voté un crédit de 250 f pour cette église. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, rapport présenté par l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
22 février 1929	<p>Rapport à la Commission par l'ACMH Gabriel Ruprich-Robert sur un devis de réparation des couvertures des couvertures de l'église de Marnes :</p> <p>« <i>M. l'Architecte en Chef Gabriel Brun présente un devis de 6220frs 97 ayant pour objet de refaire la couverture en ardoise du transept et du clocher de l'église de Marnes. Nous ne voyons pas d'objection à faire à cette proposition et nous proposons l'approbation du devis avec participation locale de 2000 frs</i> »</p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, rapport à la Commission par l'ACMH Gabriel Ruprich-Robert</i></p>
5 mars 1929	<p>Transmission d'un devis approuvé avec participation financière conditionnelle de l'Etat, par l'ACMH Gabriel Brun :</p> <p>« <i>Devis de 6220,97 approuvé le 5 mars 1929. J'ai l'honneur de vous informer que, suivant avis émis par la Commission des Monuments historiques, j'ai donné mon approbation à l'exécution du devis ci-joint ayant pour objet la réparation des couvertures du transept et du clocher de l'église de Marnes. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, transmission d'un devis approuvé</i></p>
20 mars 1929	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :

	<p><i>« Le Président a ouvert la séance et a soumis à l'Assemblée le devis des travaux à exécuter en vue de la réparation de la couverture et zinguerie de l'église lequel a reçu l'approbation de Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. Il informe en outre l'Assemblée que Monsieur le Ministre a décidé : que si les administrations intéressées à la conservation du monument s'engageaient à concourir à l'exécution de l'entreprise pour la somme de Deux mille francs le surplus de la dépense serait mis à la charge du budget des Beaux-Arts. Il invite alors l'assemblée à délibérer en vue d'apporter à l'Etat le concours de ressources qui lui est demandé. Oùï la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de concourir à l'exécution des travaux désignés ci-dessus pour une somme de mille francs à inscrire au budget de l'exercice mil neuf cent vingt-neuf. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
17 avril 1929	<p>Lettre adressée au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la part du Préfet :</p> <p><i>« Par dépêche du 6 mars dernier, vous m'avez adressé un devis approuvé à la date du 5 mars et concernant des travaux de réparation aux couvertures du transept et du clocher de l'église de Marnes. Vous aviez décidé que si les administrations intéressées à la conservation du monument s'engageaient à concourir à l'exécution de l'entreprise pour la somme de 2000 francs le surplus de la dépense serait mis à la charge du budget des Beaux-Arts. J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de la délibération en date du 20 mars 1929 par laquelle le Conseil Municipal de Marnes a voté pour cet objet la somme de mille francs. D'autre part, dans sa séance du 23 août 1927, le Conseil Général a fixé à 250 francs sa part contributive. Je vous serais obligé de vouloir bien me donner toutes instructions nouvelles que vous jugerez utiles. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la part du Préfet</i></p>
25 août 1929	<p>Lettre adressée au Curé de Marnes de la part du Maire : « Désireux de vous éviter un dérangement qui comme celui du dimanche 4 août, pourrait entraîner à des discussions absolument inutiles, j'ai l'honneur de vous informer, qu'après avis de M. le Sous-Préfet, le Conseil Municipal a décidé dans un but de conciliation, de vous proposer le paiement annuel d'un redevance à la commune qui serait encaissé par titre de recèle et calculée à raison de 50 % de la somme investie dans l'électrification du presbytère, la commune ayant dépensé 800 f., cette redevance s'élèvera donc à 40 f. Je tiens à vous faire remarquer que, d'une part obligée à réparer de graves omissions de mes prédécesseurs (non approbation de la délibération prise par eux relative à l'électrification du presbytère) et d'autre part chargé de défendre les intérêts de mes administrés, je me refuse fermement à employer le subterfuge que</p>

	<p><i>vous m'avez indiqué lors de notre entrevue faisant ainsi supporter à tous, les frais d'une installation dont ils ne tirent aucun profit. Ceci, Monsieur le Curé, sans idées préconçues contre votre ministère et avec l'espoir que vous voudrez bien mettre fin à ce différent, créé je le répète par des tiers, en acceptant la proposition du Conseil Municipal. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q2 2-2, lettre adressée au Curé de Marnes de la part du Maire</i></p>
31 août 1929	<p>Lettre adressée au Vicaire Général par M. Sapin : « <i>Je vous envoie la lettre que vient de m'adresser le Maire de Marnes, au sujet de l'installation électrique au presbytère et à l'église par la municipalité précédente, il y a deux ans. Comme vous le voyez, il cherche déjà à faire appel à la conciliation, et au lieu de 90 f par an il ne demande plus que 40. Je lui ai répondu ceci : j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 courant donnant la nouvelle décision du Conseil municipal au sujet de l'installation électrique au presbytère et à l'église. Je me fais un devoir de la communiquer aussitôt à mon supérieur, l'évêque de Poitiers. De part et d'autre nous n'avons qu'à en attendre la réponse.</i></p> <p><i>Je désirerais, Monsieur le Vicaire Général, que sur une feuille ayant l'en-tête de l'Evêché et si possible, le cachet vous m'adressez de la part de sa grandeur, à moi personnellement une lettre ne serait-ce que de cinq lignes si vous jugez à propos devoir ne pas en mettre plus long, où vous me donneriez la défense formelle de Mgr à tous ses Curés de prendre au sujet de n'importe quelle nouvelle installation, des engagements onéreux pour eux et surtout leurs successeurs. Pour le cas de Marnes, vous pourriez manifester votre surprise de la proposition du Conseil Municipal, surprise d'autant plus grande qu'il s'agit d'une affaire vieille de deux ans, pour laquelle le Curé de Marnes n'a jamais été avisé ni consulté. Cette lettre que vous m'adresseriez, je la ferai parvenir aussitôt au Maire sans aucun commentaire de ma part. Je vous assure que ces cinq lignes écrites de votre main auront cent fois plus de portée qu'une lettre de quatre pages de votre serviteur. De cette façon, ils verront qu'ils n'ont pas affaire uniquement au Curé mais avant tout à l'Évêque. Comme il ne parlent pas de la question de l'augmentation du bail du presbytère, inutile donc d'y faire allusion. Je ne leur ai point remis la circulaire envoyée par vous à ce sujet. Et plus tard, s'ils reviennent à la charge. Pour le moment, je crois qu'ils voudraient arriver à ce but par un moyen déguisé (l'électricité). Ils auraient ainsi le beau rôle devant leurs administrés. J'ai fait une enquête rapide auprès de mes confrères. Sur une dizaine de paroisses proches ou éloignées dans la Sous-Préfecture, les réponses ont été que pour les presbytères, il n'y a eu nulle part aucune difficulté de la part de l'Administration. Quant à l'église, elle a cherché chicane dans quelques localités, mais partout le litige a été avantageusement résolu. A Marnes, nous sommes dans un cas tout autre, puisque cela s'est fait hors de</i></p>

	<p><i>moi et depuis deux ans. J'espère bien Monsieur le Vicaire Général, que vous partagerez ma manière de voir. A bientôt votre lettre encore une fois adressée à moi personnellement sur une feuille avec en-tête de l'évêché et datée. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q 2 2-2, lettre adressée au Vicaire Général de la part de M. Sapin</i></p>
6 septembre 1929	<p>Lettre adressée au vicaire Général de la part de M. Sapin, Curé :</p> <p><i>« Au tour de la paroisse de Marnes, d'être témoin d'une déclaration de guerre ! C'est dimanche dernier que s'est produit l'événement, le vendredi précédent, le Garde-champêtre m'a remis un pli du Maire, m'invitant à la séance du Conseil Municipal le dimanche 4 août à 16h30 pour me communiquer une note spéciale de M. le Sous-Préfet de Parthenay au sujet de l'éclairage du presbytère et de l'église. Ce conseil Municipal cartelliste composé de onze nouveaux membres sur douze, succède à un Conseil aux opinions très modérées. Ce précédent conseil avait fait installer en 1927, l'électricité dans tous les locaux communaux, de la même façon. Pour ne pas faire de jaloux, le même nombre de lampes ayant été fournis aux Ecoles et au presbytère : deux lampes pour la maison d'habitation du Curé, de l'institution et de l'institutrice, deux autres lampes pour l'église et pour les salles de classe des garçons et des filles. La municipalité avait agi pour le presbytère et l'église, sans me demander si je voulais l'électricité et comment je la voulais. Je me suis donc présenté à l'heure dite. Aussitôt après mon arrivée, M le Maire me lit une note du Sous-Préfet dans laquelle il est dit qu'au sujet de l'installation électrique dans l'église et le presbytère, il fallait voir si réelle installation avait été faite dans les conditions voulues pour écarter tout danger d'accident. De plus, pour pouvoir arriver à récupérer le capital employé pour cette dépense, il demandait d'imposer le locataire du presbytère d'une certaine taxe annuelle ajournée au loyer. Messieurs les Conseillers décidaient alors 90 f par an. Je répondis à M le Maire que je trouvais étrange que depuis deux ans que cette installation était faite, la note due ne paraissait qu'au budget de mai 1929. Je lui ai déclaré que le précédent conseil ayant agi pour la circonstance de lui-même sans me consulter ni même me pressentir, je ne voyais pas comment m'imposer une taxe annuelle de 90 f pour aider la commune à entrer dans ses frais. Vous ne me croyez pas leur ai-je dit, avoir la naïveté pour ne pas dire la bêtise d'accepter une semblable proposition. Cette question liquidée, M. le Maire reprit la parole pour m'annoncer alors que la Municipalité avait de toutes les façons l'intention bien arrêté d'augmenter le nouveau bail qui doit commencer le 1^{er} janvier 1930, et cela pour pouvoir faire face aux dépenses des réparations. Je lui ai répondu aussitôt sans lui donner le temps de me donner le chiffre d'augmentation : si vous voulez une augmentation dans la location du presbytère ce n'est pas avec moi qu'il vous faut traiter cette affaire, c'est avec mon supérieur l'Evêque de Poitiers à qui je vous prie d'envoyer votre</i></p>

délibération. Ce sera à Mgs de vous répondre. Quant à moi je suis incompétent. A leur objection que j'étais le signataire du précédent bail, je répondis que les clauses du bail devaient être changées, je ne pouvais rien. En les quittant, je me suis résumé, en deux mots.

1. Question d'électricité : refus absolu d'accepter leur taxe annuelle. Je me permis de leur conseiller, de traiter la question avec M. le Sous-Préfet très conciliant. D'ailleurs ils pouvaient consulter tous leurs collègues des communes environnantes qui s'étaient permis d'installer l'électricité à l'église et au presbytère.
2. Question d'augmentation du loyer du presbytère. Incompétence complète de ma part ? Je les invite à s'adresser à l'Evêché. Cependant j'ai ajouté que cette question d'augmentation serait la source d'immenses difficultés. En sortant, je dis : M. le Maire, faites ce que vous voudrez. Il me répondit, nous ferons ce que nous devons.

Voilà, Monsieur le Vicaire Général, la première escarmouche. Mon bail finit le 31 décembre 1929. Les clauses de ce bail sont déjà assez lourdes puisqu'il y a 15° f de loyer, tous les impôts qui montent cette année de 281,97 f et enfin les réparations locatives au lieu d'augmentation de loyer, mon intention avait été de demander la décharge des réparations locatives. Je puis m'attendre à tout, de la part de ce Conseil, composé de gens en général peu intelligent mais mal disposés, guidés par un jeune instituteur de 21 ans, originaire de Thouars où il va prendre conseil pour la ligne de conduite à suivre. Les braves conseillers s'étaient mis dans l'idée qu'ils n'avaient à faire qu'à moi. Aussi, ils ont été décontenancés de se voir renvoyé à l'Evêque. A mon humble avis, il faut résister jusqu'au bout. Ne faire aucune concession. Attendre patiemment d'être expulsée [mot illisible] militaire et alors s'ils en [mot illisible] à cette extrémité, suppression totale de tout culte sur le territoire de la paroisse de Marnes, rattachée comme un simple village à Saint Chartres où je pouvais me retirer. Pour le moment je vais garder le silence complet et agir en tout comme si rien n'était. Je pense que la déclaration verbale faite dimanche, ne suffit pour dénoncer le loyer. Il faut ou par huissier ou par lettre recommandée, cela trois mois avait l'échéance du 1^{er} janvier 1930 s'ils m'envoient cette dénonciation, école je vous l'enverrai. Vous jugerez Monsieur le Vicaire Général, le moment propice pour avertir le Maire des sanctions qui seront données, s'il met le Curé dans l'impossibilité d'habiter le presbytère. Alors je pense, cette notification faite par Mgr pourrait être lue à l'église pour que les fidèles soient mis au courant. (Chasser le Curé, [inami] militaire : suppression complète du culte). J'espère qu'avec de la persévérance dans notre énergique conduite nous avons après des soucis passagers une vraie victoire. A la grâce de Dieu !

	<p><i>Veuillez me répondre un tout petit mot pour me dire si en tout cela je vois clairement et j'ai agi selon qu'il le fallait. Ajoutez si vous le jugez, à propos les conseils pratiques pour l'avenir. »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, Q2 2-2, lettre adressée au Vicaire Général de la part de Monsieur Sapin</i></p>
19 novembre 1929	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que part décision en date du 15 novembre courant, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a autorisé l'exécution intégrale des travaux de réparation à l'église de Marnes. Je vous prie de vouloir bien en informer M. le Maire de Marnes et M. Bouchard, Architecte ordinaire des Monuments Historiques. Il y aura lieu d'inviter la municipalité à prendre toutes dispositions utiles pour verser au Trésor la subvention de 1000 f (délibération du 20 mars 1929) qui lui sera réclamée incessamment. »</p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
1930	<p>Visite canonique :</p> <p>« <i>Eglise, style : roman, classée, état : bon état Sacristie, état de l'immeuble : bon état des ornements : convenable</i> »</p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>
14 mars 1932	<p>Descriptif par l'ACMH Gabriel Brun pour la réfection de la couverture de l'église de Marnes :</p> <p>« <i>Chapitre unique :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Découverture d'ardoises</i> 2. <i>Couverture en ardoises neuves, modèle spécial Monuments Historiques, posées et fixées avec clous cuivre fournis</i> 3. <i>Voligeage non jointif en sapin du Nord de 0,012 d'épaisseur, compris toutes coupes et pose</i> 4. <i>Noquets zinc</i> 5. <i>Bandes de solin en zinc n°14</i> 6. <i>Pattes fer forgé et agrafes cuivre, porte bande de solin</i> 7. <i>Solin au mortier de ciment Portland</i> 8. <i>Zinc n°14 pour gouttière ½ ronde</i> 9. <i>Zinc pour tuyaux de descente</i> 10. <i>Coudes</i> 11. <i>Naissances</i> 12. <i>Echafaudage</i> 13. <i>Fonds de gouttières, abside</i> 14. <i>Découverture d'ardoises</i> 15. <i>Couverture en ardoises modèle anglais n°10 posées et fixées avec clous cuivre fournis, avec plus-value pour coupes d'ardoises</i> 16. <i>Voligeage spécial en feuillet de peuplier y compris coupe et pose</i> 17. <i>Noquets zinc y compris pose et coupes</i> 18. <i>Bandes de solin zinc n°14</i>

	<p>19. Pattes fer forgé et agrafes cuivre fortes bandes de solin 20. Solin au mortier ciment Portland <i>Total chapitre unique : 6.707,29</i> <i>Total de la dépense : 7.931,36 »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, devis descriptif et estimatif par l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
15 mars 1932	<p>Rapport présenté par M. l'ACMH Gabriel Brun le 15 mars 1932 à l'appui d'un projet de restauration :</p> <p>« <i>Objet des travaux : la réfection de la couverture de l'église de Marnes</i></p> <p><i>Etat du monument. Raisons qui motivent le projet : Les couvertures de cette charmante petite église sont en très mauvais état. Elles font eau autour du clocher, sur la face du transept et sur les absides et absidioles. Les gouttières et descentes sont défectueuses. Une réparation importante qui ne peut être entreprise sur l'entretien s'impose.</i></p> <p><i>Programme des travaux projetés : réparer ces couvertures, modifier les gouttières et les descentes.</i></p> <p><i>Degré et ordre d'urgence des divers travaux : très urgent</i></p> <p><i>Dépenses, ressources : La Commune doit pouvoir supporter une partie de la dépense. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, rapport présenté par l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
7 mai 1932	<p>Lettre de l'ACMH André Collin : « <i>L'Architecte en Chef, Adjoint à l'Inspection générale soussigné à l'honneur de faire connaître que le devis de 7931,36 f présenté par M. l'Architecte Brun en vue de la restauration de l'église de Marnes (Deux-Sèvres) pourrait être approuvé sans observations. La participation locale serait fixée à 4000 francs. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre de l'ACMH André Collin</i></p>
13 mai 1932	<p>Transmission d'un devis approuvé avec participation financière conditionnelle de l'Etat :</p> <p>« <i>Devis de 7931,36 approuvé le 11 mai 1932. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, transmission d'un devis sous la direction de l'ACMH Gabriel Brun</i></p>
1 ^{er} juin 1932	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p>« <i>Le Président a ouvert la séance et a donné lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. le Sous-Préfet l'informant que M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts avait donné son approbation à l'exécution d'un devis de 7931,36 f pour la réfection de la couverture de l'église (monument classé et décide que si le Conseil Municipal s'engageait à concourir à l'exécution des travaux pour une somme de 4000 f le surplus de la dépense serait mis à la charge du budget des Beaux-Arts. Le Conseil Municipal ouï ladite lecture, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents qu'une somme de 2000 f</i></p>

	<p><i>seulement serait inscrite au budget additionnel de 1932 et pourrait être versée dès l'approbation de ce budget. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
14 juin 1932	<p>Lettre adressée au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la part du Préfet :</p> <p><i>« Comme suite à votre dépêche du 13 mai dernier, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie d'une délibération en date du 1^{er} juin courant par laquelle le Conseil Municipal de Marnes vote une somme de 2000 frs pour participation de la commune dans la dépense de réparation de la couverture de l'église de cette commune, monument classé, ces réparations font l'objet du devis de 7931 frs 36 que vous avez bien voulu approuver le 11 mai 1932. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la part du Préfet</i></p>
13 juillet 1932	<p>Lettre adressée au Préfet de la part du Sous-Secrétaire :</p> <p><i>« Vous m'avez transmis, le 14 juin, copie d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal de Marnes vote une participation de 2000 francs au devis de 7931 frs 36 relatif à la réfection de la couverture de l'église paroissiale classée. Un fonds de concours de 4000 francs étant indispensable à la réalisation de l'entreprise envisagée, je vous serais obligé d'inviter l'Assemblée communale à inscrire une somme d'égale importance à son budget de 1933. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Préfet de la part du Sous-Secrétaire</i></p>
16 juillet 1932	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay :</p> <p><i>« Comme suite à une délibération prise par le Conseil Municipal de Marnes, le 1^{er} juin 1932 et par laquelle cette assemblée a voté une participation de 2000 f au devis de 7931, 36 relatif à la réfection de la couverture de l'église, édifice classé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par dépêche du 13 juillet courant, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à qui j'ai transmis cette décision estime qu'un fond de concours de 4000 f est indispensable à la réalisation de l'entreprise envisagée. En conséquence, je vous prie de vouloir bien inviter l'Assemblée municipale de Marnes à délibérer à nouveau sur cette question et inscrire, s'il y a lieu une somme d'égale importance à son budget de 1933. Vous voudrez bien me faire connaître aussitôt que possible, la décision qui aura été prise à ce sujet. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
31 juillet 1932	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Le Président a ouvert la séance et a donné connaissances à l'Assemblée d'une lettre de M. le Préfet l'informant que la participation de 2000 f à la réparation de l'église avait été jugée insuffisante par M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts et le</i></p>

	<p><i>prit de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur la question.</i> <i>Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir à deux milles francs le montant de la participation communale. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
11 août 1932	<p>Lettre adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts de la part du Préfet :</p> <p><i>« Le 14 juin dernier, je vous ai adressé copie d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal de Marnes votait une participation de 2000 frs au devis de 7931frs36 relatif à la réfection de l'église paroissiale classée. Par dépêche du 13 juillet, vous m'avez fait connaître qu'un fonds de concours de 4000 frs était indispensable. En conséquence et conformément à vos instructions, j'ai invité l'Assemblée communale à délibérer à nouveau en vue de l'inscription de cette somme à son budget de 1933. J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie de la délibération en date du 31 juillet par laquelle le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la participation de 2000 frs consentie. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts de la part du Préfet</i></p>
8 septembre 1932	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Préfet :</p> <p><i>« J'ai transmis à M. le Secrétaire d'état des Beaux-Arts, copie d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal de votre commune limite à 2000 frs sa contribution au devis de 7931,36 relatifs à la réfection de la couverture de l'église classée. M. le Secrétaire d'Etat informe qu'en raison de la modicité des crédits budgétaires dont il dispose pour la conservation et l'entretien de tous les monuments classés, le service des Monuments Historiques se trouve empêché d'augmenter sa part contributive. Un fonds de concours de 4000 frs étant indispensable à la réalisation de l'entreprise projetée, il a été décidé de l'ajourner jusqu'à ce que la commune ait voté la totalité du contingent financier qui lui incombe. J'ajoute que l'Administration des Beaux-Arts dégage sa responsabilité pour les conséquences de toute nature susceptible de résulter de cette décision. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Maire de la part du Préfet</i></p>
1935	<p>Visite canonique :</p> <p><i>« Eglise, style : roman Etat : en bon état, classée Revenus moyens de la Fabrique : 2500 Sacristie, état de l'immeuble : en bon état Des ornements : convenables Des sacrés : id des linges sacrés : id »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>

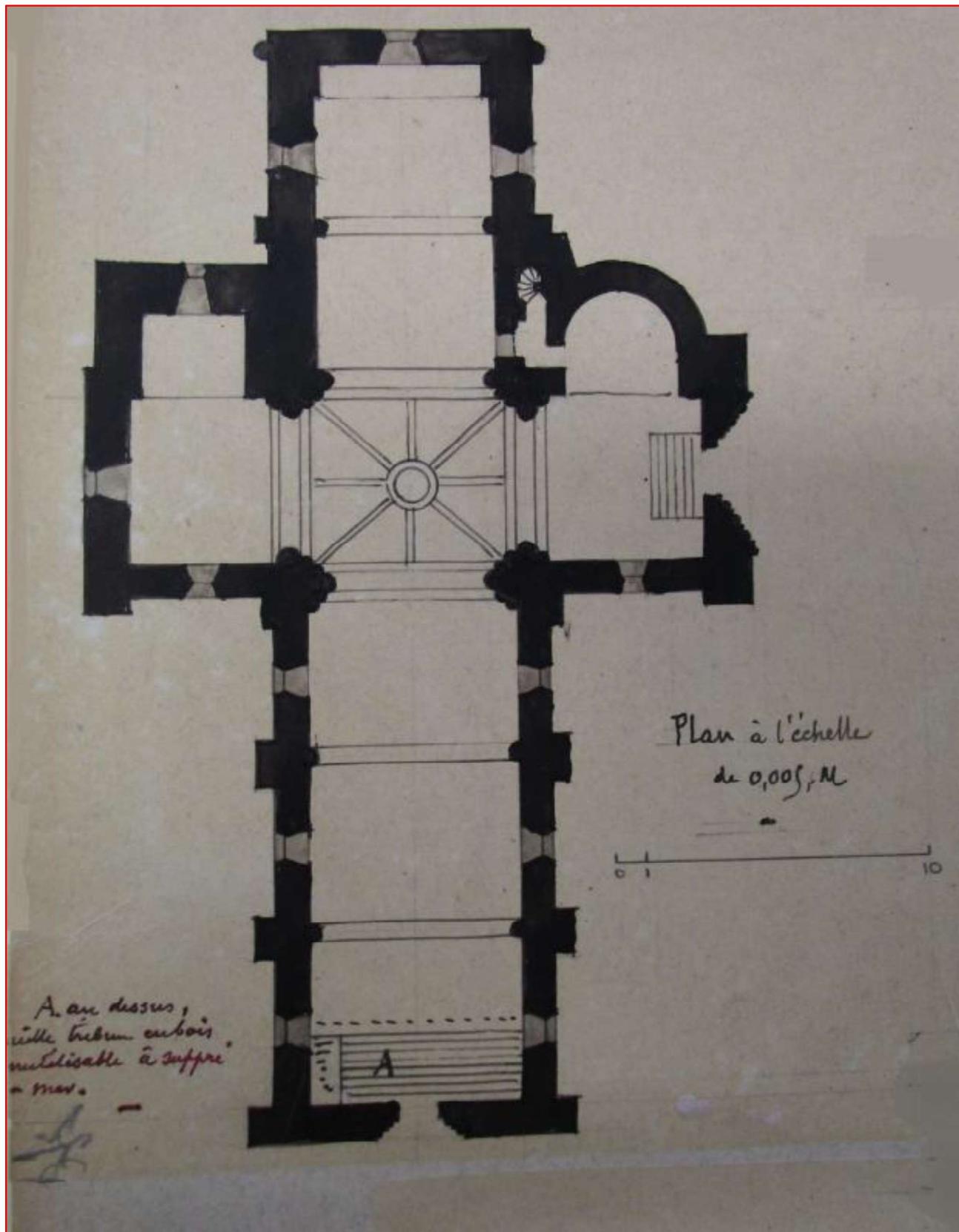
24 juin 1936	<p>Minute de lettre adressée au Préfet de la part du Ministre :</p> <p><i>« En réponse à ma communication du 11 mai 1932 relative à une demande de participation de 4000 f pour l'exécution du devis de 7931,36 établi en vue de la réparation de la couverture de l'église de Marnes. Vous m'avez transmis le 14 juin 1932 copie d'une délibération en date du 11 juin par laquelle le Conseil Municipal votait un fond de concours de 2000f seulement pour cette réfection. Une contribution de 4000 f étant indispensable pour la réalisation de l'entreprise le 13 juillet je vous avais prié d'inviter l'assemblée communale à inscrire une somme d'égale importance à son budget de 1933. Au cours de sa séance du 31 juillet 1932 la municipalité décidait de maintenir à 2000 f le montant de sa contribution. Dans ces conditions le projet a été ajourné, jusqu'à ce que la commune ait voté la totalité du contingent financier qui lui incombe. Je vous saurais gré de me faire connaître dans le plus bref délai possible si l'état des finances départementales permet de reprendre cette affaire. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, minute de lettre adressée au Préfet de la part du Ministre</i></p>
27 juin 1936	<p>Minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay :</p> <p><i>« En réponse à ma lettre du 18 mai 1932 relative à ma demande de participation de 4000 frs, pour l'exécution du devis de 7931,36, établi en vue de la réparation de la couverture de l'église de Marnes, par délibération en date du 11 juin 1932 le Conseil Municipal votait un fond de concours de 2000 f seulement pour cette réfection. Une contribution de 4000 f étant indispensable pour la réalisation de l'entreprise le 16 juillet je vous avais prié d'inviter l'Assemblée Communale à inscrire une somme d'égale importance à son budget de 1933. Au cours de sa séance du 31 juillet 1932, la Municipalité décidait de maintenir à 2000 le montant de sa contribution. Dans ces conditions le projet a été ajourné, jusqu'à ce que la commune ait voté la totalité du contingent financier qui lui incombe. Depuis dans sa séance du 5 octobre 1932, le Conseil Général des Deux-Sèvres a voté une subvention de 500 f applicable aux travaux susvisée qui reportée d'exercice en exercice se trouve actuellement disponible. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître dans les plus brefs délais possibles si l'état des finances de la commune de Saint Jouin de Marnes, permettent par le vote de la restante de 35000 f, de reprendre cette affaire. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, minute adressée au Sous-Préfet de Parthenay</i></p>
16 août 1936	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Réfection de la toiture de l'église : M. le président donne connaissance d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay par laquelle ce dernier propose à la commune de Marnes une participation de 3500 f au devis de 7931,36 établi en vue de la réparation de la couverture de l'église de Marnes. Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire considérant</i></p>

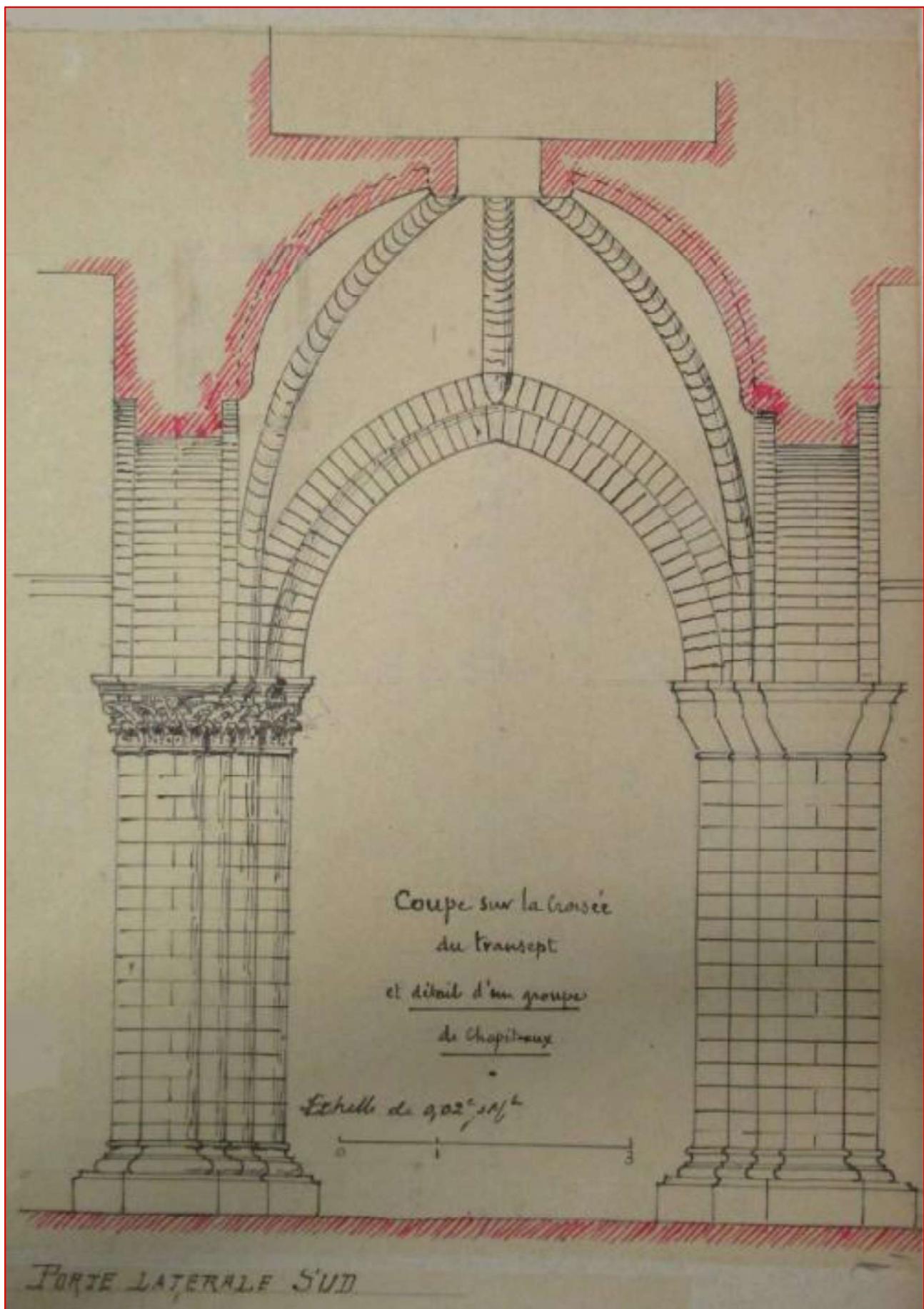
	<p><i>l'urgence des réparations en question, à l'unanimité vote la somme de 3500 f qui lui incombe dans le devis établi. Décide que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de 1937 pour l'entretien des bâtiments communaux. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
24 août 1936	<p>Lettre adressée au Préfet de la part du Sous-Préfet : « <i>Comme suite à votre lettre du 28 juin dernier, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, la délibération par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Marnes, vote une somme de 3500 frs représentant la participation de la commune dans la dépense de réparation de la couverture de l'église. »</i></p> <p><i>Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, lettre adressée au Préfet de la part du Sous-Préfet</i></p>
3 septembre 1936	<p>Lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale de la part du Préfet : « <i>Le 14 juin 1932, je vous avais adressé copie d'une délibération par laquelle le Conseil Municipal de Marnes votait une participation de 2000 frs au devis de 7.931,36 relatif à la réparation de l'église paroissiale édifice classé. Par dépêche du 24 juin dernier, en me signalant l'urgence des travaux, vous m'avez fait connaître qu'un fond de concours de 4000 frs était indispensable et prié d'inviter l'assemblée communale à délibérer à nouveau sur cette question. J'ai l'honneur de vous faire connaître que par délibération du 16 août 1936, dont copie est ci-jointe, le Conseil Municipal de Marnes a voté une subvention de 3500 frs applicable au devis susvisé, d'autre part, le Conseil Général des Deux-Sèvres a dans sa séance du 5 octobre 1932 voté une subvention de 500 frs pour l'église de Marnes, qui reportée d'exercices en exercices, se trouve actuellement disponible. Le fond de concours de 4000 frs indispensable, se trouve ainsi constitué. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale de la part du Préfet</i></p>
1937	<p>Visite canonique :</p> <p><i>« Eglise : très convenable Propreté : très grande Tabernacle régulier ? oui</i></p> <p><i>Pierres sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique : 2500</i></p> <p><i>A-t-elle des dettes ? non</i></p> <p><i>Des réserves ? non</i></p> <p><i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du Conseil de Fabrique ? oui</i></p> <p><i>Est-il à jour ? oui</i></p> <p><i>Sacristie : Etat de l'immeuble : convenable</i></p> <p><i>Des ornements : convenable</i></p> <p><i>Combien de chasubles ? 12, de chapes ? 3 surplis ? 6</i></p> <p><i>Aubes ? 8 en bon état ? oui</i></p>

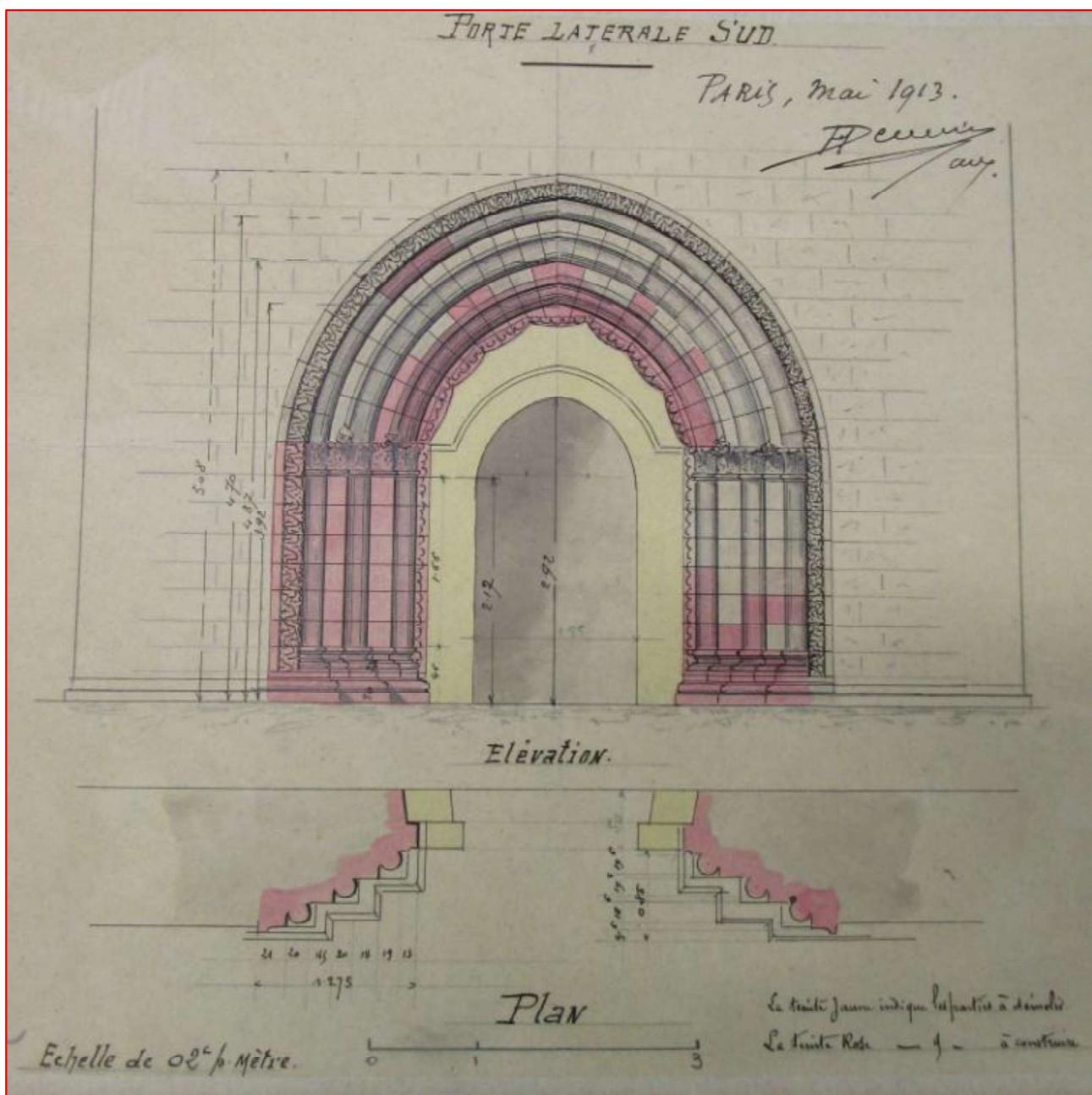
	<p><i>Combien de vases sacrés ? 3 calices, 2 ciboires, 2 ostenoirs Bon état ? oui</i> <i>Les linges sacrés sont-ils propres ? / suffisants ? oui</i> <i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'art classés ? non »</i></p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>
1942	<p>Visite canonique :</p> <p>« <i>Eglise :</i></p> <p><i>Style : roman</i></p> <p><i>Valeur artistique : coupole du clocher, sculpture fouillée des chapiteaux</i></p> <p><i>Etat : en bon état, mais très salpêtrée Propreté : oui</i></p> <p><i>Tabernacle régulier ? en marbre Pierres sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique ? 3 à 4000</i></p> <p><i>A-t-elle des dettes ? non</i></p> <p><i>Des réserves ? oui Combien ? 3000</i></p> <p><i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du conseil de Fabrique ? oui</i></p> <p><i>Est-il à jour oui</i></p> <p><i>Sacristie :</i></p> <p><i>Etat de l'immeuble : convenable</i></p> <p><i>Des ornements : convenable</i></p> <p><i>Combien de chasubles ? 22 de chapes ? 4 Surplis ? 8 Aubes ?8</i></p> <p><i>Combien de vases sacrés ? 3 bon état ? oui</i></p> <p><i>Les linges sacrés sont-ils propres ? oui suffisant ? oui</i></p> <p><i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'art ? non classée ? non »</i></p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>
1946	<p>Visite canonique :</p> <p>« <i>Eglise :</i></p> <p><i>Style : roman classée</i></p> <p><i>Valeur artistique:/</i></p> <p><i>Etat : convenable Propreté : oui</i></p> <p><i>Tabernacle régulier ? oui Pierres sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique ? 6000</i></p> <p><i>A-t-elle des dettes ? non</i></p> <p><i>Des réserves ? oui Combien ? 10000 où ? /</i></p> <p><i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du Conseil de Fabrique ? oui</i></p> <p><i>Est-il à jour ? oui</i></p> <p><i>Sacristie :</i></p> <p><i>Etat de l'immeuble ? bon état</i></p> <p><i>Des ornements ? convenables</i></p> <p><i>Combien de chasubles ? 20 de chapes ? 4 surplis ? 8 aubes ?8</i></p> <p><i>En bon état : oui</i></p> <p><i>Combien de vases sacrés, 3 calices En bon état ? oui</i></p> <p><i>Les linges sacrés sont-ils propres ? oui suffisants ? oui</i></p> <p><i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'art ? /</i></p>

	<i>Classés ? / »</i>
<i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i>	
1950	<p>Visite canonique :</p> <p>« <i>Eglise :</i></p> <p><i>Style : roman</i></p> <p><i>Valeur artistique : classée par les Beaux-Arts</i></p> <p><i>Etat : convenable</i></p> <p><i>Propreté : oui</i></p> <p><i>Tabernacle régulier ? oui</i></p> <p><i>Pierres sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique ? 2000</i></p> <p><i>A-t-elle des dettes ? non</i></p> <p><i>Des réserves ? oui Combien ? 20000 Où ? entre les mains du curé</i></p> <p><i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du Conseil de Fabrique ? oui</i></p> <p><i>Est-il à jour ? oui</i></p> <p><i>Sacristie :</i></p> <p><i>Etat de l'immeuble ? en bon état</i></p> <p><i>Des ornements ?/</i></p> <p><i>Combien de chasubles ? 18 de chapes ? 6 surplis ? 8 aubes ? 8 En bon état ? oui</i></p> <p><i>Combien de vases sacrés ? 2 calices, 2 ciboires Bon état ? oui</i></p> <p><i>Les linges sacrés sont-ils propres ? oui suffisants ? oui</i></p> <p><i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'art ? non</i></p> <p><i>Classés ? non »</i></p>
<i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i>	

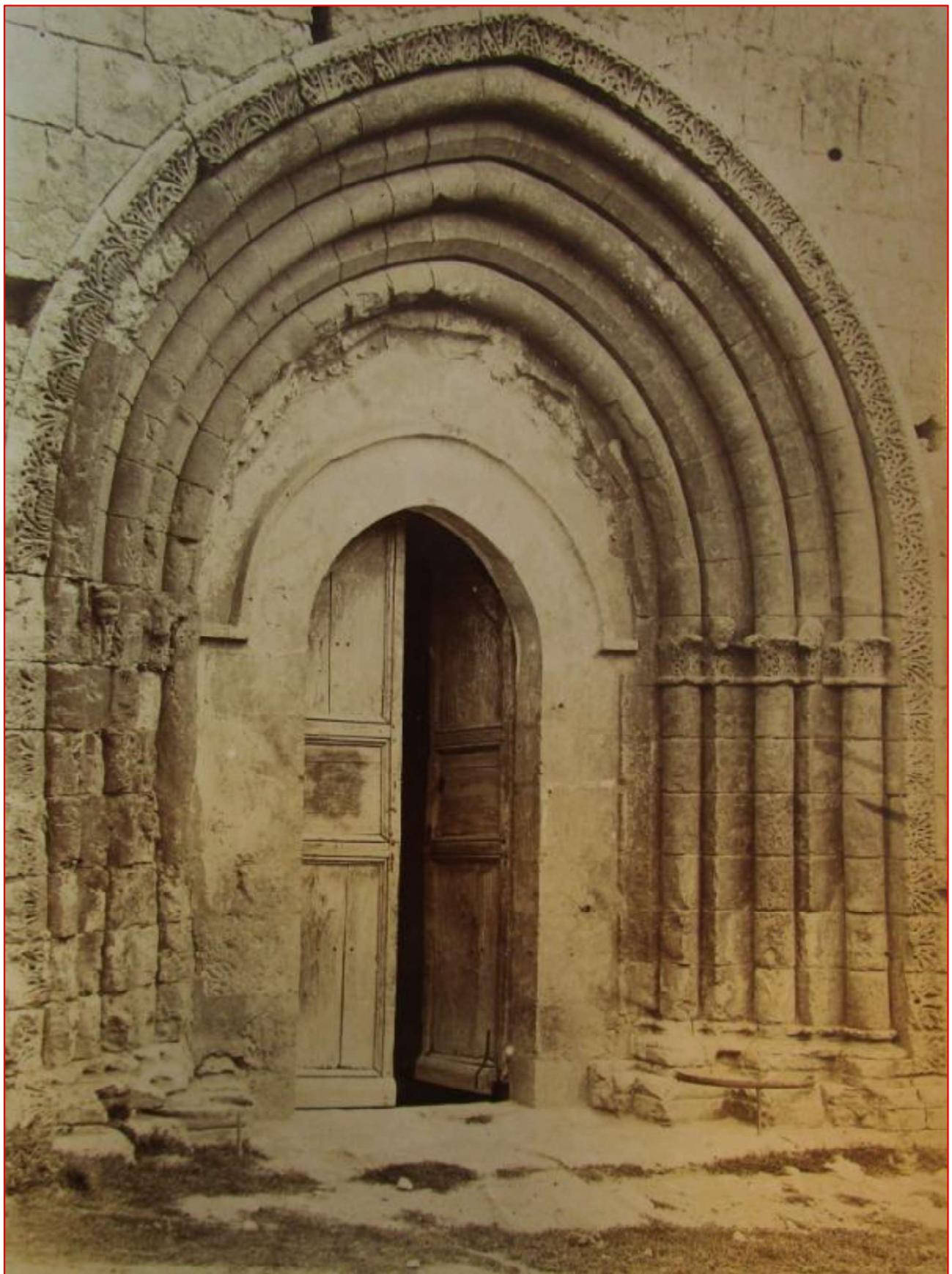
Plan, coupe et élévation,
par l'ACMH Joseph Deverin, mai 1913





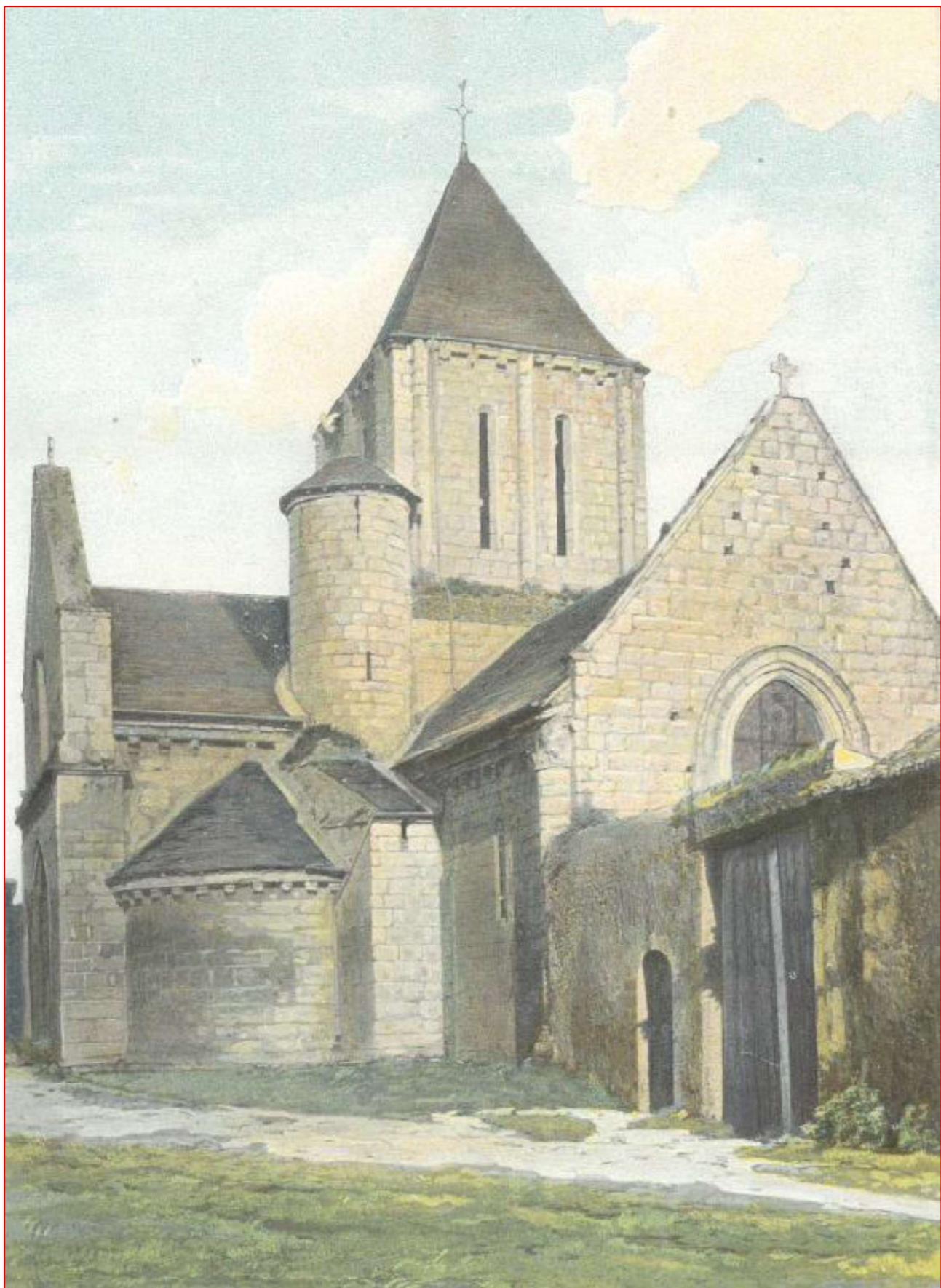


Archives de la MPP, G/82/79/2005

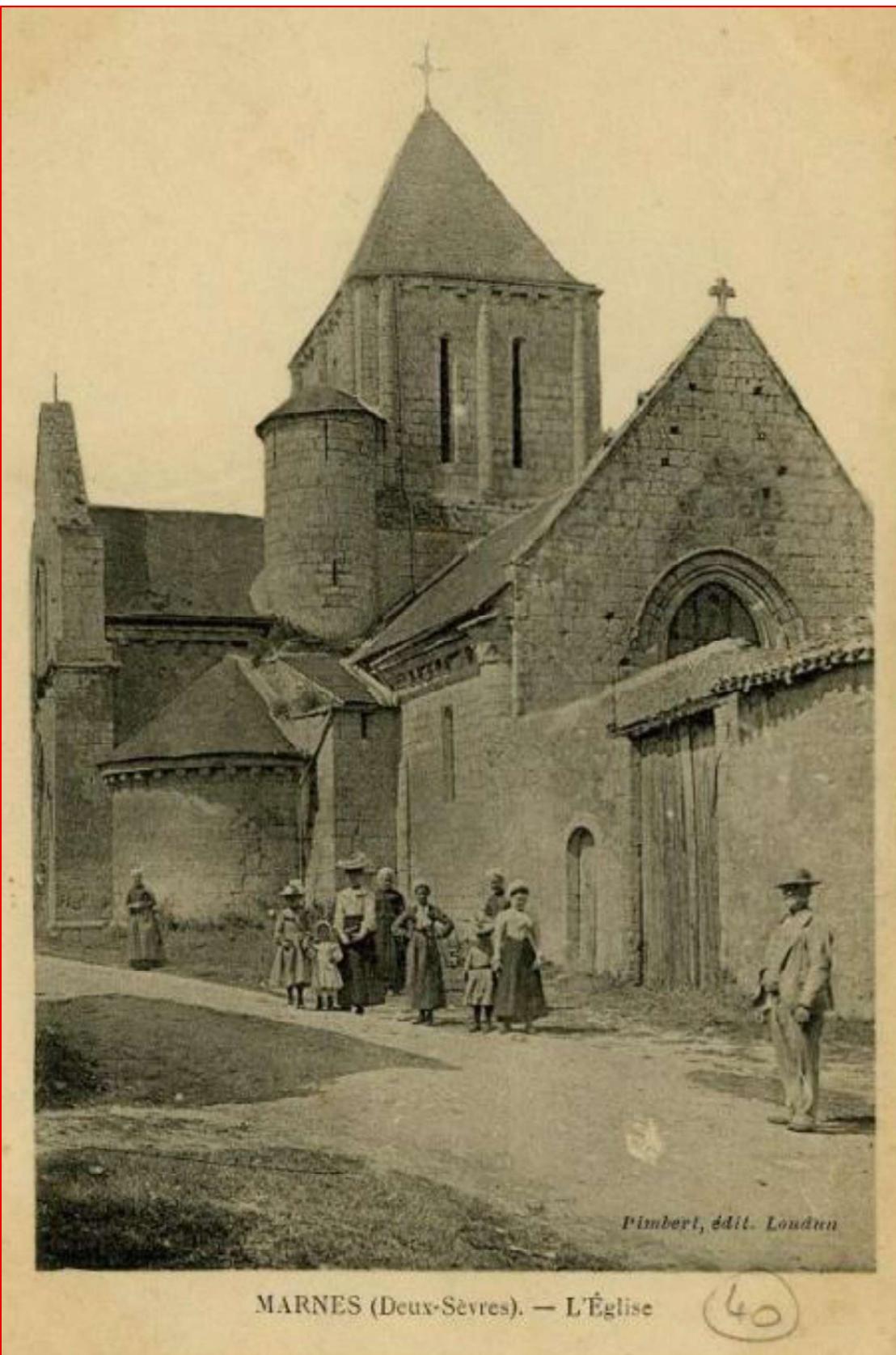


Archives départementales des Deux-Sèvres, 4 T 24, photographie de la porte latérale Sud

Iconographies, première moitié XXe siècle



Archives du service du patrimoine de Thouars, iconographie, 1902



Archives départementales des Deux-Sèvres, 40 Fi 5569, carte postale 1905
Sur Delcampe, cette carte postale a été écrite en 1905. Néanmoins, les vêtements des personnes visibles sur cette carte postale peuvent permettre de la dater de la fin du XIXe siècle.

Marnes (Deux-Sèvres). — La Vue Générale



A. Ganne, Édit. Thouars.

Marnes (Deux-Sèvres). — L'Eglise
(Monument très curieux du XII^e Siècle)

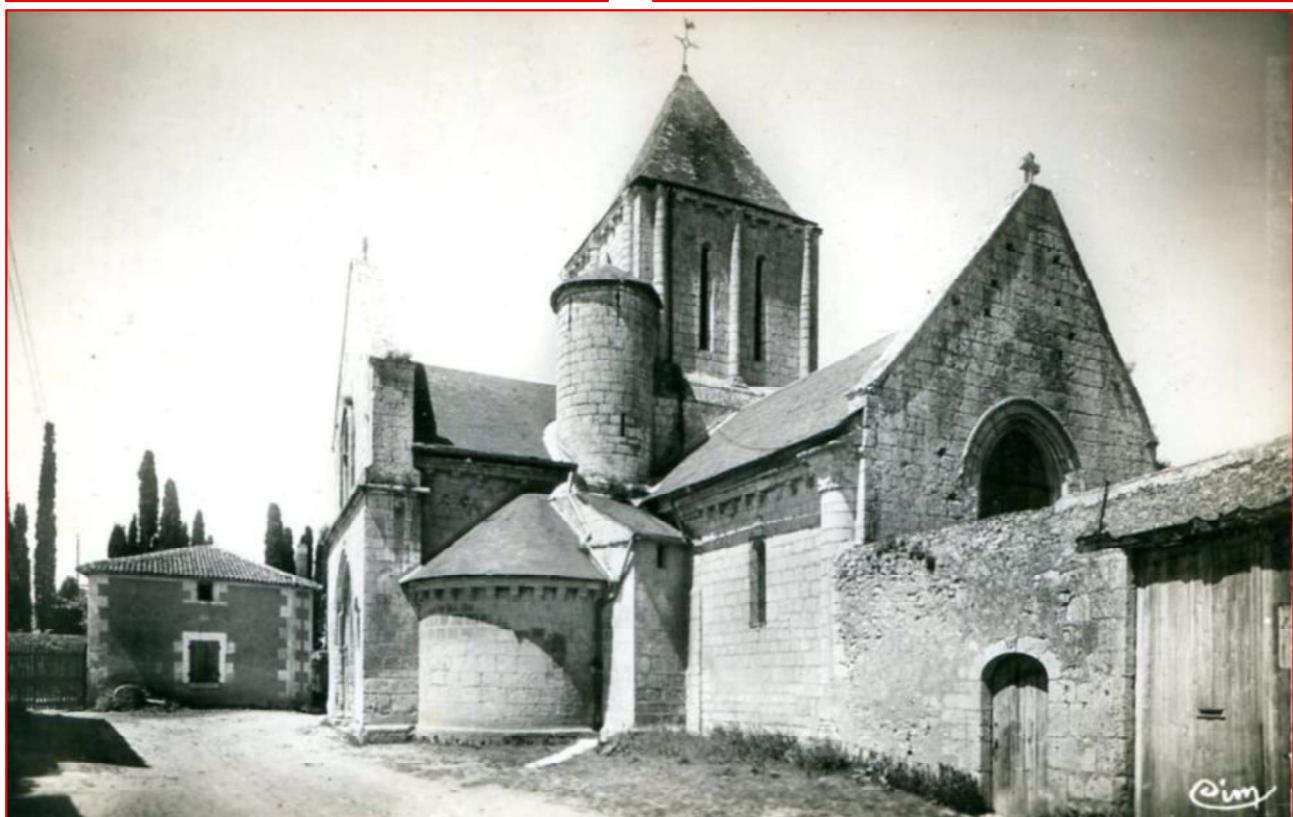
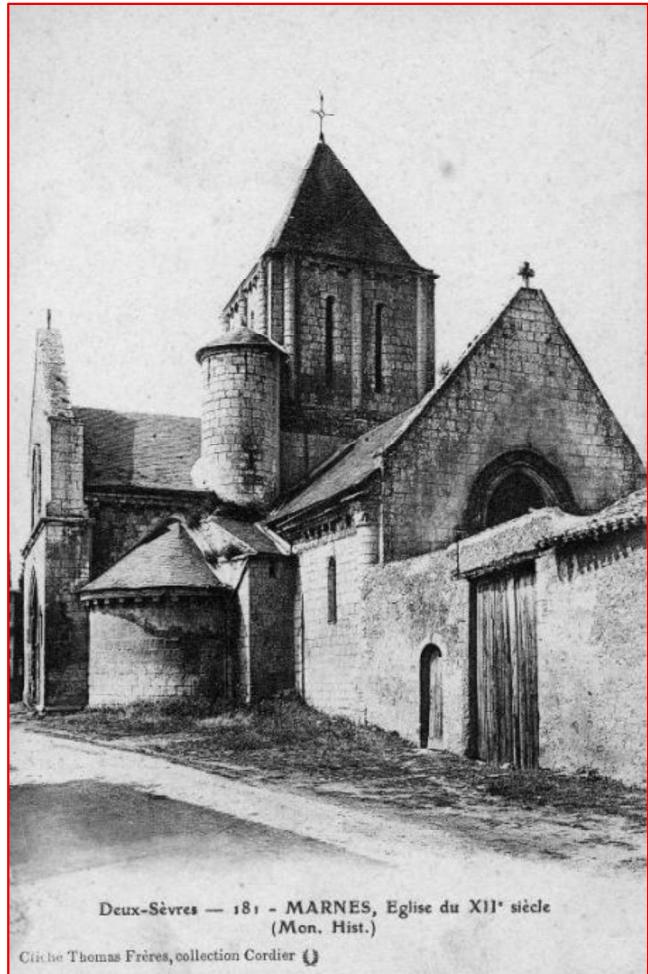
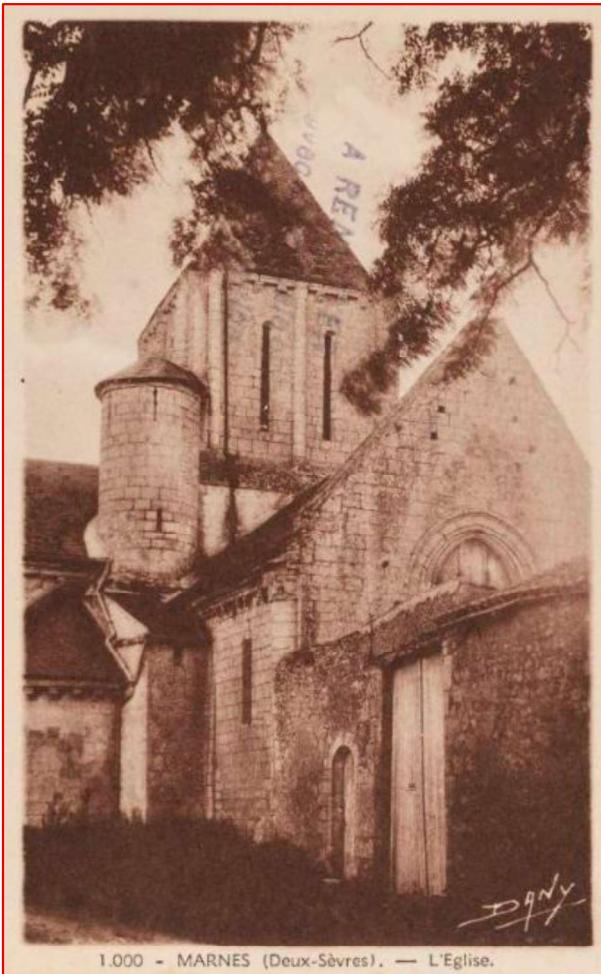


999 - MARNES (Deux-Sèvres). — Intérieur de l'Eglise.

En haut : Archives départementales des Deux-Sèvres, 40 Fi 1773

En bas à gauche : carte postale écrite en 1913, Delcampe

En bas à droite : Archives du service du patrimoine de Thouars, carte postale de l'intérieur de l'église, signée Dany, non datée



En haut à gauche : Archives départementales des Deux-Sèvres, 40 Fi 11769, carte postale, photographie de Dany, début XXe siècle

En haut à droite : Archives départementales des Deux-Sèvres, 40 Fi 1137, carte postale, cliché de Thomas Frères, collection Cordier, début XXe siècle

En bas : carte postale Cim, Delcampe. La signature correspond aux années 1935-1968.

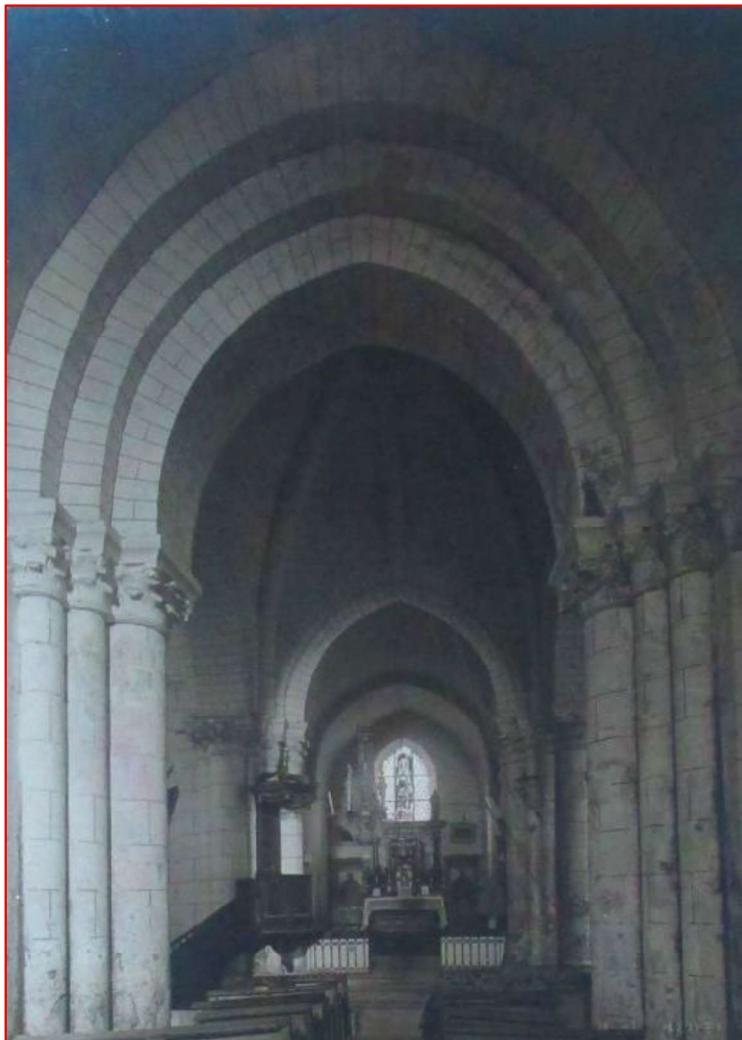


En haut : Iconographie, Delcampe, non datée
En bas : vue aérienne de l'église, non daté, Delcampe

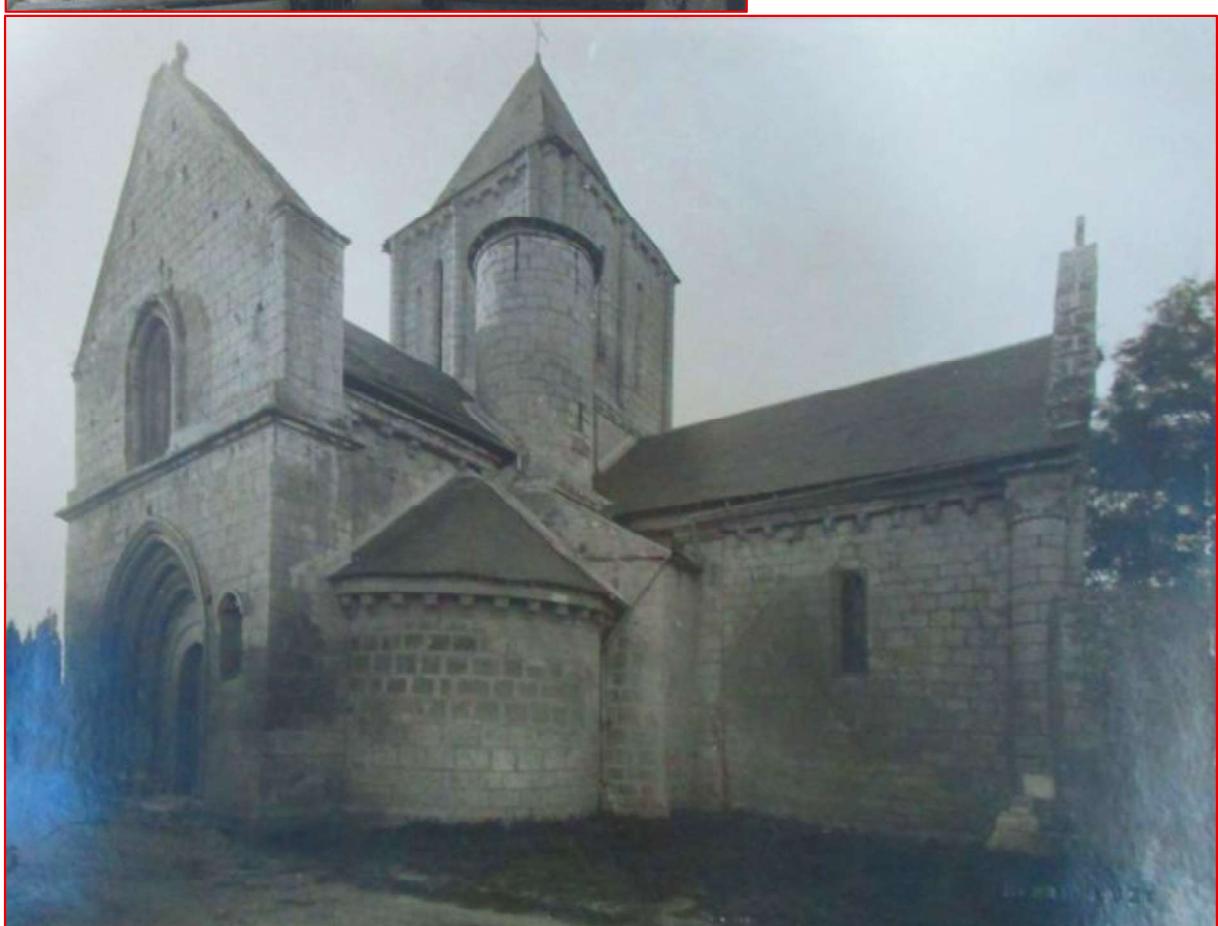




Cartes postales, Delcampe, non datée



Archives de la MPP, J/84/79/1006-4
En haut : nef prise de l'entrée, vue sur le chœur, Heuze, 1919
Dans le chœur, il est possible de voir une chaire sur le côté gauche ainsi qu'une table de communion. Ces éléments ne sont plus présents dans l'église aujourd'hui.
En bas : ensemble Sud-Ouest, Heuze, 1919





Archives de la MPP, J/84/79/1006-4
Vue Sud-Ouest

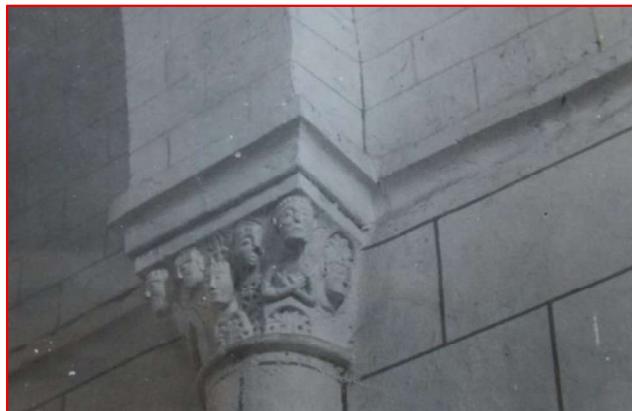
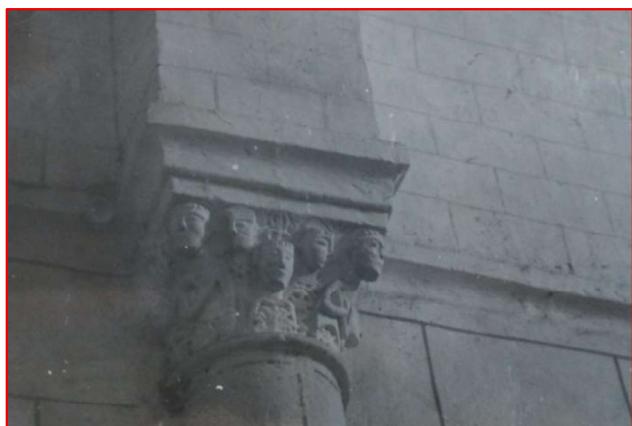
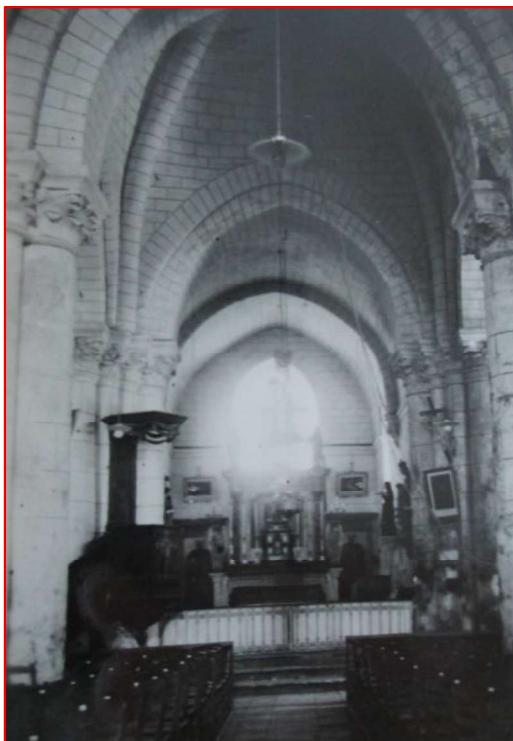


MARNES (Deux-Sèvres) — L'Eglise, monument historique du XII^e siècle

COMBIER IMP. MACON

Archives du service du patrimoine de Thouars, carte postale, non datée

Fond René Crozet, photographies non datées



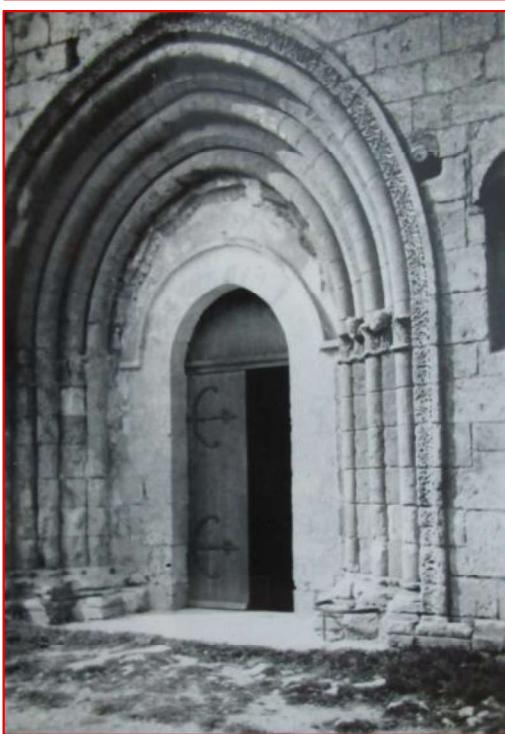
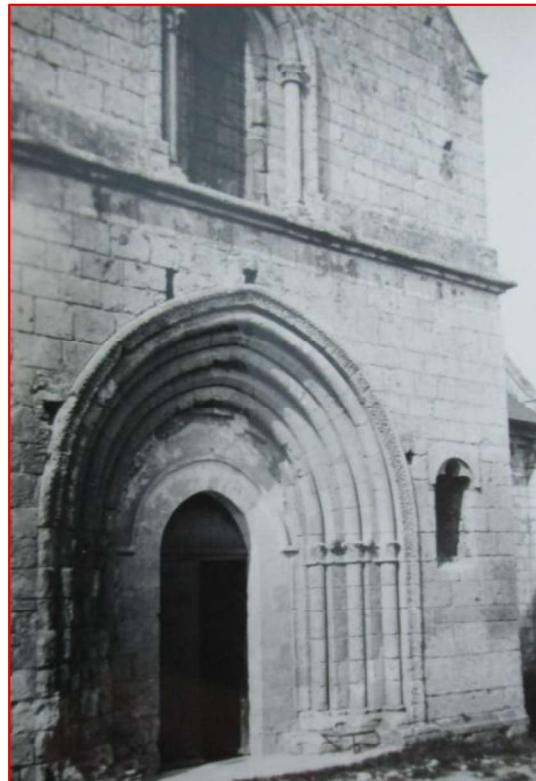
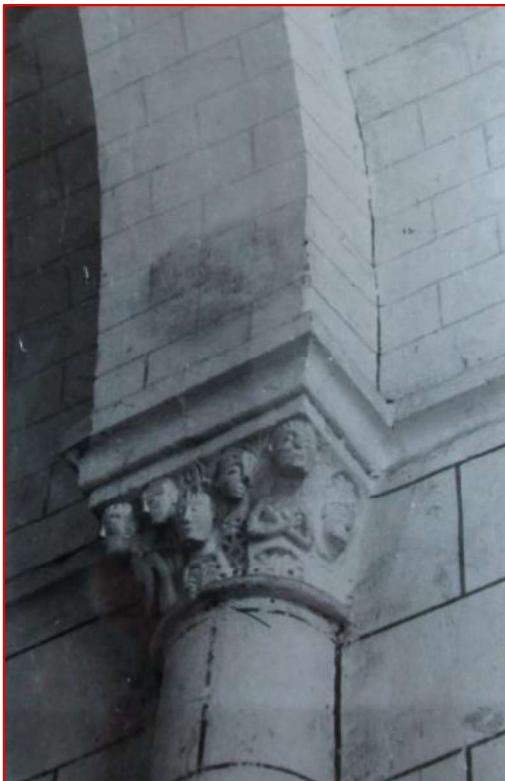
Archives départementales de la Vienne, 24 Fi
33 (légendes retracées des archives):

En haut à gauche : nef et chœur

En haut à droite : coupole nervée du carré de
transept

En bas à gauche : chapiteau à l'angle Sud Est
du carré de transept

En bas à droite : chapiteaux de la nef, côté
Sud



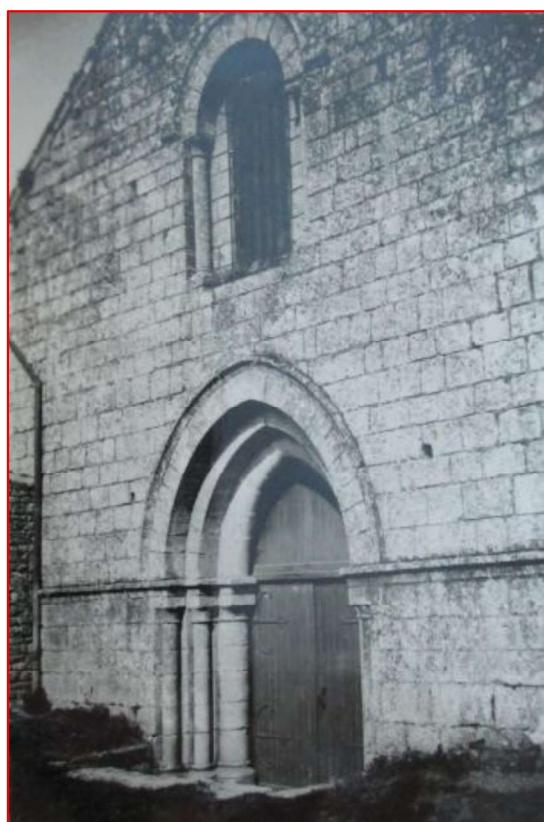
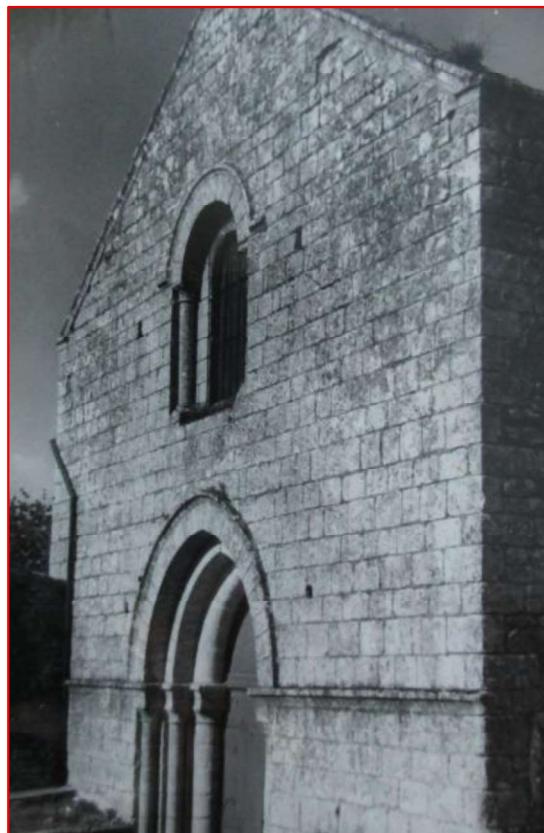
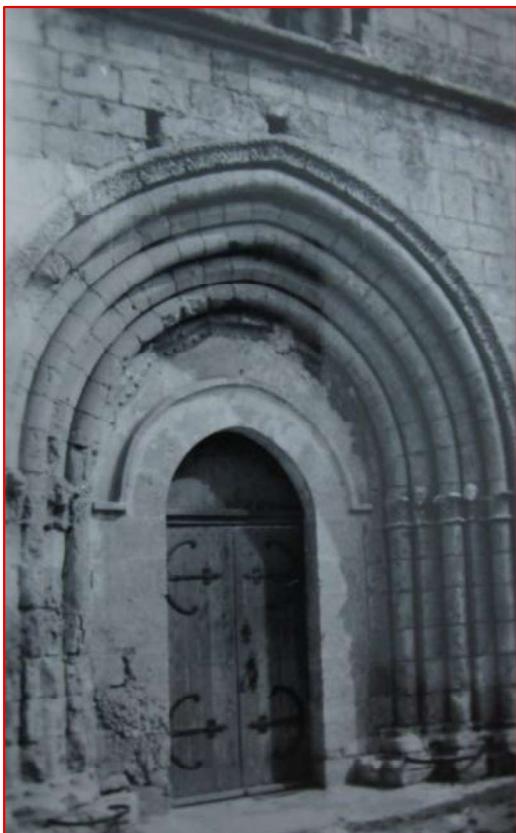
Archives départementales de la Vienne, 24 Fi 33
(légendes retracées des archives) :

En haut à gauche : nef, côté Sud, premier chapiteau

En haut à droite : façade du croisillon Sud

En bas à gauche : portail du croisillon Sud

En bas à droite : fenêtre du croisillon Sud



Archives départementales de la Vienne, 24 Fi 33
(légendes retranscrites des archives) :

En haut à gauche : portail du croisillon Sud

En haut à droite : façade Ouest

En bas à gauche : chevet et clocher

En bas à droite : façade Ouest



Archives départementales de la Vienne, 24 Fi 33, légendes retranscrites des archives) :

En haut : ensemble Sud-Ouest

En bas : chapiteau du chevet

Seconde moitié du XXe siècle (1951-1989)

23 septembre 1953	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Strict entretien de l'église : Le Conseil Municipal décide de maintenir à 3000 F par an la participation communale au strict entretien de l'église ainsi qu'il résulte d'un engagement contracté en 1950 par le Conseil Municipal à la demande de l'Architecte départemental des Beaux-Arts. Décide en outre que la somme de 3000 F sera prélevée sur les fonds libres en ce qui concerne l'exercice 1953 et par la suite portée au budget primitif des prochains exercices. »</i></p> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
6 février 1955	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Beaux-Arts- Entretien du clocher : Aucune intervention de l'Architecte départementale des Beaux-Arts ne s'étant faite à ce jour, M. le Maire est invité par l'Assemblée à lui rappeler les termes de sa lettre du 5 octobre 1954 (délibération du 1er octobre 1954). »</i></p> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
21 mai 1955	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Beaux-Arts (entretien de l'église) : Aucune intervention n'ayant été faite pour la remise en état du clocher à la suite des deux demandes précédents (octobre 1954- février 1955) le Conseil Municipal charge M. le Maire d'adresser une nouvelle lettre recommandée à l'Architecte départemental ». </i></p> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
1958	<p>Visite canonique :</p> <p><i>« Eglise : classée par les Beaux-Arts</i></p> <p><i>Etat : lamentable Propreté ? Murs piqués etverts</i></p> <p><i>Tabernacle régulier ? oui Pierre sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique ? 50 à 60000 f par an</i></p> <p><i>A-t-elle des dettes ? non</i></p> <p><i>Des réserves ? 30000</i></p> <p><i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du Conseil de Fabrique ? oui</i></p> <p><i>Est-il à jour ? oui</i></p> <p><i>Existe-t-il un livre-journal pour les comptes ? oui</i></p> <p><i>Existe-t-il un fichier (status animarum) ? oui</i></p> <p><i>Sacristie :</i></p> <p><i>Etat de l'immeuble : demi-propre</i></p> <p><i>Des ornements ? très usagés</i></p> <p><i>Combien de vases sacrés ? strict nécessaire</i></p> <p><i>Bon état : moyen</i></p> <p><i>Les linges sacrés, sont-ils propres ? oui Suffisants ? oui</i></p> <p><i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'art ? non Classés ? non »</i></p> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>

18 février 1960	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Gardiennage de l'église : Le Conseil Municipal décide par 7 voix contre une d'allouer une indemnité pour le gardiennage de l'église et en faire le montant annuel à 70 NF. Il est précisé que le point de départ de cette indemnité est fixé au 1^{er} janvier 1960 et que le crédit nécessaire à son paiement sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1960. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
20 août 1961	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Electrification des cloches : M. le Maire soumet à l'Assemblée un projet d'électrification des cloches présentés par les Etablissements Bodets à Trémentines (Maine et Loire). Ce projet s'élève à la somme approximative de 5000 NF payable sur plusieurs années. L'assemblée se montre favorable à l'exécution du projet et propose de régler 4000 NF à la réalisation prélevés sur le crédit des bâtiments communaux, exercice 1961, le solde sur le même crédit de l'exercice 1962. Monsieur le Maire est chargé d'établir avec les établissements Bodet un projet définitif sur ces bases. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives municipales, extrait des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
2 novembre 1961	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée un projet d'électrification des cloches. Ce projet a été conçu dans le but de remédier, en l'atténuant sensiblement à l'ébranlement qui résulte pour les bâties et les charpentes du clocher, de la mise en mouvement des cloches. Il s'agit donc de prévoir l'entretien et la conservation de l'église de Marnes. Monsieur le Maire présente un projet établi par les Etablissements Bodet à Trémentines (Maine-et-Loire), dont montant s'élève à la somme de 4862,50 nouveaux francs. Il indique que le prêtre desservant de la commune, informant de ce projet s'est engagé verbalement à faire participer ses fidèles dans la proportion de la dépense qui sera fixée par le Conseil Municipal. Oui cet exposé, l'assemblée se déclare favorable à la mise en exécution de ce projet et fixe au tiers (1/3) de la dépense globale engagée la participation qui sera demandée aux fidèles. En ce qui concerne le règlement de la dépense, il est proposé le versement de 4000 NF à la réalisation par prélèvement sur le crédit « Bâtiments communaux » l'exercice 1961, et le solde sur le même crédit de l'exercice 1962. Monsieur le Maire est chargé de la réalisation de ces décisions. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
21 novembre 1961	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Electrification des cloches : A la suite d'une visite du technicien de la maison Bodet à Trémentines, chargée de l'électrification des cloches il s'est avéré indispensable pour obtenir une installation sérieuse d'installer les cloches sur roulements à billes. La dépense s'élèverait à environ 800 NF. Le Conseil Municipal décide donc de prendre cette dépense à sa charge. »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
1962	<p>Visite canonique :</p> <p><i>« Eglise :</i></p> <p><i>Etat Tabernacle régulier ? oui Pierres sacrées régulières ? oui</i></p> <p><i>Revenus moyens de la Fabrique ? en moyenne 1000 NF</i></p>

	<p><i>A-t-elle des dettes ? non combien ? /</i> <i>Des réserves 500 NF combien ? 500 NF où : à Marnes (presbytère)</i> <i>Existe-t-il un cahier des Délibérations du Conseil de Fabrique ? presbytère</i> <i>Existe-t-il un live journal pour les comptes ? oui</i> <i>Existe-t-il un chier (status animarum) ? oui</i> <i>Sacristie :</i> <i>Etat de l'immeuble : bon et propre</i> <i>Des ornements : usagés mais propres</i> <i>Combien de vases sacrés ? 5 bon état ? vieux</i> <i>Les linges sacrés sont-ils propres ? oui suffisants ? oui</i> <i>L'église ou la sacristie contiennent-elles des objets d'arts ? non</i> <i>Classés ? l'église est classée, c'est pourquoi mal entretenue. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives du diocèse de Poitiers, F 3-2, boîte 2, dossier 1, visite canonique</i></p>
23 mars 1962	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : <i>« Electrification des cloches : A l'unanimité l'Assemblée décide la prise en charge totale par la commune de la dépense d'environ 300 NF nécessité par l'intervention du charpentier (Paris Kléber Henri) pour le montage de l'installation d'électrification des cloches, le prêtre n'ayant pas voulu participer au ½ de la dépense comme il était prévu. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
20 décembre 1963	<p>Mémoire des travaux d'entretien exécutés pendant les mois de avril-mai-juin 1963 sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France Jean Doray par l'entreprise Jean Migault :</p> <p><i>« Travaux exécutés pendant le mois d'avril 1963 :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Echafaudage vertical à une seule rangée d'échasses sans plancher intermédiaire 2. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 3. Découverture de tuiles creuses conservées 4. Plus-value pour tuiles conservées entières 5. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 6. Enlèvement gravois et transport aux décharges publiques à 2 kms. 7. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur 8. Fourniture de tuiles creuses neuves 9. Pose de tuiles creuses, bâti au mortier <p><i>Travaux exécutés pendant le mois de mai 1963 :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 10. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 11. Découverture de tuiles creuses conservées 12. Plus-value pour tuiles conservées entières 13. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 14. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur 15. Refouillement à la masse et au poinçon dans pierre de taille ½ dure 16. Enlèvement gravois et transport aux décharges publiques à 2 kms 17. Fourniture et pose de pierre de taille de Tercé jaune 18. Plus-value pour pose de pierre de taille par incrustement de morceaux isolés 19. Plus-value pour pose de pierre de taille par incrustement de morceaux contigus 20. Plus-value pour maçonnerie de pierre de taille en reprise

	<p>21. Plus-value pour fichage au ciment 22. Taille de parement vu de pierre de taille de Tercé jaune (coef. 4.5) 23. Taille de pierre de taille (Coef. 4.5), sans parement ni moulure. Engravure pour encastrement de bande de plomb 24. Fourniture de tuiles creuses neuves 25. Pose de tuiles creuses bâti au mortier 26. Fourniture de plomb en table de 2m/m 5. Solins 2x4.85x0.18 27. Façon et pose de plomb pour bandes 28. Pli sur plomb de 2 m/m 5 29. Scellement et bouchement de tranchée d'engravure en ciment 30. Solin en mortier. Même longueur 31. Béton de ciment dosé à 300 Kgs pour béton armé. Radier pour gargouille. 32. Plus-value pour dosage complémentaire de 50 Kgs 33. Façon de coffrage à moins de 4.20 de hauteur. 34. Fourniture d'acier pour armature Ø 6m/m 35. Façon et mise en place d'armature 36. Rejointoiement au ciment de vieille maçonnerie de pierre de taille (joints de 3 cm de largeur) 37. Plus-value pour joints entre 2 et 5 cm de largeur 38. Tuyau fibro-ciment 0.10 Ø a. Fourniture b. Pose</p> <p><i>Travaux exécutés pendant le mois de juin 1963 :</i></p> <p>39. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 40. Découverture de tuiles creuses conservées 41. Plus-value pour tuiles conservées entières 42. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 43. Enlèvement gravois et transport aux décharges publiques à 2 kms. 44. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur 45. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au M. Sup) 46. Pose de tuiles creuses bâties au mortier 47. Fourniture de tuiles creuses pour faitage 48. Façon de faitage sur tuiles fournies</p> <p><i>Montant du mémoire en ancienne unité monétaire : 1.058.551 F</i> <i>Soit en Francs actuels : 10581,51 F »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 1584 W 13, mémoire des travaux exécutés en avril, mai et juin 1963</i></p>
15 janvier 1964	<p>Unique mémoire des ouvrages de maçonnerie (entretien) exécutés pendant le mois de avril-mai-juin 1963 à l'église de Marnes sous les ordres de l'ABF Jean Doray :</p> <p>« <i>Mise à prix sur série de prix 1954</i></p> <p><i>Travaux exécutés en avril 1963</i></p> <p><i>Maçonnerie</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Echafaudage vertical à une seule rangée d'échasses sans plancher intermédiaire 2. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 3. Enlèvement de gravois et transport aux décharges publiques à 2 kms 4. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur

	<p><i>Couverture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 5. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 6. Découverture de tuiles creuses en conservation 7. Plus-value pour tuiles conservée entières 8. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au m. Sup.) 9. Pose de tuiles creuses bâties au mortier. <p><i>Travaux exécutés en mai 1963</i></p> <p><i>Maçonnerie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 10. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 11. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur 12. Refouille à la masse et au poinçon dans pierre de taille ½ dure 13. Enlèvement de gravois et transport au décharges publiques à 2kms 14. Fourniture et pose de pierre de taille de Tercé jaune 15. Plus-value pour pose de pierre de taille par incrustement de morceaux isolés 16. Plus-value pour pose de pierre de taille par inscrustement de morceaux contigus 17. Plus-value pour maçonnerie de pierre de taille en reprise 18. Plus-value pour fichage au ciment 19. Taille de parement vu de pierre de taille de Tercé jaune (Coef. 4.5) 20. Taille de pierre de taille (coef. 4.5) sans parement ni moulure 21. Rejointolement au ciment de vieille pierre de taille (joints de 1.5 cm). 22. Plus-value pour joints entre 2 et 5 cm 23. Fourniture de tuyaux fibro-ciment de 0.10 Ø 24. Pose de tuyau fibrociment de 0.10 Ø <p><i>Béton armé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 25. Béton de ciment dosé à 300 Kgs de C.P.A. 26. Plus-value pour dosage complémentaire de 50 kgs de C.P.A 27. Façon de coffrage à moins de 4.20 de hauteur 28. Fourniture d'acier Ø 6 m/m pour armature 29. Façon et mise en place d'armature <p><i>Couverture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 30. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 31. Découverture de tuiles creuses en conservation 32. Plus-value pour tuiles conservées 33. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au M2) 34. Pose de tuiles creuses bâties au mortier 35. Fourniture de plomb en table de 2 m/m 5 36. Façon et pose de plomb en table par bandes 37. Pli sur plomb de 2 m/m 5 38. Scellement et bouchement de tranchée d'engravure en ciment 39. Solin en mortier <p><i>Travaux exécutés en juin 1963</i></p> <p><i>Maçonnerie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 40. Démolition de vieille forme hourdée à la chaux 41. Enlèvement de gravois et transport aux décharges publiques à 2 kms 42. Forme en béton de ciment de 0.10 d'épaisseur <p><i>Couverture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 43. Découverture de tuiles creuses sans réemploi 44. Découverture de tuiles creuses en conservation
--	---

	<p>45. Plus-value pour tuiles creuses conservées entières 46. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au M2) 47. Pose de tuiles creuses bâties au mortier 48. Fourniture de tuiles creuses pour faitage 49. Façon de faitage sur tuiles fournies bâties au mortier <i>Montant en révision : 10583,51 francs. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 1584 W 13, unique mémoire par l'ABF Jean Doray</i></p>
12 février 1964	<p>Unique mémoire des ouvrages de maçonnerie (entretien) exécutés pendant le mois de juillet-août- septembre 1963 sous les ordres de l'ABF Jean Doray : « <i>Mise à prix sur série 1954. Travaux exécutés en juillet 1963 terrassements.</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Chargement de déblais au seau 2. Transport au seau des déblais à un relai 3. Montage et descente de déblais au seau et à la poulie 4. Chargement de déblais en brouette 5. Transport à la brouette à un relai 6. Chargement de déblais en camion 7. Enlèvement par camion de déblais et transport aux décharges publiques à 2 kms. 8. Heures de régie de terrassier <p><i>Maçonnerie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 9. Dépose de pierre de taille sans réemploi 10. Descente de déblais à plus de 10 m de hauteur 11. Enlèvement gravois et transport par camion aux décharges publiques à plus de 2 kms 12. Dépose de pierre pour réemploi 13. Plus-value pour dépose et repose de pierre de taille moulurée ou sculptée 14. Fourniture et pose de pierre de taille de Tercé jaune 15. Plus-value pour montage de pierre à plus de 10. 60 de hauteur 16. Plus-value pour pierre de taille en reprise 17. Pose de pierre de taille en ré-emploi 18. Plus-value pour fichage au ciment 19. Taille de parement vu et mouluration de pierre de taille de Tercé jaune (coef. 4.5) 20. Bouchement de trou au ciment et raccord 21. Trous dans moellons calcaires durs 22. Scellement au ciment et raccords 23. Maçonnerie de moellons en reprise hourdés au ciment 24. Béton de ciment dosé à 300 Kgs 25. Boisage en béton <p><i>Charpente</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 26. Bois de sapin loués 3 mois. Echafaudage boulonné sans montage 27. Platelage échafaudage loué 3 mois 28. Montage de bois par m. de hauteur 29. Dépose de bois non assemblés sans descente 30. Descente de bois par hauteur de 1.00m 31. Chêne fourni et posé à vive arête sans assemblage ni montage (de 0.12 à 0.29 de grosseur)

	<p>32. Chêne fourni et posé à vive arête assemblée à entaille simple sans montage (de 0.12 à 0.29 de grosseur)</p> <p>33. Chêne fourni et posé à vive arête assemblée à entaille simple, sans montage (de moins de 0.12 de grosseur)</p> <p>34. Sapin de pays à vive arête sans montage</p> <p><i>Couverture :</i></p> <p>35. Découverte de tuiles creuses sans réemploi</p> <p>36. Dévoligeage sans réemploi</p> <p>37. Voligeage en sapin de pays jointif de 18 m/m</p> <p>38. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au M. Sup.)</p> <p>39. Pose à sec de tuiles creuses neuves (40 au M2)</p> <p>40. Pose de tuiles creuses bâties au mortier</p> <p>41. Façon d'arêtier bâti au mortier</p> <p>42. Solin au mortier</p> <p>43. Montage, dépose, descente, double transport de bâche</p> <p>44. Location à la journée et au M2</p> <p><i>Serrurerie</i></p> <p>45. Equerres forgées</p> <p>a. Fourniture</p> <p>b. Façon</p> <p>46. Tirefonds 60/10 à tête carrée</p> <p><i>Travaux exécutés en août 1963 :</i></p> <p><i>Terrassements</i></p> <p>47. Chargement au seau de déblais</p> <p>48. Transport à un relai</p> <p>49. Descente et montage de déblais au seau et à la poulie</p> <p>50. Chargement de déblais en brouettes ou camion</p> <p>51. Enlèvement par camion de déblais et transport aux décharges publiques à 2 kms</p> <p><i>Charpente</i></p> <p>52. Dépose de bois de charpente non assemblés sans descente</p> <p>53. Descente de bois par hauteur de 1.00 m</p> <p><i>Couverture :</i></p> <p>54. Location de bûches à la journée et au M2</p> <p>55. Découverte de tuiles creuses sans réemploi</p> <p>56. Dévoligeage sans réemploi, compris descente</p> <p><i>Travaux exécutés en septembre 1963</i></p> <p>57. Béton de ciment dosé à 300 Kgs</p> <p>58. Boisage de béton</p> <p>59. Maçonnerie de moellons hourdés au ciment</p> <p>60. Plus-value pour reprise en sous-œuvre par petites parties</p> <p>61. Bouchement de trous au ciment et raccord</p> <p>62. Trous dans moellons calcaires durs</p> <p>63. Scellement du ciment et raccord</p> <p>64. Rejointoient sur vieille maçonnerie de moellons</p> <p>65. Rejointoient au ciment de vieille maçonnerie de pierre de taille (joints de 1cm 5)</p> <p><i>Charpente</i></p> <p>66. Chêne fourni et posé à vive arête sans montage (de 0.12 à 0.29 de grosseur)</p>
--	---

	<p>67. Chêne fourni et posé à vive arête sans montage (de moins de 0.12 de grosseur).</p> <p>68. Sapin de pays à vive arête sans montage</p> <p>69. Montage de bois par m. de hauteur</p> <p>69 bis descente de bois loués par m. de hauteur</p> <p>Couverture</p> <p>70. Voligeage en sapin de pays jointif de 18 m/m</p> <p>71. Fourniture de tuiles creuses neuves (40 au M2)</p> <p>72. Pose à sec de tuiles creuses neuves (40 au M Sup.)</p> <p>73. Pose de tuiles creuses bâties au mortier</p> <p>74. Solins au mortier</p> <p>75. Fourniture de plomb de 2m/m 5</p> <p>76. Pli sur plomb de 2m/m 5.</p> <p>a. Partie droite</p> <p>b. Partie circulaire</p> <p>77. Ourlet droit sur plomb</p> <p>78. Angle embouti sur relevé</p> <p>79. Façon et pose de plomb</p> <p>80. Découverture de tuiles creuses sans réemploi</p> <p>81. Fourniture de tuiles creuses pour faitage</p> <p>82. Façon de faitage à bain de mortier</p> <p>83. Location de bâche à la journée et au M2</p> <p>Serrurerie</p> <p>84. Equerres forgées</p> <p>a. Fourniture</p> <p>b. Façon</p> <p>85. Tirefonds 10/60 à tête carrée</p> <p>Montant mémoire en ancienne unité monétaire : 1983278 F Soit en Francs : 19832,78 F »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 1584 W 13, unique mémoire par l'ABF Jean Doray</i></p>
8 mars 1968	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : <p>« Monuments Historiques- Eglise- réfection de la toiture : Monsieur le Maire communique à l'assemblée la lettre de Monsieur le Préfet en date du 16 février 1968 (2^e Direction, 4^e bureau n°24/I.112/HL/SP), ainsi que le devis de M. le Conservateur Régional des Bâtiments de France, ayant pour objet la réfection de la couverture en tuiles creuses d'une partie de la nef de l'église. Le Conseil Municipal, après examen, déclare à l'unanimité accepter le fonds de concours demandé à la commune, savoir l'Etat prenant en charge 40 % de la dépense, 6 844 Fr. Sous réserve d'une participation départementale de 25%, soit à 4277,50 Fr qui sera versée ultérieurement à la commune. La dépense à la charge de la commune se situe donc en définitive à 2556,50 Fr. Toutefois, le Budget Primitif de la commune ayant été voté le 20 janvier 1968, toutes les ressources de la commune étant prévues pour des dépenses indispensables et aucunes ressources supplémentaires n'apparaissent possible dans l'immédiat, l'assemblée estime ne pouvoir être en mesure de prévoir cette dépense au cours de l'exercice 1968. L'assemblée prend donc l'engagement d'inscrire un crédit de 6844 Fr au budget primitif de l'exercice 1969 au titre de la participation</p>

	<p><i>demandée aux frais de réfection de la couverture de l'Eglise et sous réserve de la participation départementale prévue. »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
7 juin 1968	<p>Devis signé par J. Verney pour l'entreprise Chaussonneau Alfred (maçonnerie et couverture) :</p> <p>« <i>Nature de l'opération : Réfection de la couverture en tuiles creuses de pays de la nef, côté occidental, les deux versants (dernière tranche)</i> <i>Total 15.399,66 arrondi à 15.400 »</i></p> <p><i>Archives de la MPP, E/81/79/14-75, devis signé par J. Verney pour l'entreprise Chaussonneau Alfred</i></p>
14 juin 1968	<p>Document signé par le Conservateur des Bâtiments de France : « <i>Réfection de la couverture en tuiles creuses de pays de la nef côté occidental (dernière tranche)</i></p> <p><i>Réfection de la couverture en tuiles creuses de pays sur la partie occidentale de la nef sur forme en béton de 0.15 d'épaisseur en remplacement de la forme actuelle au mortier de chaux, compris, échafaudages rejoints de maçonnerie, remplacement de quelques pierres de corniche.</i></p> <p><i>Rabai : 10 % sur prix de série</i></p> <p><i>Délais : travaux terminés 30 septembre 1968 »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2809 W 13, document signé par le Conservateur des Bâtiments de France Jean Doray</i></p>
15 novembre 1968	<p>Premier et dernier mémoire des ouvrages de réfection couverture tuile exécutés pendant le mois de juin d'après les ordres de Monsieur Doray</p> <p>Architecte :</p> <p>« <i>Indication des ouvrages :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Echafaudage vertical à deux rangées d'échasses sans planchers intermédiaires. 1^{ère} installation. Déduire pour absence de plancher intermédiaire.</i> 2. <i>Echafaudage dito réutilisé avec descente et remontage y compris transport à plus de 30m00. Déduire pour absence de plancher intermédiaire</i> 3. <i>Découverture de tuiles creuses en conservation y compris descente et transport jusqu'à 30m00 au cent. Les deux versants : A raison de 38 tuiles au mètre superficiel</i> 4. <i>Démolition de vieille forme houardée au mortier-chaux</i> 5. <i>Forme en béton de ciment CPA de 0m10 épaisseur, compris montage. Pour 0m05 d'épaisseur réduite surface (1)</i> 6. <i>Pour chaque centimètre en plus de 0m05 soit 5 fois 98,67</i> 7. <i>Fourniture et pose de fourrure sapin du nord pour maintien tuiles courbes</i> 8. <i>Traitemennt des bois ci-dessus, produit solvant par badigeonnage</i> 9. <i>Pose de tuiles creuses ordinaires avec scellement au mortier</i> 10. <i>Pose de tuiles creuses ordinaires à sec y compris calage Egout simple pour façon et scellement des pièces, pour forme basculement y compris tranchis en tête</i> 11. <i>Sur tuiles fournies</i> 12. <i>Sur tuiles non fournies</i>

	<p>13. Pose faïtage en tuiles creuses dito scellées au mortier non fourni</p> <p>14. Engravure à 3 faces dans maçonnerie de moellon demi-dur jusqu'à 0.10 de développement</p> <p>15. Fourniture de plomb en table de 2m/m 5. Longueur claire. Recouvrement</p> <p>16. Façon et pose de plomb pour bande droite</p> <p>17. Plus-value pour plomb de 2m/m5</p> <p>18. Plis sur plomb en partie droite</p> <p>19. Plus-value pour plomb 2m/m 5</p> <p>20. Fourniture et pose : cales en plomb pour gravure jusqu'à 50 grammes</p> <p>21. Scellement et raccord uni jusqu'à 0.10 au mortier ciment</p> <p>22. Rejointoiement de maçonnerie de pierre de taille ancienne, joints de 0m03 largeur au mortier de chaux y compris dégradation préalable. Sur assise de 0,25 à 0,30 de hauteur moyenne</p> <p>23. Plus-value pour chaque 0,005 de largeur en plus</p> <p>24. Enlèvement des gravois aux DP. Découverte. Forme et refouillement. Foisonnement</p> <p>25. Bâches</p> <p>26. Montage, pose, dépose et double transport</p> <p>27. Dépose et repose durant l'exécution des travaux</p> <p>28. Caniveau pour écoulement eaux pluviales de la nef versant Sud. Tranchée en sol y compris rebouchage partiel. Condition ordinaire sans étais</p> <p>29. Boisage</p> <p>30. Béton pour rigole</p> <p>31. Chape non dressée de 0m01 épais. Ciment CPA</p> <p>32. Plus-value pour chape dressée unis</p> <p>33. Dépose tuyau zinc hors service de 80 m/m Ø</p> <p>34. Dito dauphin fonte de 1m00</p> <p>35. Fourniture tuyaux zinc de 120 m/m Ø</p> <p>36. Pose 120 m/m Ø</p> <p>37. Coudes cintrés 120 m/m Ø</p> <p>38. Pose dito</p> <p>39. Bagues</p> <p>40. Pose, ajustage et soudure</p> <p>41. Colliers galv. 120m/mØ</p> <p>42. Pose y compris percement et scellement</p> <p>43. Soudures circulaires de 120 m/m Ø</p> <p>44. Dauphin fonte 120m/m Ø de 1m00 de long</p> <p>45. Pose dito. Sur bâtiment contigu, remise en état couverture après travaux</p> <p>46. remaniage couverture tuiles courbes 38 m2</p> <p>47. fourniture de tuiles creuses manquantes</p> <p>Transept Nord :</p> <p>48. dépose de zinc pour réemploi gouttière zinc de 0m25 dev.</p> <p>49. pose dito en réemploi y compris redressage</p> <p>50. crochets feuillard galv. Fourniture</p> <p>51. pose</p> <p>52. moignon cylindrique 80 m/m ajusté et soudé sur zinc vieux</p>
--	---

	<p>53. soudure renforcée zinc vieux. Fonds vieux ressoudée 54. ardoises 1 CF en recherche. Fourniture 55. pose aux clous fer 56. échafaudage de pied formé d'échelle au-dessus de 4m00 de haut 57. garde-corps pour dito</p> <p><i>Nef</i></p> <p>58. nettoyage, redressage de 16m00 gouttière demi-ronde de 0m25 dev. 59. soudure renforcée zinc vieux sur gouttière ci-dessus 60. désherbage enlèvement arbustes. Main d'œuvre régie 61. pose en réemploi de fer à vitraux de 6m/m Ø y compris grillage 62. pattes forgées à sifflets »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2809 W 13, premier et dernier mémoire des ouvrages de réfection</i></p>
23 février 1978	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p>« <i>Entretien de l'église : Suite au courrier adressé par les Beaux-Arts, il leur a été répondu de bien vouloir se rendre sur place afin qu'ils se rendent compte des travaux à effectuer.</i> »</p> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
14 mai 1981	<p>Rapport du Conservateur des Antiquités et Objets d'art pour le département des Deux-Sèvres au Préfet par l'ABF Jean Doray :</p> <p>« <i>Par lettres citées en référence en date des 19 février et 28 avril 1981, vous m'avez demandé de vous tenir informé des dispositions susceptibles d'être prises afin de porter remède à la détérioration d'un vitrail de l'église de Marnes, classée parmi les Monuments Historiques depuis 1862, compte tenu de son intérêt archéologique. Mérimée, en effet, avait visité entre le 16 et le 23 juillet 1840 cet édifice, qu'il avait qualifié dans son rapport de « jolie petite église de transition ». J'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suis rendu sur place et que j'ai pris contact avec M. Baudron, Maire, et M. de Saint-Staban, Adjoint. M. l'Abbé Boudu n'a pu se joindre à notre groupe, retenu par une séance de catéchisme à Moncontour. Après entretiens et visite de l'église, je vous adresse le résultat de mes observations.</i></p> <p><i>Vitrail : Il s'agit d'une verrière de la fin du XIXe siècle, insérée dans une baie ogivale en tiers-point, sans meneau, percée dans le chevet plat, qui remplaça à une certaine époque l'abside romane disparue. Je n'ai pas pu voir la signature du verrier, si elle existe, car la partie basse est dissimulée par un retable. Ce vitrail comporte neuf panneaux, trois rangées verticales de trois horizontaux, montés sur ossature métallique, deux montants et deux traverses. Les trois panneaux de la partie axiale représentent Saint Jean Baptiste, patron de l'église, debout, vêtu d'une longue robe de bure brune, et les deux autres parties latérales, de part et d'autre du saint sont composées de panneaux décoratifs type « grisaille » surhaussée de bandes de verres colorés. Cette verrière a donc entre 70 et 90 ans, au jugé de sa facture. Les plombs d'origine sont oxydés, usés, vétustes et sont devenus fragiles, les ailes pouvant s'ouvrir facilement. Le panneau axial inférieur est entièrement disloqué. Plusieurs verres se sont détachés sous l'influence des vents provoquant le plus souvent des dépressions extérieures arrachant le vitrail. Certains verres sont tombés à l'extérieur, retenus par la raquette grillagée de protection de la verrière, d'autres à l'intérieur, derrière le retable. Il s'agit d'un vitrail fatigué et toute malveillance doit être écartée, compte tenu</i></p>

que le chevet de l'église donne sur la cour de l'ancienne cure, actuellement occupée par un locataire de bonne foi. Certains autres panneaux de cette même verrière sont aussi en état de vétusté. Ils accusent un vide entre les verres et les plombs, ce qui est l'indice d'un désordre prochain. Les autres verrières de la nef et des bras des transepts, scellées dans des baies romanes, de superficie moindre, seraient, sans être aussi fatiguées que celle de la baie ogivale, également à réviser. Les travaux nécessaires pour la remise en état des vitraux n'offrent, à mon avis aucune difficulté majeure, même si on doit refaire quelques peintures, qui seraient soit trop brisées, soit disparues. C'est un travail classique et courant qu'effectuent les maîtres-verriers. Il suffira d'en trouver un qui travaille en Deux-Sèvres pour les Monuments Historiques, et qui, lors d'un de ses déplacements, pourrait établir un devis et être ensuite chargé des réparations après accord sur les conditions du travail. Actuellement, M. Jacques Simon, de Reims, est chargé d'exécuter des travaux de vitraux à l'église de Secondigny, l'entreprise Renonce est appelée à travailler aux verrières de l'église d'Augé. Profitant de l'examen général de l'état de conservation de l'église de Marnes en concordance avec M. le Maire et M. l'Adjoint, je formulerai les observations suivantes :

1. *Couverture en tuiles creuses de pays : un remaniement serait utile sur la nef tout particulièrement, où un glissement de tuiles s'est produit. Les autres parties de l'édifice sont couvertes en ardoises, et il y aurait lieu de prévoir un nettoyage des chéneaux et des gouttières.*
2. *Humidité et salpêtre : L'église étant en contre-bas de plusieurs marches par rapport au sol extérieur, il existe de très fortes traces d'humidité et de salpêtre visqueux, en particulier sur les piliers de la croisée du transept sous le clocher, notamment au Sud-Est.*
3. *Nettoyage et présentation : La chaire et des stalles dans la partie avant du chœur ayant été déposées lors de la réforme liturgique, les murs sont restés tels, alors qu'ils étaient dissimulés par le mobilier et les boiseries. Il y aurait lieu de prévoir la réfection des parements ou de recouvrir les maçonneries d'un enduit. L'édifice y gagnerait en propreté.*
4. *Contreforts extérieurs de la nef : Des travaux de grosses réparations ou de gros entretien devront être envisagés, si l'on veut éviter des désordres importants dans la voûte ogivale de la nef, certains contreforts d'époque romane étant complètement disloqués (infiltrations d'eau pluviale et gel).*

Par ailleurs, M. le Maire m'a affirmé que la commune verse chaque année une participation financière de 300 F. C'est peu, mais cette collectivité ne comprend que 325 habitants et ne bénéficie d'aucune ressource commerciale ou industrielle même artisanale.

En conséquence, quelques travaux d'entretien pourraient être effectués dès cette année, sous réserve du montant des crédits de « strict entretien » alloués, et que j'ignore, et il devra être par la suite envisagé un programme de travaux de grosses réparations et des mesures de salubrité. Ces propositions devront être soumises au Service administratif chargé du strict entretien des Monuments Historiques pour les travaux minimes et à la Direction régionale des Affaires culturelles pour les grosses réparations. La Conservation départementale des Antiquités et Objets d'art ne peut

	<p><i>intervenir, car il s'agit, en effet, de travaux intéressant essentiellement l'immeuble classé et, par ailleurs, aucun des vitraux, d'époque récente (fin du XIXe siècle) n'est protégé, ni inscrit, ni classé au titre des « Objets mobiliers ».</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, rapport du Conservateur des Antiquités et Objets d'art pour le Département des Deux-Sèvres Jean Doray (ABF)</i></p>
15 mai 1981	<p>Lettre adressée à Jean Vernay de la part de Jean Doray : « Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres m'a demandé de lui faire connaître les dispositions susceptibles d'être prises afin de remédier à une détérioration de vitrail à l'église de Marnes, classée parmi les Monuments historiques, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus copie, pour information, du rapport que je lui fais parvenir à ce sujet. »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à Jean Vernay de la part de Jean Doray Conservateur des Antiquités et Objets d'art</i></p>
21 mai 1981	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Préfet :</p> <p>« Mon attention ayant été appelée à plusieurs reprises sur la détérioration d'un vitrail de l'église de Marnes, datant du XIXe siècle et représentant Saint Jean-Baptiste, j'avais saisi de cette affaire M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art. Compte tenu du rapport établi à ce sujet et dont vous avez été destinataire, j'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître les dispositions susceptibles d'être prises afin de remédier à cet état de chose. »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Préfet</i></p>
4 juin 1981	<p>Lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles : « M. le Préfet des Deux-Sèvres est intervenu auprès du Conservateur des Antiquités et Objets d'Art en vue d'assurer la réparation d'un vitrail de l'église de Marnes. Vous trouverez ci-joint, copie du rapport de M. Doray ainsi que copie de la réponse que j'adresse ce jour à M. le Préfet des Deux-Sèvres.</p> <p>Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser des propositions pour la réparation de ce vitrail ou tout simplement l'obturation des parties manquantes par du verre cathédrale. Vous voudrez bien, également me faire un rapport chiffré des travaux de gros entretien qu'il y aurait lieu d'effectuer en priorité sur cet édifice classé. »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
4 juin 1981	<p>Lettre adressée au Préfet des Deux-Sèvres de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles : « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la destruction d'un vitrail de l'église de Marnes, édifice classé parmi les Monuments Historiques. Comme le souligne le rapport qui a été dressé à votre demande par le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département des Deux-Sèvres, le vitrail en question ne date pas du XIIème siècle, mais de la fin du XIXème siècle. S'agissant d'un vitrail sans intérêt historique ou archéologique particulier, je demande à l'Architecte des Bâtiments de France de me faire des propositions soit pour sa réparation,</p>

	<p><i>soit si celle-ci présente un coût trop élevé, pour une obturation des parties manquantes par du verre cathédrale. Cette église est dans un mauvais état de conservation et la réfection d'un vitrail n'en est qu'un simple détail. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Préfet de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
31 juillet 1981	<p>Lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part de Jean Vernay, Directeur Régional des Affaires Culturelles : « <i>Par lettre citée en référence, je vous transmettais copie du rapport de M. Doray, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art accompagné de ma réponse à M. le Préfet des Deux-Sèvres, concernant la réparation du vitrail de l'église de Marnes et je vous demandais de m'établir un projet de travaux de gros entretiens avec les pièces habituelles. Je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser ces documents dans les meilleurs délais. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part de Jean Vernay</i></p>
11 août 1981	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles Jean Vernay de la part de l'ABF François Tortouin :</p> <p><i>« Cette très belle église de Marnes classée Monuments Historiques sur la liste de 1862 est en réalité en assez mauvais état. C'est peut-être une gageure que de vouloir y réaliser des travaux. Par quel côté commencer ? C'est aussi une gageure de vouloir essayer d'en faire le point et de proposer des priorités. Je vais malgré tout essayer.</i></p> <p><i>Extérieurement : de la végétation pousse un peu partout, mais ce sont les maçonneries qui paraissent avoir le moins souffert.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des contreforts paraissent creux. Leurs joints sont vides : sources d'infiltration</i> - <i>La base du clocher présente une maçonnerie disloquée, des joints creux, des pierres cassées. C'est aussi une source d'infiltration</i> - <i>La couverture du chœur est en tuiles creuses. La pente est forte et à plusieurs endroits des rangées de tuiles ont glissé. Cette couverture ne paraît pas très ancienne.</i> - <i>La couverture ardoise du transept Nord, si on n'y touche pas devrait tenir, les ardoises paraissent « cuites » mais n'ont pas bougé. Des nettoyages de cheneaux seraient nécessaires. Les zincs sont à remplacer.</i> - <i>La couverture ardoise du transept Sud est à remplacer ainsi que les zincs</i> - <i>La couverture ardoise du chœur est à remplacer ainsi que les zincs [ndr couverture mixte ardoise et tuile sur le chœur ?]</i> - <i>Dans quel état sont les charpentes ? elles sont inaccessibles.</i> <p><i>A ce sujet, une investigation préalable à l'établissement de devis couverture devrait avoir lieu pour savoir si réellement comme il m'a été dit, la couverture est posée sur l'ancienne couverture en lauzes. De toutes façons, il faut remplacer l'ardoise par de la tuile plate ou de la lauze. De même que l'ardoise du clocher, qui est en bon état, devrait être remplacée par de la tuile plate. La tuile creuse de la nef peut être momentanément remaniée dont scellement et remplacée plus tard par de la tuile plate ou de la lauze.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le vitrail du chœur est à déposer entièrement, remis en plomb et complément de nombreuses parties manquantes. La réparation complète ne devrait pas dépasser 10.000 frs.</i> - <i>Les autres vitraux sont à réviser aussi. Sur certains, les encadrements pierre sont ruinés.</i> <p><i>L'ensemble de la réfection des vitraux ne devrait pas dépasser 30 à 40 000 frs.</i></p> <p><i>Intérieurement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'accès au transept Nord se fait par sept marches, ce qui en dit long sur l'humidité visqueuse qu'on découvre après coup. [ndr : il s'agit du transept Sud]</i> - <i>Cette dernière est très importante sur les quatre piles du transept, le chœur, les absidioles, les transepts.</i> <p><i>Il y en a moins sur les murs de la nef. Le dallage est proportionnellement moins humide que les murs en élévation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Peu de désordres maçonnerie sont visibles à l'intérieur</i> - <i>Ce qui frappe surtout, et ce sera le dernier point, c'est que l'ensemble de l'intérieur est enrobé de plâtre, et la pierre d'origine est dessous</i> - <i>Les chapiteaux de la croisée sont en plâtre ainsi que les voûtes, les fûts des colonnes, les murs. Que s'est-il passé ? Est-ce que l'intérieur a brûlé ? C'est la seule explication possible.</i> <p><i>Pour se résumer :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Suppression de l'humidité par drainage</i> 2. <i>Suppression des infiltrations par réfection des couvertures : chœur, transepts, chœur en lauze ou tuiles plates</i> 3. <i>Suppression des infiltrations par réfection complète de toute la base du clocher</i> 4. <i>Réfection des maçonneries des contreforts</i> 5. <i>Réfection de tous les vitraux XIXème</i> <p><i>Je ne pense pas qu'il soit utile de procéder à des sondages de fondations, qui pourraient néanmoins être examinées lors de la réalisation des drainages ;</i></p> <p><i>C'est une première approche de l'état de cette église. Chaque poste devant être affiné. Mais je pense, qu'il serait logique de commencer par les couvertures ruinées avec la ceinture du clocher en mettant au point rapidement ce qu'il faut utiliser comme matériaux. Je peux donc chiffrer la ceinture du clocher, le drainage, et investiguer les combles avec l'aide d'une entreprise et du strict entretien. Le dossier pourrait ensuite être transmis à Monsieur Bonnard, Architecte en Chef. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à Monsieur Vernay de la part de l'ABF François Tortouin</i></p>
19 août 1981	Lettre adressée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Pierre Bonnard de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles : « Je vous adresse ci-joint copie d'un rapport établi à ma demande par M. Tortouin, Architecte des Bâtiments de France et concernant l'état général de l'église de Marnes. Je vous prierai, après en avoir pris connaissance, de vous rendre sur place pour examiner l'édifice et de me faire parvenir ensuite

	<p><i>vos propositions de travaux. Je vous saurais gré de me les communiquer dans les meilleurs délais. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'Architecte e, Chef des Monument Historiques Pierre Bonnard de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p> <p><i>Archives municipales, lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
29 mars 1982	<p>Devis vitrail dessus porte entrée de B. Renoncé: reconstitution de vitraux : Dépose de vieux panneaux pour remplacement en vitraux neufs (Vitrerie en verre Antique teinté M.H.) « Mesures 2.25 x 0.75 <i>Surface : 1.68 m3</i> <i>Vitraux neufs</i> <i>Dépose de vieux panneaux sans réemploi</i> <i>Pose des vitraux</i> <i>Calfeutrement des vitraux au mortier</i> <i>Emballage et transport</i> <i>Prix établis suivant la série vitraux</i> <i>Edition 1977 Dernier indice connu Décembre 1931</i> <i>Déplacement et pension</i> <i>Montant du devis HT : 4 443,25 F</i> <i>Montant du devis TTC : 5 225,26 F »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, devis vitrail dessus porte entrée de B. Renoncé</i></p>
28 juillet 1982	<p>Lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles :</p> <p>« <i>Je vous prie de bien vouloir m'adresser avant le 15 septembre 1982, les documents indiqués au verso, en vue de l'exécution, sur le monument ci-après, des travaux suivants :</i></p> <p><i>Département : Deux-Sèvres</i> <i>Localité : Marnes</i> <i>Edifice : Eglise</i> <i>Travaux à exécuter : Couverture du transept Sud et de l'absidiole (par chapitre). »</i></p> <hr/> <p><i>Archives municipales, lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
2 août 1982	<p>Lettre adressée à Monsieur Vernay Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'ABF François Tortouin :</p> <p>« <i>Je vous prie de trouver ci-joint un devis pour la réparation d'un vitrail situé sur le pignon Sud du transept Sud de l'église de Marnes.</i></p> <p><i>C'est un document que je vous avais soumis lors de notre entretien à votre bureau avec les vacances de Pâques. Je ne comprends pas pourquoi il a été laissé pour compte dans mes dossiers puisque par courrier du 31 juillet 1981 vous me demandiez un projet de travaux pour la réparation de ce vitrail, que je vous envoyai un rapport sur l'état de l'ensemble de cet édifice le 11 août. Je pense avoir transféré le petit problème du vitrail vers le souci du très mauvais état général de ce monument. Ce devis que j'ai reçu fin</i></p>

	<p><i>mars 1982 n peut être réalisé en strict entretien. Est-ce que cela en vaut la peine ? »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à Monsieur Vernay Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'ABF François Tortouin</i></p>
16 août 1982	<p>Lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J.G. Texier : « <i>Par votre envoi cité en référence, vous voulez bien m'adresser un devis pour la réparation d'un vitrail situé sur le pignon Sud du transept Sud de l'église de Marnes, classée parmi les Monuments Historiques, et m'a demandé si cette opération peut être réalisée sur le compte du strict Entretien. Je vous rappelle que les travaux de Strict Entretien restent à la seule initiative de l'Architecte des Bâtiments de France. Sa décision soit être prise en tenant compte à la fois de l'intérêt de l'édifice et du montant du fonds de concours annuel. Il vous appartient donc en l'occurrence de décider du bien-fondé de cette opération.</i> »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J.G. Texier</i></p>
24 septembre 1982	<p>Lettre adressée au Conservateur Régional des Monuments Historiques de la part de l'Architecte des Bâtiments de France :</p> <p><i>« A la suite d'un rapport établi le 14 mai 1981 par Monsieur le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art et relatif au mauvais état d'un vitrail de cette église, à la demande de Monsieur le Directeur régional des Affaires Culturelles, j'avais établi un rapport en date du 11 août 1981, relatif à l'état de ce vitrail, mais aussi à l'état général de ce monument. Il est vrai qu'à la suite de ce document, j'avais perdu de vue, le problème du vitrail, pour ne plus m'attacher qu'au très mauvais état général de l'église. Pourriez-vous m'indiquer si vous avez reçu le devis qui a été demandé à Monsieur l'Architecte en Chef en juillet 1982 et si cette opération est proposée à la programmation de 1983. Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay, attacherait du prix à ce que ces travaux de sauvetage de ce monument commencent le plus rapidement possible. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Conservateur Régional des Monuments Historiques de la part de l'ABF François Tortouin</i></p>
26 octobre 1982	<p>Lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles :</p> <p><i>« Par correspondance du 24 septembre 1982, en appelant mon attention sur le mauvais état général de l'église de Marnes, classée parmi les Monuments Historiques, vous m'avez demandé de vous faire connaître si des travaux de restauration de cet édifice étaient susceptibles d'être retenus au titre de 1983. Vous précisez d'autre part que M. le Sous-Préfet de Parthenay attacherait du prix à ce qu'une opération de sauvegarde de monument soit entreprise dès que possible. J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison du mauvais état de cette église, je suis prêt d'envisager de proposer pour 183 l'inscription de la réfection de la couverture du transept. Il convient toutefois de préciser que cette proposition devra recevoir l'agrément de la Conférence Administrative Régionale. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>

Non daté	<p>Devis</p> <p>« Croisillon Sud du transept et absidiole Sud-Est : réfection des couvertures en lauzes et reprise des maçonneries</p> <p><i>Chapitre I : face Sud du clocher, arases et couverture en lauzes du croisillon Sud</i></p> <p><i>Pour ces travaux, échafaudages verticaux tubulaires 40/49 en 1^{ère} installation loués pour 3 mois : face Ouest croisillon Sud</i></p> <p><i>Face Est compris absidiole</i></p> <p><i>Tourelle</i></p> <p><i>Face Sud du clocher</i></p> <p><i>PV pour parties d'échafaudages en bascule</i></p> <p><i>Découverte d'ardoises sans réemploi compris arrachage des bois</i></p> <p><i>Dépose de descente, démolition de faitage, solins et ouvrages divers</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a. <i>Démolition de charpente et descente</i> b. <i>Enlèvement de végétation en face Sud du clocher</i> c. <i>Démolition de maçonnerie compris toutes manutentions : gargouille en béton armé, murets de maçonnerie au-dessus des corniches</i> <p><i>Blocage sur reins de voûtes</i></p> <p><i>Dépose de pierre avec refouillements partiels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a. <i>Sans réemploi : corniches Ouest, Est, corbeaux moulurés Ouest, Est, divers au surplus</i> b. <i>Pour réemploi : corniches, parements au-dessous pour recalage</i> <p><i>PV dépose de pierre moulurée</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté pour reprises au droit des gravures : tourelle NE, pignon, clocher</i></p> <p><i>Reprises en élévation sur tourelle</i></p> <p><i>Intérieur pignon et clocher : divers au surplus</i></p> <p><i>Fourniture seule de pierre de Lavoux à grains (dureté 10) :</i></p> <p><i>Gargouille en face Ouest transept Sud</i></p> <p><i>Cube d° dépose</i></p> <p><i>Cube d° refouil.</i></p> <p><i>Indemnité de débit MH sur pierre de groupe III</i></p> <p><i>Transport de pierre au chantier jusqu'à 150 km</i></p> <p><i>Pose de pierre :</i></p> <p><i>Neuve :</i></p> <p><i>De réemploi : cube d° art</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve : gargouille, corniche, corbeaux, parements droits, parements convexes, divers</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre</i></p> <p><i>Pose de pierre moulurée</i></p> <p><i>Pose de pierre en incrustements</i></p> <p><i>PV mur circulaire</i></p> <p><i>Patine de la pierre neuve</i></p> <p><i>Rejointoiement au mortier de chaux grasse sur vieille pierre, assises de 0.26 à 0.30 : arases Ouest et Est, PV moulure, tourelle, intérieur pignon Sud, face Sud clocher ; PV surlargeur de joints, PV refichage partiels à 0.08 prof.</i></p> <p><i>Enlèvement des gravois aux DP sans droits</i></p> <p><i>Foisonnement 40 %</i></p> <p><i>Bois</i></p>
----------	--

	<p><i>Cube art 05 a sans foisonnement</i></p> <p><i>Rejointoient sur l'extrados dégagé des voûtes du transept, compris refichage à 0.10 moy.</i></p> <p><i>Coulis de mortiers pour consolidation des maçonneries désorganisées</i></p> <p><i>Voûte</i></p> <p><i>Arases goutterots</i></p> <p><i>Face Sud clocher</i></p> <p><i>Tête du pignon Sud du transept</i></p> <p><i>Sur les rampants, forme en vermiculite expansée de 0.25 moy, chape étanche de 0.03 ép avec incorporation d'hydrofuge et application de produits bitumeux à 3 couches</i></p> <p><i>Coffrage de rives</i></p> <p><i>Fourniture et pose, clouage de liteaux en châtaignier demi-rond refendus</i></p> <p><i>Fourniture, transport au chantier et taille de lauzes de pierre calcaire</i></p> <p><i>Façon de couverture en lauzes compris montage, ajustement et calage</i></p> <p><i>Scellement de pièces au mortier</i></p> <p><i>Façon de rives compris tailles d'ajustement</i></p> <p><i>Parties droites</i></p> <p><i>Parties circulaires</i></p> <p><i>Façon de faîtiage compris calages</i></p> <p><i>Solins au mortier de chaux</i></p> <p><i>Contre pignon Sud</i></p> <p><i>Contre clocher et tourelle</i></p> <p><i>Estimation pour mise en place d'une descente pluviale dans l'angle NO du transept Sud et raccordement avec la gargouille</i></p> <p><i>Chapitre II : Pignon Sud du transept : étanchéité du couronnement et reprise en façade au-dessus du bandeau</i></p> <p><i>Pour ces travaux, échafaudages verticaux 40/49 en 1^{ère} location</i></p> <p><i>Sapine :</i></p> <p><i>Face Sud</i></p> <p><i>Retour Ouest</i></p> <p><i>Arrière</i></p> <p><i>Reprise étanchéité du rampant : dépose de pierre moulurée par le dessus</i></p> <p><i>Dépose de pierre d° sans réemploi</i></p> <p><i>Avant repose du couronnement, façon d'une chape étanche au mortier avec incorporation d'hydrofuge</i></p> <p><i>Refouillements sur pierre de dureté 10 pour reprises isolées sur pignon et encadrement de la baie d'axe</i></p> <p><i>Fourniture de pierre neuve de Lavoux à grains (dureté 10)</i></p> <p><i>Indemnité de débit MH sur pierre du groupe III</i></p> <p><i>Transport de la pierre au chantier</i></p> <p><i>Pose de la pierre compris montage et fichage : pierre neuve, pierre vieille rampants</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve : couronnement, piédroit baie et divers</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre : pose de pierre moulurée</i></p> <p><i>Pose en reprise simple</i></p> <p><i>Reprise en incrustement</i></p> <p><i>Patine de la pierre neuve</i></p> <p><i>Rejointoient sur pierre assises de 0.26 à 0.30 à la chaux grasse</i></p> <p><i>Bandeau mouluré</i></p>
--	--

	<p><i>Parements Sud</i></p> <p><i>Déduire baie et encadrement</i></p> <p><i>Encadrement baie</i></p> <p><i>Jouées pignon</i></p> <p><i>Face Nord pignon</i></p> <p><i>Sur pierre déposée et reposée ou neuve couronnement du pignon</i></p> <p><i>PV surlargeur de joints</i></p> <p><i>PV refichage à 0.08 moy</i></p> <p><i>Injectons de mortiers pour consolidation du cœur des maçonneries</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre : nettoyage, brossage et émoussage de parements : raccords divers au brasier et à la chaux avec goujonnage éventuel sur parements non repris</i></p> <p><i>Enlèvement des gravois aux DP sans droits</i></p> <p><i>Foissonnement 40 %</i></p> <p><i>Chapitre III : couverture de l'absidiole Sud-Est et reprise du parement au-dessus et des arases</i></p> <p><i>N.B. Les échafaudages nécessaires ont été comptés au chapitre I pour la face Est du croisillon Sud du transept.</i></p> <p><i>Découverture sans réemploi d'ardoises clouées compris arrachage des bois</i></p> <p><i>Démolition des solins, égouts et ouvrages divers</i></p> <p><i>Unité de main d'œuvre : dépose et descente de bois de charpente, nettoyage de parements au-dessus, démolition de maçonnerie sur voûte, nettoyage de voûte et rejoingement avec refichage profonds</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 pour reprises :</i></p> <p><i>Parement Est transept au-dessus de l'absidiole</i></p> <p><i>Corniche circulaire absidiole</i></p> <p><i>Fourniture de pierre neuve de Lavoux à grains (dureté 10 pour reprises)</i></p> <p><i>Indemnité de débit MH sur pierre de groupe III</i></p> <p><i>Transport de la pierre au chantier</i></p> <p><i>Pose de la pierre neuve compris montage et fichage</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre : pose de pierre moulurée en reprise simple</i></p> <p><i>Incrustements contigus : dépose et repose à la demande de corniche pour recalage</i></p> <p><i>Patine de la pierre neuve</i></p> <p><i>Brossage et émoussage des parements de l'absidiole</i></p> <p><i>Rejointolement au mortier de chaux grasse sur assises de 0.26 à 0.30 ht</i></p> <p><i>Face Est croisillon Sud</i></p> <p><i>Corniche et corbeaux</i></p> <p><i>Moulure</i></p> <p><i>Parements absidiole</i></p> <p><i>PV 25 % surlargeur de joints</i></p> <p><i>PV refichages à 0.08 moy</i></p> <p><i>Injectons de mortiers pour consolidation des maçonneries et de la voute de l'absidiole</i></p> <p><i>Enlèvement des gravois aux DP sans droits</i></p> <p><i>Sur les rampants de l'absidiole SE forme en vermiculite expansée de 0.25 ép chape étanche de 0.03 ép avec incorporation d'hydrofuge et application de 3 couches de produits bitumeux</i></p> <p><i>Coffrage de rives</i></p>
--	--

	<p><i>Fourniture, pose et clouage de liteaux en châtaignier refendus ½ ronds Fourniture, transport au chantier et taille de lauzes en pierre calcaire Pour déchets, doublis Façon de couverture en lauzes compris montage, ajustement et calage PV 50 % couverture circulaire Scellement de pièces au mortier Façon de rives compris réglage et tailles d'ajustement Tranchée d'engravure et solin au mortier de chaux »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, devis</i></p>
24 novembre 1982	<p>Descriptif par l'ACMH Pierre Bonnard :</p> <p>« <i>Chapitre I : transept Sud Chapitre II : Pignon Sud du transept Chapitre III : Absidiole Sud-Est Total : 875.679,68 Francs.</i> »</p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, devis descriptif et estimatif établi par l'ACMH Pierre Bonnard</i></p>
24 novembre 1982	<p>Rapport présenté par M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Pierre Bonnard le 24 novembre 1982, à l'appui d'un projet de travaux ayant pour objet : réfection de la couverture en lauzes du transept Sud et de l'abside Sud :</p> <p>« <i>Etat du monument- Raisons qui motivent le projet : Construite au XIIe siècle, l'église Saint Jean de Marnes représente un exemple d'église rurale de très grande qualité. Le plan est des plus simples : une nef unique, un chœur terminé par un chevet plat et un transept établi au même niveau et voûtés en berceau légèrement brisé. Une coupole à nervures toriques occupe la croisée et sert de base au clocher. Le bras Sud du transept est orné d'un portail. La décoration est modeste, mais de bon style. A noter que, située à l'écart du village en lisière des champs et à proximité d'un cimetière particulièrement bien venu, l'église forme avec ses abords immédiats un ensemble charmant empreint de poésie. L'édifice a probablement beaucoup souffert au cours des guerres de religion. A l'intérieur, la décoration a été réparée en plâtre avec un tel souci que l'on peut se méprendre sur son authenticité. L'humidité attaque les voûtes et les murs. Il conviendra de refaire les couvertures et de procéder à un drainage. Il faut saisir l'occasion pour rétablir les couvertures en lauzes qui sont peut-être encore au-dessous du toit d'ardoises. En tout cas il est facile de discerner sur toutes les parties de l'édifice les dalles constituant l'égout. Le présent devis concerne le début d'une longue série de travaux nécessaires pour sa conservation. Il consiste en la reprise de la couverture du bras Sud du transept et de l'absidiole. On profitera de ces travaux pour assurer le rejoignement de la face accessible du clocher.</i></p> <p><i>Programme des travaux projetés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sur le transept Sud : Echafaudages tubulaires. Découverte d'ardoises et descente des bois en démolition. Enlèvement des végétations. Remplacement de deux éléments de la corniche et des corbeaux inexistant. Reprise des anciennes gravures. Rejointoiement sur les parties accessibles du clocher de la tourelle d'escalier et du pignon Sud</i>

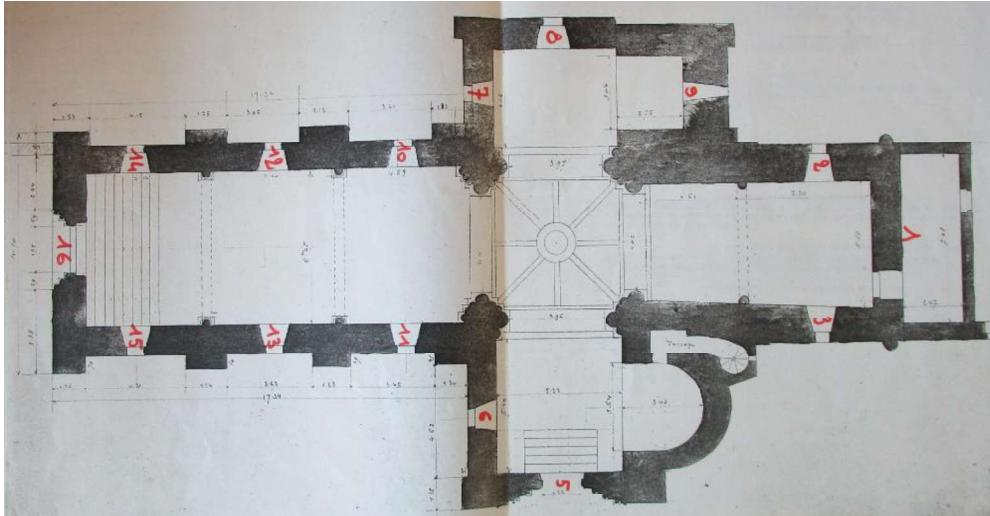
	<p><i>Rejointoient profond de la voute en pierre. Coulis de mortier dans les murs. Forme de pente en béton vermiculite avec chape étanche sur le dessus. Confection d'une couverture en lauzes. Mise en place de gargouilles en pierre.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Absidiole Sud : mêmes travaux pour assurer la couverture en lauze. La pente sera décidée à la vue des traces de solin qui pourront être découvertes</i> <p><i>Avis de l'Inspecteur général : Avis favorable aux travaux projetés. Leur nature et consistance devront être bien confirmés par la mise à jour des témoins originels cachés par l'actuelle toiture.</i></p> <p><i>B. Fonquernie »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, rapport présenté par l'ACMH Pierre Bonnard</i></p>
30 novembre 1982	<p>Devis établi par l'ACMH Pierre Bonnard pour la réfection de la couverture en lauzes du transept Sud (chapitre I du devis général) :</p> <p><i>« Devis à valeur : juillet 1982 : 531.004</i></p> <p><i>Provision pour hausses et incertitude de la date de début des travaux ! 69.031</i></p> <p><i>Arrondi à 600.000</i></p> <p><i>Croisillon Sud du transept et absidiole Sud-Est : réfection des couvertures en lauzes et reprise des maçonneries</i></p> <p><i>Chapitre 1 : face Sud du clocher, arases et couverture en lauzes du croisillon Sud</i></p> <p><i>Pour ces travaux, échafaudages verticaux tubulaires 40/49 en 1^{ère} installation louée pour 3 mois :</i></p> <p><i>Face Ouest croisillon Sud</i></p> <p><i>Face Est compris absidiole</i></p> <p><i>Tourelle</i></p> <p><i>Face Sud du clocher</i></p> <p><i>PV pour parties d'échafaudages en bascule</i></p> <p><i>Découverte d'ardoises sans réemploi compris arrachage des bois</i></p> <p><i>Dépose de descente, démolition de faitage, solins et ouvrages divers</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a. <i>Démolition de charpente et descente</i> b. <i>Enlèvement de végétation en face Sud du clocher</i> c. <i>Démolition de maçonnerie compris toutes manutentions</i> <p><i>Gargouille en béton armé</i></p> <p><i>Murets de maçonnerie au-dessus des corniches</i></p> <p><i>Blocages sur reins de voûtes</i></p> <p><i>Dépose de pierre avec refouillements partiels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a. <i>Sans réemploi</i> <i>Corniches Ouest, Est</i> <i>Corbeaux moulurés Ouest Est</i> <i>Divers au surplus</i> b. <i>Pour réemploi : corniches, parements au-dessous pour recalage</i> <p><i>PV dépose de pierre moulurée</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté pour reprises au droit des gravures : tourelle NE, pignon ; clocher</i></p> <p><i>Reprises en élévation sur tourelle</i></p>

	<p><i>Intérieur pignon et clocher</i></p> <p><i>Divers au surplus</i></p> <p><i>Fourniture seule de pierre de Lavoux à grains (dureté 10) :</i></p> <p><i>Gargouille en face Ouest transept Sud</i></p> <p><i>Indemnité de débit MH sur pierre de groupe III</i></p> <p><i>Transport de pierre au chantier jusqu'à 150 km</i></p> <p><i>Pose de pierre : neuve, de réemploi</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve</i></p> <p><i>Gargouille, corniche, corbeaux, parements droits, parements convexes, divers</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre : pose de pierre moulurée, pose de pierre en reprise simple, pose de pierre en incrustements, PV mur circulaire, patine de la pierre neuve</i></p> <p><i>Rejointolement au mortier de chaux grasse sur vieille pierre, assises de 0.26 à 0.30 : arases Ouest et Est</i></p> <p><i>PV moulure, tourelle, intérieur pignon Sud, face Sud clocher; PV surlargeur de joints, PV refichages partiels à 0.08 prof.</i></p> <p><i>Enlèvement des gravois aux DP sans droits</i></p> <p><i>Foisonnement 40%</i></p> <p><i>Rejointolement sur l'extrados dégagé des voûtes du transept, compris refichage à 0.10 moy</i></p> <p><i>Coulis de mortiers pour consolidation des maçonneries désorganisées : voûte, arases goutterots, face Sud clocher ; tête du pignon Sud du transept</i></p> <p><i>Sur les rampants, forme en vermiculite expansée de 0.25 moy, chape étanche de 0.03 ép avec incorporation d'hydrofuge et application de produits bitumeux à 3 couches</i></p> <p><i>Coffrage de rives</i></p> <p><i>Fourniture et pose, clouage de liteaux en châtaignier demi-rond refendus</i></p> <p><i>Fourniture, transport au chantier et taille de lauzes de pierre calcaire</i></p> <p><i>Façon de couverture en lauzes compris montage, ajustement et calage</i></p> <p><i>Scellement de pièces au mortier</i></p> <p><i>Façon de rives compris tailles d'ajustement</i></p> <p><i>Parties droites</i></p> <p><i>Parties circulaires</i></p> <p><i>Façon de faîtage compris calages</i></p> <p><i>Solins au mortier de chaux contre pignon Sud, contre clocher et tourelle</i></p> <p><i>Estimation pour mise en place d'une descente pluviale dans l'angle NO du transept Sud et raccordement avec la gargouille »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, devis établi par l'ACMH Pierre Bonnard</i></p> <p><i>Archives municipales, devis établi par l'ACMH Pierre Bonnard</i></p>
8 décembre 1982	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J. Verney:</p> <p>« <i>J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de l'élaboration du programme des travaux à entreprendre en 1983 pour la restauration des Monuments Historiques, il est apparu que la réfection de la couverture du transept de l'église de Marnes était indispensable à la conservation de l'édifice et présentait un caractère d'urgence. Le coût de l'opération dont vous voudrez bien trouver ci-joint le devis, a été évalué à la somme de 600.000 Fr (valeur prévisible d'exécution : juillet 1983) l'Etat et le Conseil</i></p>

	<p><i>Régional assumant 50 % de la dépense, le financement des 300.000 Fr restant devant être pris en charge par le propriétaire avec l'aide du département des Deux-Sèvres. Je vous serais très obligé de bien vouloir m'informer dès que possible si le Conseil Municipal de Marnes est prêt à participer au financement de ces travaux, et dans l'affirmative, si la commune entend confier la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat ou en assurer elle-même la charge.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dans le premier cas, il appartient à l'Etat de préparer les appels d'offres, de passer les marchés, d'assurer le paiement des entreprises, de l'Architecte et du Vérificateur et de supporter seul la charge des dépassements inférieurs à 25 % de la somme engagée</i> - <i>Dans la seconde hypothèse, il revient à la commune d'engager toute la procédure administrative : consultation des entreprises titulaires de la qualification Monuments Historiques, établissement des marchés et des conventions de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et du Vérificateur. J'ajoute que sur le plan financier, si elle bénéficie de subventions de l'Etat et éventuellement du département, elle doit assurer directement le paiement des travaux, des honoraires de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et du Vérificateur, ainsi que des dépassements inférieurs à 25 % de la somme engagée (qui restent entièrement à sa charge).</i> <p><i>Je vous demanderai de bien vouloir me faire connaître votre réponse à cette proposition de travaux dans les meilleurs délais, les besoins à satisfaire restant bien supérieurs aux crédits dont je pourrai disposer en 1983. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J. Verney</i> <i>Archives municipales, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J. Verney</i></p>
4 janvier 1983	<p>Lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien :</p> <p><i>« Je vous informe de l'approbation de devis que vous m'aviez adressé pour l'exécution de travaux sur le monument ci-après</i></p> <p><i>Département : Deux-Sèvres</i></p> <p><i>Commune : Marnes</i></p> <p><i>Edifice : église</i></p> <p><i>Montant du devis : 875.679,68 Fr</i></p> <p><i>En tenant compte des avis de Messieurs l'Inspecteur Général des Monuments Historiques et de l'Inspecteur des Monuments Historiques, ci-joints. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien</i> <i>Archives municipales, lettre adressée à l'ACMH Pierre Bonnard de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien</i></p>
Non daté	<p>Avis de l'Inspecteur des Monuments Historiques Bernard Brochard :</p> <p><i>« Cette église de bonne qualité est enclavée dans un groupe de maisons situé légèrement à l'écart du village actuel. La présence de ces maisons sur le côté Nord n'est sans doute pas très favorable pour l'aération de l'édifice. L'humidité importante qui y règne vient aussi du mauvais état des toitures et de l'absence de drainage autour du bâtiment.</i></p>

	<p><i>En ce qui concerne les premiers travaux projetés sur le versant Sud, il faut évidemment revenir au parti d'origine, plus conforme à l'histoire du monument et à sa silhouette, si les témoins reconnus après l'enlèvement de la toiture actuelle sont suffisamment éloquents. La difficulté de ces travaux réside surtout dans la confection d'un bon écoulement des eaux pluviales au raccord des toitures des bras Sud du transept et de l'abside avec l'angle Sud-Est du clocher et mes diverses parties de la tourelle d'escalier. En plus de l'installation d'une gargouille, il faudra sans doute revoir les pentes faisant raccord entre les deux niveaux de cette tourelle qui actuellement s'enchainent assez mal. Peut-être pourrait-on reprendre à l'occasion de ces travaux, la forme et le matériau de la médiocre couverture de ladite tourelle ? »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, avis de l'Inspecteur des Monuments Historiques Bernard Brochard</i> <i>Archives municipales, avis de l'Inspecteur des Monuments Historiques Bernard Brochard</i></p>
14 février 1983	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Maire : « Suite à votre courrier du 8 décembre 1982, le Conseil Municipal réuni le 25 janvier 1983 a estimé que le montant du devis concernant la restauration de la couverture du transept de l'église de Marnes est une charge élevée pour notre commune et demande au département de quelle façon il peut lui venir en aide. En outre la commune avait demandé la restauration du grand vitrail qui se détériore de jour en jour. »</p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Maire</i></p>
24 février 1983	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles :</p> <p>« Par correspondance du 14 février 1983, vous avez bien voulu me faire connaître que le Conseil Municipal de Marnes, réuni le 25 janvier 1983, avait estimé que le montant du devis présenté pour la réfection de la couverture en lauzes du transept Sud de l'église communale, constituait une charge élevée pour le budget municipal et sollicitait en conséquence une aide du Conseil Général des Deux-Sèvres. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai saisi au mois de décembre dernier M. le Président du Conseil Général, d'une demande de contribution financière départementale en vue de la réalisation de cette opération. En effet, il convient de préciser que l'Assemblée Départementale apporte régulièrement depuis plusieurs années son aide aux Collectivités communales à hauteur de 25 % du coût des travaux de réfection de leurs monuments historiques. Dans le cas présent, le plan de financement pourrait être établi de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat et Conseil Régional (50 %) 300.000 Fr - Département (25%) 150.000 Fr - Commune (25%) 150.000 Fr <p>Ainsi, c'est une aide représentant 75 % de la dépense globale, qui pourrait être apportée à votre commune pour la restauration de son église dont la mise hors d'eau nécessite une intervention rapide.</p> <p>En ce qui concerne le mauvais état du vitrail situé sur le pignon Sud du transept Sud, il convient de noter que cette situation ne m'ayant pas échappé, j'avais demandé à l'Architecte des Bâtiments de France de bien vouloir faire le nécessaire en vue de sa réfection ; les travaux indispensables</p>

	<p><i>ont été réalisés en novembre dernier dans le cadre du Strict Entretien 1982. Il est vrai que la plupart des autres vitraux demanderaient également une révision. Je vais saisir l'Architecte des Bâtiments de France de la question en lui demandant de me faire toutes propositions utiles en ce sens. Il paraît toutefois prioritaire pour la sauvegarde de Marne, édifice de grande qualité, de reprendre les couvertures ruinées et de remédier à l'humidité qui attaque les voûtes et les murs. Je reste à votre entière disposition pour vous apporter tous renseignements utiles sur les conditions de réalisation des travaux programmés en 1983 et pour le financement desquels je vous serais très obligé de bien vouloir m'apporter une réponse rapide. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J. Verney</i> <i>Archives municipales, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles J. Vernay</i></p>
2 mars 1983	<p>Lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien : « <i>Ainsi que vous avez pu lire dans la copie de la correspondance que j'ai adressé le 24 février 1983 à M. le Maire de Marnes, ce magistrat municipal souhaiterai être saisi d'un programme de révision des vitraux de l'église communale. Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire toutes propositions utiles en ce sens, propositions qu'il serait souhaitable que vous établissiez en relation avec M. Bonnard et M. Brochard.</i> »</p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien</i> <i>Archives de l'UDAP, lettre adressée à l'ABF François Tortouin de la part du Conservateur Régional des Monuments Historiques R. Julien</i></p>
25 mars 1983	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'Architecte des Bâtiments de France François Tortouin :</p> <p><i>« Par courrier en date du 2 mars 1983, vous avez bien voulu me demander d'examiner, en relation avec Messieurs Bonnard et Brochard, les vitraux de l'église de Marnes et de vous faire des propositions utiles pour leur revision. Je n'ai pas pu joindre Monsieur Bonnard cette semaine, qui était absent de son bureau et cette concertation ne pourra se réaliser que la première semaine d'avril. Par ailleurs, l'établissement du devis qui concerne un monument classé n'étant pas de mon ressort, je ne pourrai que vous présentez ce qui existe et vous faire ma proposition de restructuration de l'ensemble. Vous trouverez ci-joint un plan de l'église avec numéros des verrières en rouge.</i></p> <p><i>N°1 : C'est une grande verrière XIXème siècle, à deux meneaux verticaux recoupée en trois à l'horizontal (9) contrairement au plan qui n'indique rien. Le panneau vertical du centre représente un personnage en pied. Les trois panneaux en L en bas à gauche sont ruinés. Cette verrière est à déposer, à remettre en plomb et à reconstituer.</i></p> <p><i>N°2 : Mosaïque, feuillage XIXème. Ce vitrail ne s'affaisse pas. Pas de remise en plomb à prévoir. Esthétique acceptable. A nettoyer.</i></p> <p><i>N°3 : de style identique au précédent. Pas de remise en plomb. A nettoyer, plus environ neuf pièces à remplacer. Vitrail à dépose pour ce travail.</i></p> <p><i>N°5 : Vitrail déposé et refait à neuf en losangé</i></p>

	<p><i>Attend réfection jambage pour être reposé.</i></p> <p>N°6 : C'est un losangé blanc sale sans filet de couleur. Vitrail sans intérêt, à déposer et à refaire à neuf à l'identique du précédent sans filet bleu</p> <p>N°7 c'est un losangé blanc sale sans filet de couleur. Vitrail sans intérêt, à déposer et à refaire à neuf à l'identique du précédent.</p> <p>N°8 : c'est une horreur. Croisillons orthogonaux ponctuées de cabochons rouge et bleu, carrés ou ronds. A déposer et à refaire à neuf sans précédents</p> <p>N°9 : C'est une mosaïque en grisaille avec une tête à repeindre. Peut être à déposer pour restauration</p> <p>N°10,11,12,13 : Ce sont quatre vitraux en mosaïque grisaille sur lesquels un nettoyage est à réaliser, compris antirouille sur barlotière et vergettes.</p> <p>N° 14,15 : de style identique au n°8 -horreur. A refaire à neuf en losangé identique au n°5</p> <p>N° 16 ; c'est du losangé clair sans intérêt et en mauvais état</p> <p>D'une manière générale, il existe trois styles de vitraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les vitraux losangés XIXème siècle, figuratifs ou à mosaïque grisaille 2. Les vitraux losangé blancs sales et ruinés 3. Les vitraux orthogonaux à cabochons. <p>Les premiers se restaureront, avec ou sans dépose, les seconds se remplacent ainsi que les troisièmes. Sans retrouver une unité parfaite, deux types au lieu de trois est une nette amélioration. »</p> 
1 ^{er} avril 1983	<p>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Directeur régional des Deux-Sèvres de la part de l'ABF François Tortouin</p> <p>Archives de l'UDAP, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'Architecte des Bâtiments de France François Tortouin</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p>« Réfection de la couverture du transept Sud : Suite au courrier du 24/02/1983 venant du Directeur Régional des affaires culturelles, le Conseil Municipal s'est réuni pour se prononcer une nouvelle fois sur la réfection de la couverture du transept Sud. L'Assemblée estime que le coût de 150 000 F restant à payer par la commune s'avérerait être une somme encore trop élevée et se prononce donc de la façon suivant après avoir fait une étude détaillée du devis envoyé le 30/11/ 1982.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souhait de prendre un artisan local pour faire les réparations

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Eglise recouverte en ardoises faire les réparations avec le même matériau »</i> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
2 mai 1983	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Maire : « <i>Suite à votre courrier du 24 février 1983 le Conseil Municipal s'est réuni pour se prononcer une nouvelle fois sur la réfection de la couverture du transept Sud de l'église. Le Conseil Municipal estime que le coût de 150.000 F restant à payer par la commune s'avérerait être une somme encore trop élevée compte tenu de notre budget qui s'élève à 467.435 F. Le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante, après avoir fait une étude détaillée du devis envoyé le 30 décembre 1982 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Souhaite dépendre un artisan local pour faire les réparations donc économie.</i> - <i>Eglise recouverte en ardoises, faire les réparations avec les mêmes matériaux</i> - <i>Le clocher étant en bon état, le Conseil Municipal ne voit pas la nécessité de faire des réparations.</i> - <i>Après plusieurs demandes, le grand vitrail du chœur n'est toujours pas réparé ce qui donne un réel courant d'air à l'intérieur de l'église »</i> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part du Maire</i></p>
7 octobre 1983	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Lachat : « <i>J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de l'élaboration du programme de travaux à entreprendre en 1984 pour la restauration des Monuments Historiques, il paraît nécessaire d'envisager la remise en état des couvertures (transept de l'église de Marnes). L'établissement d'un devis a été demandé à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, document que je ne manquerai pas de vous transmettre dans les meilleurs délais pour examen. Une première estimation de 665.000 F peut toutefois vous être apportée d'ores et déjà. Afin que vous puissiez disposer de tous les éléments utiles, j'ajoute que le financement de tels travaux fait l'objet en règle générale, d'une contribution du Ministère de la Culture de 50 %, les 50 % restant devant être pris en charge par le propriétaire de l'édifice avec l'aide éventuelle du département. En ce qui concerne la réalisation même de l'opération, il convient de préciser que le choix vous est laissé d'assurer vous-même la maîtrise de l'ouvrage des travaux ou d'en confier la charge à l'Etat. Deux fiches techniques ci-jointes vous permettront de prendre connaissance des modalités de l'une et de l'autre de ces deux possibilités. Il me paraît indispensable à ce stade, d'insister sur le fait que l'inscription de cette opération ne représente encore qu'une hypothèse. En effet, il n'est pas possible de préjuger des décisions définitives des diverses instances appelées à contribuer au financement de ces travaux, ni de la décision de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région Poitou-Charentes. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Lachat</i></p>

7 décembre 1983	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles :</p> <p><i>« J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de l'élaboration du programme de travaux à entreprendre en 1984 pour la restauration des Monuments Historiques, il paraît nécessaire d'envisager la remise en état des couvertures (transept) de l'église de Marnes. L'établissement d'un devis a été demandé à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, document que je ne manquerai pas de vous transmettre dans les meilleurs délais pour examen. Une première estimation de 665 000 F peut toutefois vous être apportée d'ores et déjà. Afin que vous puissiez disposer de tous les éléments utiles, j'ajoute que le financement de tels travaux fait l'objet en règle générale, d'une contribution du Ministère de la Culture de 50 %, les 50 % restant devant être pris en charge par le propriétaire de l'édifice avec l'aide éventuelle du département. En ce qui concerne la réalisation même de l'opération, il convient de préciser que le choix vous est laissé d'assurer vous-même la maîtrise de l'ouvrage des travaux ou d'en confier la charge à l'Etat. Deux fiches techniques ci-jointes vous permettront de prendre connaissance des modalités de l'une et de l'autre de ces deux possibilités. Il me paraît indispensable à ce stade, d'insister sur le fait que l'inscription de cette opération ne représente encore qu'une hypothèse. En effet, il n'est pas possible de préjuger des décisions définitives des diverses instances appelées à contribuer au financement de ces travaux, ni de la décision de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région Poitou-Charentes. Il m'a semblé cependant opportun de vous consulter dès maintenant afin d'assurer dans les meilleures conditions la préparation d'un budget pour la restauration en 1984 des Monuments Historiques. Les crédits dont je pourrai disposer l'année prochaine étant bien insuffisants pour satisfaire tous les besoins, je vous serais très obligé de bien m'informer dès possible de la suite que vous entendez donner à ma proposition de travaux, ainsi que de votre choix concernant la maîtrise de l'ouvrage de l'opération. »</i></p> <p><i>Archives municipales, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
14 février 1984	<p>Lettre adressée au Maire de la part de Monsieur Folliet :</p> <p><i>« J'ai le plaisir de vous faire connaître que le Conseil Général dans sa session de février, a voté à son budget primitif la subvention qui permettra la restauration de la couverture du transept de l'église de Marnes qui nous tient tant à cœur. Le financement des travaux sera assuré comme suit pour un montant des travaux évalués) 665.000 F.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : 232 750 F - EPR : 99 750 F - Département 166 250 F <p><i>La part de la commune ressort donc à 166 250 F soit 25% mais en prenant la maîtrise d'œuvre, ce dont nous avons convenu lors de notre visite avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur Saint-Bonnet, vous récupérerez la TVA au bout de 2 ans, ce qui minore notablement la part réelle de la commune. »</i></p> <p><i>Archives municipales, lettre adressée au Maire de la part de Monsieur Folliet</i></p>
12 mars 1984	<p>Lettre du Maire, destinataire inconnu :</p>

	<p><i>« Suite à votre proposition de restauration de la couverture du transept de l'église de Marnes, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 février pour donner sa réponse. Il ressort que la part de 166 250 F restant à notre charge s'avère trop lourde pour notre commune qui serait obligée d'emprunter cette somme pour financer ces travaux, et notre budget serait ainsi bloqué pour une durée de deux ans. Le Conseil Municipal s'est donc prononcé à l'unanimité pour ne pas entreprendre ces travaux de restauration. »</i></p> <p><i>Archives municipales, lettre du Maire, destinataire inconnu</i></p>
14 mai 1984	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Julien:</p> <p><i>« Dans la perspective de la préparation du programme de travaux à entreprendre en 1985 sur les Monuments Historiques, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles a réuni dernièrement un groupe de travail, composé de spécialistes chargés d'évaluer les besoins à prendre en compte l'année prochaine pour assurer la bonne Conservation du Patrimoine architectural protégé de la Région Poitou-Charentes. Au vu des résultats de l'étude entreprise, il apparaît que l'église nécessiterait une intervention en 1985 pour sa restauration (couverture).</i></p> <p><i>Si cette opération constitue une urgence technique, il convient de noter qu'il ne s'agit encore que d'une hypothèse que M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles souhaite soumettre d'ores et déjà à votre examen et à celui de vos édiles. Afin que vous puissiez disposer de tous les éléments utiles, vous trouverez ci-jointes deux fiches relatives :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Aux modalités possibles de réalisation d'une opération sur un monument historique</i> <i>2. Aux interventions financières éventuelles</i> <p><i>De la réponse que votre Conseil Municipal donnera à cette proposition, dépendra l'inscription ou non de ce programme de travaux sur le projet de budget 1985 de l'Etat dont la préparation doit commencer au début du mois de juin prochain.</i></p> <p><i>Aussi, je vous serais très obligé de bien vouloir m'informer avant le 21 mai 1984, si votre commune souhaite entreprendre la restauration de son église et dans l'affirmative, si elle peut dès 1985 envisager d'apporter une contribution financière. Je me permets de préciser que dans l'ignorance actuellement du montant de crédit dont la région Poitou-Charentes pourra disposer l'année prochaine, cette lettre ne constitue pas un engagement de la part de l'Etat. Je ne manquerai pas de solliciter de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques l'établissement d'un devis descriptif et estimatif dès que j'aurai eu connaissance de votre accord éventuel. J'ajoute cependant que je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter tous renseignements utiles. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Julien</i></p>
23 mai 1984	<p>Lettre adressée au Directeur des Affaires Culturelles de la part du Maire :</p> <p><i>« En réponse à votre lettre du 14 mai 1984, mais reçue en nos services le 23 mai 1984 et concernant la couverture de l'église de Marnes. Je vous signale que notre commune souhaitons bien entreprendre la restauration de l'église mais ne peut malheureusement pas apporter sur notre maigre budget une participation financière de l'ordre de 25 %. Dans l'immédiat la commune</i></p>

	<p><i>demanderait quelques travaux d'entretien de la couverture ainsi que la remise des deux vitraux. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Directeur des Affaires Culturelles de la part du Maire</i></p>
19 décembre 1984	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : <i>« Entretien cloches église : Après lecture faite du devis d'un montant de 5144F28 des E Boret pour réfection et remise en service de l'installation électrique des cloches de l'église, suite à un mauvais état du système de protection des lignes, le Conseil Municipal décide de demander une expertise par un technicien conseil des Assurances Mutuelles Agricoles. »</i></p> <p><i>Archives municipales, extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</i></p>
5 janvier 1985	<p>Lettre adressée à l'ABF de la part du Maire : « Je vous remercie d'avoir bien voulu intervenir pour faire procéder à la remise en place du vitrail de l'église de Marnes. Je vous remercie aussi de bien vouloir accepter la remise par un artisan local des ardoises manquantes sur la toiture de l'église afin de la mettre hors d'eau et ceci dans l'attente d'une nouvelle étude de travaux. De plus, je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire concernant la réparation du vitrail du chœur, car pour un monument classé le contre-plaquée qui obstrue la partie manquante n'est pas très esthétique. »</p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée à l'ABF de la part du Maire</i></p>
12 février 1985	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles Raymond Lachat :</p> <p>« Monsieur Saint-Bonnet, Architecte des Bâtiments de France des Deux-Sèvres vient de me faire parvenir copie de la lettre de M. Folliet, Conseiller Général du Canton d'Airvault, relative au projet de la couverture de l'église de Marnes. Appelant l'attention du service sur l'importance de l'intervention à réaliser, Monsieur Folliet sollicite une étude complète. Les résultats pourraient permettre d'étudier conjointement avec vous-même, tant les interventions techniques nécessaires que les modalités de financement possibles. J'ai l'honneur de vous faire connaître que partageant tout à fait ce point de vue, je vais demander au service compétent de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de solliciter de Monsieur Bonnard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, l'établissement d'un rapport complet sur les travaux à envisager (dans un souci de la plus grande économie) pour la mise hors d'eau de l'édifice. Dès transmission de ce document, Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques ne manquera pas de vous contacter éventuellement pour vous proposer un rendez-vous sur place. »</p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles</i></p>
13 février 1985	<p>Lettre adressée à Monsieur Pierre Bonnard (Architecte en Chef des Monuments Historiques, ACMH de la part du Directeur Régional des Monuments Historiques : « A plusieurs reprises, la commune de Marnes a été sollicitée pour obtenir sa participation financière pour les travaux de restauration du transept Sud. Le coût de l'opération dépasse de beaucoup les possibilités financières de cette petite commune. Je vous saurai gré de</p>

	<p><i>bien vouloir étudier l'éventualité d'une restauration à l'identique dans le cadre d'une plus grande économie (voir couverture en tuiles). Pourriez-vous me faire parvenir un rapport et une estimation. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à Pierre Bonnard ACMH de la part du Directeur Régional des Monuments Historiques.</i></p>
4 septembre 1985	<p>Lettre adressée au Maire de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet : « <i>Par lettre du 5 janvier 1985, vous me demandiez de bien vouloir faire le nécessaire concernant la réparation du vitrail du chœur. J'ai donc fait établir un devis par l'Atelier Renonce de Nantes, dont vous trouvez copie ci-jointe, qui s'élève à 32 453,15 frs TTC. Je ne peux, compte tenu de l'importance de cette somme, financer ce projet au titre des travaux de strict entretien. En conséquence, il serait opportun de programmer ces travaux en même temps que la réfection des couvertures et dans le cadre des crédits prévus à cet effet. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée au Maire de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet</i></p>
10 mars 1986	<p>Lettre adressée à l'Architecte des Bâtiments de France Guy Saint Bonnet de la part de H. Folliet : « <i>Le vitrail du chœur de l'église de marnes n'est toujours pas réparé, pour éviter les entrées d'eau dans le chœur il a été placé un cache en contreplaqué, en plus de son inefficacité dans le temps, celui-ci est d'une esthétique plus que douteuse. Par mesure conservatoire, Monsieur le Maire de Marnes envisage de faire mettre en place un verre cathédrale dans un délai de 15 jours sauf avis de votre part du retour rapide du vitrail réparé. Par ailleurs, verrons-nous un jour un devis pour la remise en état de cette église avec un maximum de subventions qui permette à la commune de faire face à une dépense à sa charge qui se doit d'être à la hauteur de ses faibles moyens. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée à l'Architecte des Bâtiments de France Guy Saint Bonnet de la part de H. Folliet</i></p>
14 mars 1986	<p>Lettre adressée au Conseiller Général du canton d'Airvault de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet : « <i>J'accuse réception de votre lettre du 10 mars, concernant l'église de Marnes, classée parmi les Monuments Historiques. Vous m'informez des projets de Monsieur le Maire se rapportant à la restauration des vitraux et me demandez où en est la programmation du nouveau projet de restauration des couvertures de l'église. Concernant les vitraux du transept, comme je vous l'annonçais dans ma lettre du 5 décembre 1984, les travaux sont exécutés et un vitrail neuf a été mis en place. Concernant le vitrail du chœur, j'ai proposé à Monsieur le Maire, par lettre du 4 septembre 1985, et conformément à sa demande, un devis de restauration d'un montant de 32 453,15 frs. Je lui exposais le fait que, compte tenu de la somme très réduite versée au titre du fonds de concours pour l'entretien de cet édifice (300 francs par an depuis 1977 pour plus de 8000 francs de travaux effectués) il ne m'était pas possible d'assurer à ce titre le financement des dits travaux. Je lui conseillais donc, à moins qu'il ne souhaite assumer seul cette charge, de demander la programmation de cet ouvrage dans le cadre de ceux prévus pour les travaux de couverture. Ces propositions étant restées sans réponse, un autre projet plus simple et moins onéreux peut être envisagé. Il consisterait à remplacer au lieu de le restaurer le vitrail du chœur. En effet, celui-ci qui date du XIXe siècle ne</i></p>

	<p><i>semble pas présenter un intérêt majeur et se trouve très dégradé. Dans ce cas, la mise en place d'un vitrail losangé de même type que celui déjà remplacé, pourrait être programmée à brève échéance. A cette fin, il est nécessaire que Monsieur le Maire me fasse une nouvelle demande pour me permettre d'établir un nouveau devis. Ce projet serait exécuté sans délai avec un financement moitié commune, moitié Etat. Concernant le projet de restauration des toitures, je ne manquerai pas de transmettre votre nouvelle demande à Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, en lui rappelant les termes de sa lettre du 12 février 1985 adressé à Monsieur le Maire de Marnes. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée au Conseiller Général du canton d'Airvault de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet</i></p>
14 mars 1986	<p>Lettre de l'ABF Guy Saint Bonnet, destinataire inconnu : « <i>Je viens de recevoir à nouveau une lettre de Monsieur Folliet, Conseiller Général du canton d'Airvault, qui s'inquiète auprès de mon service de l'avancement de l'étude en cours pour la restauration de l'église de Marnes, classée parmi les Monuments Historiques. Je me permets à cette occasion, de vous rappeler les termes de votre lettre du 12 février 1985, adressé à Monsieur le Maire, et donc vous m'avez communiqué copie. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre de l'ABF Guy Saint Bonnet, destinataire inconnu</i></p>
11 avril 1986	<p>Lettre adressée à l'Architecte des Bâtiments de France de la part du Maire : « <i>Suite à la réponse faite à Monsieur le Conseiller Général du canton d'Airvault en date du 14 mars 1986 concernant le vitrail du chœur de l'église de Marnes, je vous fait donc une nouvelle demande de devis de remplacement par un vitrail losangé. A toute fin utile je vous signale qu'un devis fait par un artisan de la région me proposait un vitrail en verre cathédrale pour un prix posé et HT d'environ 3000 F à 4000 F. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée à l'Architecte des Bâtiments de France de la part du Maire</i></p>
18 avril 1986	<p>Devis vitraux de l'entreprise Vitraux d'art B. Renoncé : remplacement de la baie du chevet (n°1) :</p> <p><i>« Dépose du vitrail pour reconstitution Remise en plomb neuf Remplacement de la ferrure Dépose du vitrail (sans réemploi) Dépose de la ferrure (sans réemploi) Fourniture de vitraux dessin losangé en verre antique teinté montés sous plomb 8mm Fourniture de la ferrure en plat 40/10 et feuillards 40/03 Fourniture de vergettes en rond de 10mm Pose des vitraux compris solin au mastic et calfeutrement au mortier de chaux intérieur et extérieur Emballage et transport compris déplacement Montant du devis TTC : 21 789,60 »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, devis vitraux de l'entreprise Vitraux d'art B. Renoncé</i></p>
24 avril 1986	<p>Lettre adressée au Maire de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet :</p>

	<p><i>« En réponse à votre lettre du 11 avril, je vous prie de trouver ci-joint un devis, en vue de la réfection du vitrail du chœur de l'église. Je ne verrais, bien entendu, aucun inconvénient au fait qu'une autre entreprise fasse une contreproposition, sous réserve que celle-ci respecte les mêmes contraintes que celle qui vous est proposée. En cas d'acceptation, il est nécessaire d'adresser à Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques, une délibération de votre Conseil Municipal s'engageant à financer la moitié des travaux, l'autre moitié étant prise en compte au titre des travaux de strict entretien. »</i></p> <p><i>Archives de l'UDAP, lettre adressée au Maire de la part de l'ABF Guy Saint Bonnet</i></p>
26 juin 1986	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal :</p> <p><i>« Restauration de vitraux : Suite au devis fait la Direction Département de l'Architecture pour la reconstruction d'un vitrail dans l'église de Marnes, devis s'élevant à la somme de TTC 21 789,60 F, la moitié de cette somme étant prise en compte au titre de travaux de strict entretien. Le Conseil Municipal sollicite auprès du Département une subvention de 50 % du montant restant à la charge de la commune. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, extrait du registre des délibérations</i></p>
12 septembre 1986	<p>Lettre écrite par le Maire, destinataire inconnu :</p> <p><i>« Lors d'un entretien avec Monsieur Georges Treille sénateur des Deux-Sèvres Président du Conseil Général, nous avons appelé son attention sur la délibération ci-jointe de notre Conseil Municipal portant sur le financement des travaux de réparation du vitrail de l'église classée de Marnes. Après indications recueillies auprès de l'Agence des Bâtiments de France, il ressort que cette opération a été dissociée du projet plus important de restauration qui n'a pas encore été arrêté. Compte tenu de son montant (21000F), Mr Saint Bonnet a envisagé de prendre en compte la réparation du vitrail au titre du strict entretien dans la limite réglementaire en l'espèce 50 %. En ce qui concerne le strict entretien des monuments historiques le Conseil Général n'a pas de programme complémentaire de celui de l'Etat puisque les crédits votés sont versés globalement sous forme de concours. De façon à permettre au Département d'apporter à la Commune de Marnes une aide de 25% en complément d'une participation de l'Etat de 50%, il nous est donc conseillé de nous adresser à la Direction Régionale des Affaires culturelles pour que cette opération soit, indépendamment de la restauration de la toiture prise en compte au titre des travaux programmés d'où ce courrier. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre écrite par le Maire, destinataire inconnu</i></p>
9 avril 1987	<p>Lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles :</p> <p><i>« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'église de Marnes a été retenue cette année, dans le cadre du programme de l'Etat, pour faire l'objet d'une étude préalable en vue de sa restauration générale. Cette intervention qui s'élève à 80 000 Fr TTC sera financée à 100 % par l'Etat. Je tenais à vous apporter cette information étant entendu que je ne</i></p>

	<p><i>manquerai pas de vous transmettre tous renseignements nécessaires concernant les résultats de l'étude dès qu'ils me seront parvenus. »</i></p> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Lachat</i> <i>Archives de l'UDAP, lettre adressée au Maire de la part du Directeur Régional des Affaires Culturelles R. Lachat</i></p>
Juin 1988	<p>Rapport de l'ACMH Pierre Bonnard : « <i>Quelque peu à l'écart, à la lisière du plateau dominant le petit village de Marnes, l'église Saint Jean et son cimetière peuplé de cyprès et entouré de beaux murs de pierre, irradie une charge poétique que la rareté rend plus précieux encore.</i></p> <p><i>La grande qualité de la construction atteste un XIIe siècle déjà très évolué. Une nef unique, voûtée en berceau brisé, précède un carré couvert par une coupole établie sur pendentifs dont la vision est effacée par les huit nervures toriques qui ornent cette coupole. Le transept possède sur chaque bras une chapelle orientée et voûtée en cul de four. Celle du Nord a été modifiée mais on la devine encore à l'extérieur. Le chœur se termine par un chevet plat. La façade la plus composée se trouve au Sud du transept.</i></p> <p><i>L'église a sans doute été très meurtrie durant les guerres de religion et toutes les plaies dues au vandalisme et à l'incendie, plus que guéries, ont été masquées par des enduits parfois très épais. On ne peut se prononcer sur l'authenticité des chapiteaux sans se livrer à une campagne systématique de reconnaissance. Ou ils sont entièrement faux, ou bien ils sont remarquablement restaurés. Toujours est-il que leur qualité ne peut être mise en doute et à ce titre, ils doivent être conservés tels qu'ils sont. La stabilité du monument paraît assurée et l'on ne discerne pas de fissuration inquiétante. Par contre, il est dévoré par l'humidité dont les manifestations se concrétisent en algues gluantes et poissantes. Les maçonneries, notamment les colonnes de la croisée, ont été très atteintes par la volonté de destruction des hommes. Leur remise en état qui entraînerait de gros frais, n'est pas urgente et peut être différée puisque l'édifice est solide. Par contre, la couverture est très usagée et prend l'eau en maints endroits. Il faut la refaire. Or, apparaissent à peu près partout sous la charpente actuelle, les restes de la couverture primitive en lauze qui n'a pas été totalement démolie. On s'est contenté de fixer, tant bien que mal, des chevrons et de couvrir l'édifice en tuiles canal, mode de couverture qui offrait plus de sécurité. Même comme cela, l'église ne manque pas de pittoresque, mais la connaissance que l'on a des dispositions originelles et la grande qualité, à la fois de l'édifice mais aussi de l'environnement, militent absolument à ce que soit consenti l'effort financier nécessaire pour parfaire ce bel ensemble. On sait actuellement réaliser des toitures de lauze, grâce aux bétons légers recouverts d'étanchéité qui remplacent les formes de terre qui favorisaient le développement des végétations, sources d'ennuis fréquents. Bien entendu, parallèlement aux toitures, les murs extérieurs doivent être révisés et rejointoyés.</i></p> <p><i>Assainissement : Il est indispensable de réaliser un drainage efficace sur tout le pourtour de l'église (1), voire même, si ce n'est pas suffisant, d'avoir recours à des procédés plus élaborés comme le système TAC (barrage de résines), ou Elkinet (électro-osmose active). Lorsque ces deux opérations, toiture et assainissement, auront été réalisées, il faudra attendre un ou deux ans et procéder au nettoyage des goudrons intérieurs. C'est seulement à ce</i></p>

moment là que pourra être décidé le programme des restaurations intérieures et leur limite. Un plan de financement sur cinq à six ans, sera sans doute nécessaire, mais cette charmante église située à quelques kilomètres seulement de Saint Jouin de Marnes, peut constituer pour les touristes amateurs, une étape qu'ils n'oublieront pas.

Note (1) : Ce drainage d'environ 100 mètres linéaires de longueur, peut être estimé à 300 000 francs. »

« Estimation sommaire :

A. Façade Sud du clocher. Arases et couvertures du croisillon Sud
Echafaudages tubulaires 40/49 en 1^{ère} installation, loués jusqu'à 6 mois : de pied, en bascule
Découverte d'ardoise, arrachage des voligeages et vois de support, gravois

Unités de main d'œuvre maçonnerie :

- Enlèvement de végétations parasites
- Démolition d'une gargouille béton
- Démolition des arases remontées au-dessus des corniches pierre
- Dépose de lauzes sans réemploi
- Démolition des blocages et dégagement de l'extrados des voûtes

Unités de main d'œuvre sur pierre : dépose de pierre par le dessus :

- Sans réemploi : corniche, corbeaux, divers unis
- Pour réemploi et recalage d'arases
- PV mouluré

Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 de l'édifice

Reprises au droit des gravures

Reprises diverses en élévation sur surmont, clocher, et escalier

Gravois provenant de Art 003, Art 04, Art 05

Pierre neuve de Lavoux (dureté 10) fournie compris débit et transport

Taille de la pierre neuve de dureté 10 (suivant métré MH) :

Gargouille, corbeaux, corniche, autres

Pose de pierre compris montage, fichage et incrustement, patine à la demande : pierre vieille, pierre neuve

PV pour pose de pierre moulurée

Rejointoiements au mortier de chaux grasse sur pierre, joints de 0.02 moy refichés à 0.07 prof

Face Sud clocher :

Pignon Sud, face intérieure

Tourelle :

Arases, corbeaux, corniches

Sur pierres déposées et reposées, retaillé de lits et de joints à la demande, jointoientement d° à 0.05

Coulis de mortiers dans les blocages désorganisés

Sur extrados dégagé des voûtes pierre du croisillon Sud, rejoointoiements compris refichages profonds et coulis à la demande

Couvertures en lauzes :

Sur les rampants, façon d'une forme en béton de vermiculite expansée (ép. Moy 0.25) d'une chape de 0.03 avec hydrofuge incorporé et application de produits bitumeux à 3 couches.

	<p><i>Fourniture, transport au chantier de lauzes de pierre calcaire taillées : surface compris déchets</i></p> <p><i>Façon de couverture en lauzes compris tailles d'ajustement et scellement à chaque rang (pureau 0.12 moy)</i></p> <p><i>Façon de rives compris tailles d'ajustement et scellements : parties droites, parties circulaires</i></p> <p><i>Façon d° de faitages compris calages</i></p> <p><i>Façon de ruellées et solins au mortier sur lauzes</i></p> <p><i>Estimation pour mise en place d'une descente neuve dans l'angle rentrant formé par le croisillon Sud et la nef, raccordement avec la gargouille remplacée</i></p> <p>A- Total TTC : 594 651</p> <p>B. Reprise sur le pignon Sud du transept</p> <p>Echafaudages 40/49 loués jusqu'à 3 mois : sapine, façade Sud, retour Ouest</p> <p>Pour étanchéité du couronnement, dépose pour réemploi de pierre moulurée (récupération à 90 % env.), façon d'une chape étanche au mortier gras avec incorporation d'hydrofuge et repose du couronnement avec remplacement des pierres irrécupérables.</p> <p>Pour reprises isolées sur pignon en encadrement de la baie d'axe, refouillements, gravois, pierre de Lavoux fournie, taille et posée en incrustement compris toutes PV</p> <p>Rejoints au mortier de chaux grasse, joints 0.02 moy refichés à 0.07 prof : parties unies, parties moulurées</p> <p>Jointoientement d° à 0.05 prof sur couronnement dépose et reposé PV moulure</p> <p>Injections de mortiers et coulis pour consolidations</p> <p>Unités de main d'œuvre sur pierre : nettoyage, brossage et émoussage de parements pierre :</p> <p>Raccords divers de petite dimension au brasier avec goujonnage éventuel</p> <p>B.total TTC : 127431</p> <p>C. couvertures de l'absidiole Sud-Est reprise des arases et des parements au-dessus</p> <p>Découverture compris arrachage des bois et ossatures, support, gravois</p> <p>Unités de main d'œuvre maçonnerie : nettoyage de parements Est croisillon</p> <p>Démolition de couverture lauze et de blocages au-dessus des voûtes</p> <p>Sur extrados, nettoyage et jointoientement avec refichages profonds</p> <p>Reprise en pierre de Lavoux de parements au-dessus de l'absidiole</p> <p>Reprise d° partielle de la corniche circulaire de l'absidiole</p> <p>Rejoints au mortier de chaux grasse sur vieille pierre, joints de 0.02 moy refichés à 0.07 prof</p> <p>Face Est du croisillon Sud</p> <p>Parements de l'absidiole</p> <p>Corniche et corbeaux</p> <p>Consolidation par coulis de la voûte, forme en vermiculite expansée (ép 0.25 moy), chape et produits bitumineux</p> <p>Fourniture et transport de lauzes taillées : surf. Eval. Compris déchets</p> <p>Façon de couverture circulaire en lauzes compris tailles d'ajustement et scellements</p>
--	---

	<p><i>Façon de rives en lauzes compris taille, réglage et scellements</i></p> <p><i>Façon de solins et ruellées sur couverture en lauzes</i></p> <p><i>C total TTC : 121 446</i></p> <p><i>D.choeur et face Est du clocher</i></p> <p><i>Echafaudages tubulaires verticaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>De pied : Sud, Nord</i> - <i>En bascule : Est clocher, Est chœur, Nord Chœur</i> <p><i>Découverture d'ardoises, arrachage des bois, dépose des ossatures du support, gravois : base escalier clocher</i></p> <p><i>Déduire escalier cir</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre maçonnerie</i></p> <p><i>Enlèvement des végétations parasites</i></p> <p><i>Démolition d'arases surmontant les corniches pierre</i></p> <p><i>Dépose de lauzes sans réemploi</i></p> <p><i>Démolition de blocages au-dessus des voûtes (ép moy 0.30)</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre sur pierre :</i></p> <p><i>Dépose pierre sans réemploi</i></p> <p><i>Corniche (2 ml env)</i></p> <p><i>Modillons 6 U</i></p> <p><i>Divers non moulurés</i></p> <p><i>Brossage et émoussage parements</i></p> <p><i>Dépose de pierre pour réemploi et recalage arases</i></p> <p><i>PV mouluré</i></p> <p><i>Raccords de petite dimension au brasier et à la chaux sur corniches et modillons</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 pour reprises en élévation par petites parties</i></p> <p><i>Au droit engravures</i></p> <p><i>Sur Est clocher</i></p> <p><i>Sur surmont (intérieur)</i></p> <p><i>Sur base escalier</i></p> <p><i>Sur face Sud chœur</i></p> <p><i>Sur face Est chœur</i></p> <p><i>Sur face Nord chœur</i></p> <p><i>Descente et enlèvement des gravois</i></p> <p><i>Cubes provenant des 3 articles précédents</i></p> <p><i>Fourniture, débit et transport de pierre neuve de Lavoux à grains</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve (dureté 10) suivant mode de métré MH</i></p> <p><i>Modillons, corniche, autres unis</i></p> <p><i>Pose de pierre unie en incrustement compris montage, fichage, etc</i></p> <p><i>Pose ou repose d° de pierre moulurée</i></p> <p><i>Sur pierres déposées et reposées, retailles partielles de lits ou de joints à la demande et jointoientement</i></p> <p><i>Rejointoientements au mortier de chaux grasse (joints 0.02 moy refichés à 0.07) sur vieille pierre non déposée</i></p> <p><i>PV parties moulurées</i></p> <p><i>Coulis de mortiers à la demande dans les blocages désorganisés</i></p> <p><i>Couvertures en lauzes</i></p> <p><i>Sur extrados des voûtes du chœur, rejoints compris refichages profonds et coulis à la demande</i></p>
--	---

<p><i>Sur rampants, formes en béton de vermiculite expansée, chape avec hydrofuge et application de produits bitumineux 3 couches</i></p> <p><i>Fourniture de lauzes compris déchets et façon de couvertures compris tailles d'ajustement et scellements</i></p> <p><i>Rives en lauzes</i></p> <p><i>Ruellées et solins</i></p> <p><i>Faitages en lauzes</i></p> <p><i>D total TTC 653 033</i></p> <p><i>E. croisillon Nord et face Nord du clocher</i></p> <p><i>Echafaudages 40/49</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>De pied : Est, Ouest</i> - <i>En bascule : côté Nord et Nord clocher</i> <p><i>Découverture d'ardoises, arrachage des bois, dépose des ossatures, support, enlèvement des gravois, bâchages</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre maçonnerie</i></p> <p><i>Enlèvement de végétation parasite</i></p> <p><i>Démolition d'arases surmontant les corniches pierre et de l'arase remontée du pignon Nord de l'absidiole</i></p> <p><i>Refouillement sur moellon pour reprise du pignon Nord</i></p> <p><i>Dépose de lauzes sans réemploi</i></p> <p><i>Démolition de blocages pour dégagement des reins de voûte (0.30 ép. Moy)</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre sur pierre</i></p> <p><i>Dépose de pierre par le dessus sans réemploi</i></p> <p><i>Corniche absidiole</i></p> <p><i>Corniche Est croisillon</i></p> <p><i>Corniche Ouest croisillon</i></p> <p><i>Modillons sur l'ensemble</i></p> <p><i>Divers au surplus</i></p> <p><i>Pour réemploi et recalage d'arases</i></p> <p><i>Parties unies, parties moulurées</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 pour reprises en élévation par petites parties</i></p> <p><i>Au droit des gravures</i></p> <p><i>Sur face Nord clocher</i></p> <p><i>Sur surmont (face intérieure)</i></p> <p><i>Sur face Est absidiole</i></p> <p><i>Sur face Nord absidiole</i></p> <p><i>Sur pignon Nord du croisillon</i></p> <p><i>Et chaînes d'angles</i></p> <p><i>Sur goutterot Ouest croisil.</i></p> <p><i>Descente et enlèvement des gravois</i></p> <p><i>Cubes provenant des 3 articles précédents</i></p> <p><i>Fourniture et pose en inscrustement de moellons durs 1 parement compris jointoient et toutes sujétions</i></p> <p><i>Fourniture, débit et transport de pierre de Lavoux à grains</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve (dureté 10)</i></p> <p><i>Modillons, corniches, autres parements unis</i></p> <p><i>Pose de pierre neuve unie en inscrustement compris montage, fichages, etc</i></p> <p><i>Pose ou repose de pierre unie en reprise simple</i></p> <p><i>Pose ou repose d° de pierre moulurée</i></p>

<p><i>Sur les pierres déposées er reposées, retailles partielles de lits et de joints et rejoointoientement chaux grasse</i></p> <p><i>Rejoints au mortier de chaux grasse (joints 0.02 moy refichés à 0.07) sur vieille pierre non déposée</i></p> <p><i>PV parties moulurées</i></p> <p><i>Rejoints d° sur moellons vieux du pignon Nord du croisillon, compris refichages profonds</i></p> <p><i>Coulis de mortiers à la demande dans les blocages désorganisés</i></p> <p><i>Couvertures en lauzes</i></p> <p><i>Sur l'extrados des voûtes du croisillon et de l'absidiole, rejoints, refichages profonds et coulis</i></p> <p><i>Sur rampants, formes en béton de vermiculite expansée, chape avec hydrofuge et application de produits bitumineux 3 couches</i></p> <p><i>Fourniture de lauzes compris déchets et façon de couverture en lauzes compris tailles d'ajustement et scellement</i></p> <p><i>Surface d° (3ème article)</i></p> <p><i>Rives en lauzes</i></p> <p><i>Ruellées et solins</i></p> <p><i>Faitage en lauzes</i></p> <p><i>E total TTC 538 634</i></p> <p><i>F couverture de la nef. Arases et reprises en façade Ouest du clocher</i></p> <p><i>Echafaudages tubulaires 40/49</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - De pied - En bascule : clocher, surf bât N. <p><i>Découverte de tuiles creuses, arrachage des bois, dépose des charpentes et ossatures bois de support, gravois, mise en place des bâches</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre maçonnerie</i></p> <p><i>Démolition des arases surmontant les corniches en pierre</i></p> <p><i>Dépose sans réemploi de couvertures en lauzes</i></p> <p><i>Démolition des blocages et dégagement des extrados des voûtes (0.30 ép moy)</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre pierre</i></p> <p><i>Dépose de pierre sans réemploi par le dessus</i></p> <p><i>Corniche Nord, Sud</i></p> <p><i>Modillons Nord, Sud</i></p> <p><i>Divers unis au surplus</i></p> <p><i>Dépose de pierre d° pour réemploi et reprise des arases</i></p> <p><i>Corniche</i></p> <p><i>Modillons</i></p> <p><i>Divers unis</i></p> <p><i>PV moulures</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 pour reprises en élévation</i></p> <p><i>Au droit des gravures</i></p> <p><i>Sur façade Ouest du clocher</i></p> <p><i>Sur face intérieure</i></p> <p><i>Du surmont</i></p> <p><i>Descente et enlèvement des gravois</i></p> <p><i>4ème article, 3ème article, 5ème article</i></p> <p><i>Fourniture, débit et transport de pierre neuve de Lavoux à grains</i></p>
--

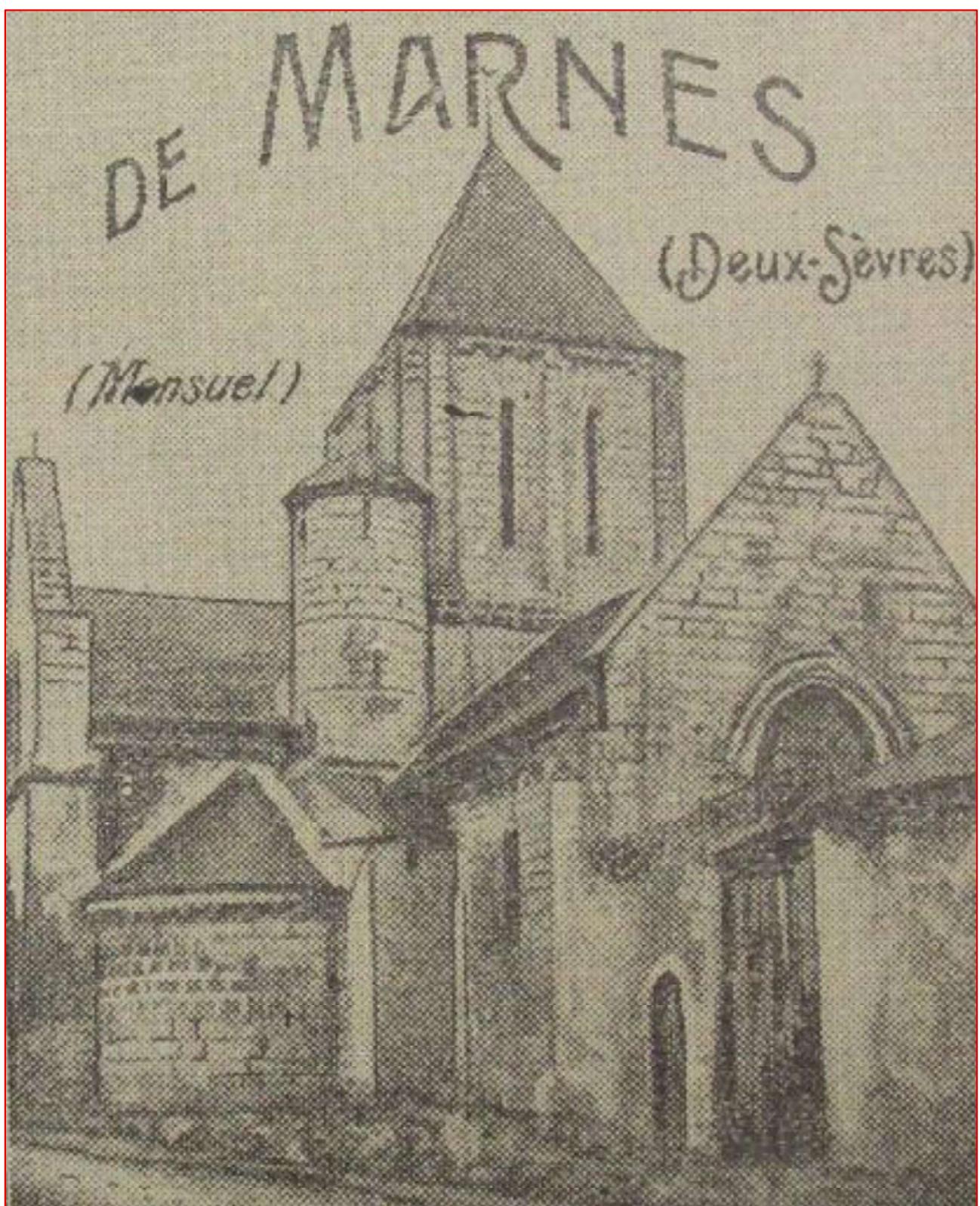
	<p><i>Taille de la pierre neuve (dureté 10)</i></p> <p><i>Modillons</i></p> <p><i>Corniche Nord, Sud</i></p> <p><i>Autres parements unis</i></p> <p><i>Pose de pierre unie en incrustement compris montages, fichages, etc</i></p> <p><i>Pose ou repose de pierre unie en reprise simple</i></p> <p><i>Pose ou repose d° de pierre moulurée</i></p> <p><i>Sur pierre déposées et reposées, retailles partielles de lits et de joints et jointoient à la chaux grasse</i></p> <p><i>Rejointoient au mortier de chaux grasse, joints 0.02 moy refichés à 0.07</i></p> <p><i>Face Ouest clocher</i></p> <p><i>Intérieur surmont</i></p> <p><i>Coulis de mortiers dans les parties désorganisées des blocages</i></p> <p><i>Couvertures en lauzes</i></p> <p><i>Sur l'extrados des voûtes, rejoointoient avec refichages profonds et coulis à la demande : surface d° 3^{ème} art.</i></p> <p><i>Sur les rampants, formes en béton de vermiculite expansée, chape 0.03 moy avec hydrofuge, application de 3 couches de produits bitumineux</i></p> <p><i>Fourniture de lauzes de pierre calcaire compris déchets et façon de couverture en lauzes, compris tailles d'ajustement et scellements : surface d° 3^{ème} art.</i></p> <p><i>Façon de rives en lauzes</i></p> <p><i>Façon de faitage en lauzes</i></p> <p><i>Ruellées et solins contre clocher et surmont</i></p> <p><i>F total TTC 1 101 600</i></p> <p><i>G murs goutterots de la nef et contreforts</i></p> <p><i>N.B. Les échafaudages sont prévus au § F ci-dessus</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre maçonnerie</i></p> <p><i>Piochement d'enduits sur moellons</i></p> <p><i>Dégarnissage de joints</i></p> <p><i>Refouillements pour reprises isolées en élévation (en. 10 % des surf.)</i></p> <p><i>Moellon sur fourni et posé en incrustement compris jointoient</i></p> <p><i>Refichage profond sur vieux moellons avant réfection des enduits</i></p> <p><i>Réfection d'enduits à pierre vue à la chaux grasse compris tous renformis</i></p> <p><i>Refouillements et évidements sur pierre de dureté 10 pour reprises par petites parties</i></p> <p><i>Soubassements</i></p> <p><i>Piédroits et appuis de baies en recherche</i></p> <p><i>Contreforts</i></p> <p><i>Glacis</i></p> <p><i>Corps en élévation</i></p> <p><i>Harpes</i></p> <p><i>Faces</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre sur pierre</i></p> <p><i>Brossage et émoussage de parements</i></p> <p><i>Dépose de pierre pour réemploi avec refouillements partiels au droit des pierres à remplacer</i></p> <p><i>Raccords de petite dimension au brasier avec goujonnage éventuel</i></p> <p><i>Enlèvement des gravois : 1^{er} art., 5^{ème} art, 6^{ème} art</i></p> <p><i>Fourniture, débit et transport de pierre neuve de Lavoux à grains</i></p>
--	--

	<p><i>Cube d° (5^{ème} art)</i></p> <p><i>Taille de la pierre neuve</i></p> <p><i>Pose de pierre neuve</i></p> <p><i>Pose de pierre unie en incrustement compris montage, fichage, etc</i></p> <p><i>Pierre vieille</i></p> <p><i>Pierre neuve</i></p> <p><i>Sur les pierres déposées et reposées, retaillé de lits et de joints et jointoientement à la chaux grasse</i></p> <p><i>Sur vieille pierre non déposée, rejoointolements au mortier de chaux grasse, joints de 0.02 larg moy, refichés à 0.07 prof réd :</i></p> <p><i>Parements pierre entre contreforts : 25.00 m2</i></p> <p><i>Piédroits et appuis de baies, arcs : 20.00</i></p> <p><i>Contreforts</i></p> <p><i>Glacis</i></p> <p><i>Corps</i></p> <p><i>Coulis de mortiers dans les parties désorganisées des blocages</i></p> <p><i>Remplacement des grillages de protection hors service plaqués sur les maçonneries, par des grillages s'inscrivant dans les baies romanes</i></p> <p><i>G total TTC 507 687</i></p> <p><i>H. façade occidentale</i></p> <p><i>Echafaudages 40/49 en 1^{ère} installation, loués jusqu'à 3 mois</i></p> <p><i>Pour étanchéité du couronnement, dépose de pierre moulurée pour réemploi, façon d'une chape étanche au mortier gras avec incorporation d'hydrofuge et repose du couronnement avec remplacement des pierres irrécupérables (env 10 %)</i></p> <p><i>Pour reprises isolées sur parements en élévation refouillements, gravois, reprises en incrustement en pierre neuve de Lavoux compris toutes PV</i></p> <p><i>Rejointolements au mortier de chaux grasse sur vieille pierre, joints de 20 mm moy refichés à 0.07 prof réd.</i></p> <p><i>PV intrados d'arcs</i></p> <p><i>Jointoientements d° à 0.05 prof sur couronnement</i></p> <p><i>Déposé et reposé</i></p> <p><i>PV moulures</i></p> <p><i>Coulis de mortiers pour consolidation de blocages</i></p> <p><i>Unités de main d'œuvre sur pierre</i></p> <p><i>Nettoyage, brossage et émoussage de parements pierre</i></p> <p><i>Raccords divers de petite dimension au brasier de pierre et à la chaux avec goujonnage éventuel</i></p> <p><i>H total TTC 95 563</i></p> <p><i>Totaux : 3.740.045 TTC »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/80/465/451-3766, rapport de l'ACMH Pierre Bonnard et estimation sommaire</i></p> <p><i>Archives de la mairie, rapport de l'ACMH Pierre Bonnard et estimation sommaire</i></p>
14 juillet 1988	Bordereau d'envoi de l'Inspecteur des Monuments Historiques Bernard Brochard au Conservateur Régional des Monuments Historiques : « L'église de Marnes reste un peu oubliée et souffre de voisinage de la très belle abbatiale de Saint Jouin. Elle n'en possède pas moins une très belle architecture qui est mise en valeur par des abords pittoresques. Le principal mal dont elle souffre est l'envahissement de l'humidité provoqué par le mauvais état des couvertures et le manque d'assainissement périphérique. »

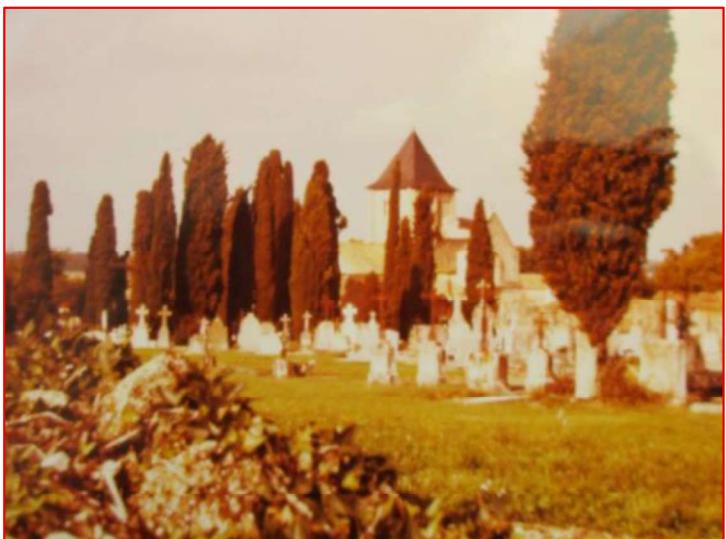
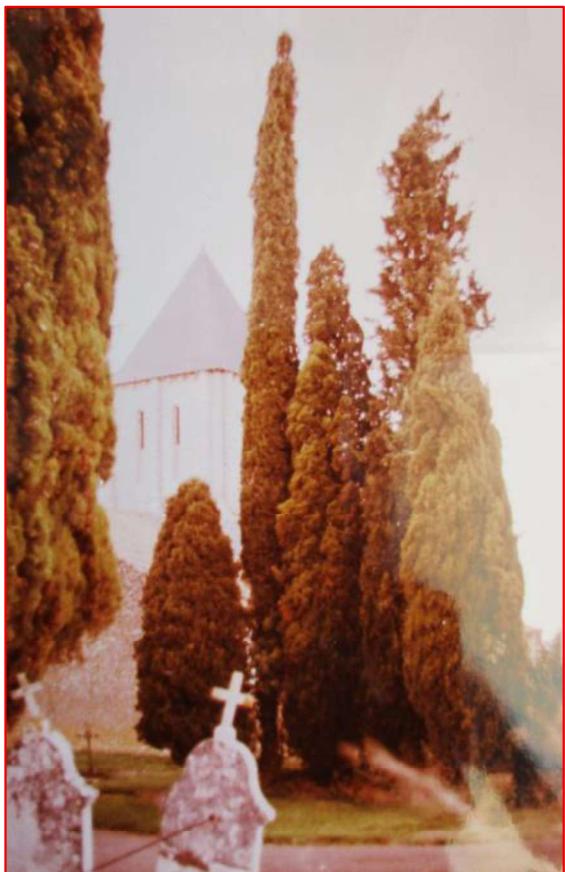
	<p><i>L'objet de cette étude concerne la réfection des couvertures. De nombreuses traces indiquent qu'elles étaient à l'origine en lauzes et théoriquement, il serait souhaitable de les rétablir puisqu'on redonnerait ainsi à ce monument son homogénéité primitive qui en dehors de ces toitures a été peu altérée. Si en raison des disponibilités financières modestes de cette petite commune, cette « restauration » se révèle trop onéreuse, la reconduction des dispositions actuelles serait un moindre mal, en prenant soin de remplacer les ardoises par de la tuile plate sur le chevet et d'améliorer la terminaison des rives. Peut-être pourrait-on aussi dégager l'absidiole Nord et lui mettre une couverture particulière ? De toute façon les témoins anciens seraient conservés. Enfin il faudrait décaisser les bases des murs de chevet côté Sud qui semblent actuellement enterrées. Cela pourra être fait avec l'installation du drainage extérieur. Plus tard, il faudra envisager l'enlèvement des faux-peints à l'intérieur, faire les vitraux, nettoyer le retable et restaurer sa toile centrale. Notons que sur les plans ne figurent pas l'élévation du chevet ni celle du côté Nord. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/80/465/451-3766, bordereau d'envoi Archives municipales, bordereau d'envoi</i></p>
8 novembre 1988	<p>Lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'Inspecteur Général des Monuments Historiques B. Fonquernie :</p> <p><i>« Il est proposé de rétablir selon ses dispositions originelles les couvrements de l'édifice. Compte tenu de sa grande qualité architecturale, le recours au matériau initialement mis en œuvre est indispensable. Par ailleurs, il serait utile pour établir et chiffrer le projet d'assainissement de l'édifice, de connaître l'altitude de l'assiette des fondations et vérifier les niveaux extérieurs anciens qu'il importera également de rétablir. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives de la MPP, E/80/465/451-3766, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'Inspecteur Général des Monuments Historiques B. Fonquernie Archives municipales, lettre adressée au Directeur Régional des Affaires Culturelles de la part de l'Inspecteur Général des Monuments Historiques B. Fonquernie</i></p>
17 août 1989	<p>Lettre adressée au Ministre de la part de Jean De Gaulle : « Je me permets d'appeler votre attention sur le cas de Monsieur Gilles Baudron, Maire de Marnes (Deux-Sèvres) qui souhaiterait obtenir une subvention pour la réfection de l'église locale. Cette magnifique église du XIIe siècle, d'une très belle architecture, de surcroit mise en valeur par un environnement pittoresque, se trouve en effet dans un état qui requiert des travaux dans les meilleurs délais. Bien que sa stabilité paraisse assurée, elle souffre de l'envahissement progressif de l'humidité, dû au très mauvais état de la couverture, qui est à refaire, et au manque d'assainissement périphérique. S'agissant de la couverture, de nombreuses traces indiquent qu'elle était à l'origine en lauzes. Aussi, serait-il souhaitable qu'elle puisse être rétablie dans sa situation d'origine afin de redonner au monument son homogénéité primitive. S'agissant de l'assainissement il convient de réaliser un drainage efficace sur l'ensemble du pourtour de l'église.</p> <p>Ce sont là les travaux les plus urgents, mais leur coût prévisionnel, de l'ordre de 5 millions de francs, excède largement les modestes disponibilités financières de cette petite commune de 250 habitants, étant entendu qu'il conviendra par la suite d'envisager un programme de restauration intérieure. Un plan de financement sur plusieurs années apparaît donc</p>

	<p><i>nécessaire. Aussi, compte tenu de ces éléments, il me serait particulièrement agréable que vous puissiez faire étudier avec un maximum de bienveillance la possibilité d'octroyer à la commune de Marnes les fonds qui lui permettraient de préserver son église. Une telle subvention pourrait à mon sens s'inscrire dans le cadre de la loi de programme quinquennal relative au patrimoine monumental, qui avait pour objet la restauration et la mise en valeur des monuments classés ou inscrits dont l'état nécessite des travaux importants. Les églises romanes constituant l'un des fleurons du patrimoine artistique Deux-Sévrien, je suis persuadé que ce courrier retiendra toute votre attention. Vous en remerciant, je vous saurai gré de me tenir informé de la suite qu'il vous sera possible de réservier à cette requête. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée au Ministre de la part de Jean De Gaulle</i> <i>Archives de la MPP, E/80/465/451-3766, lettre adressée au Ministre de la part de Jean De Gaulle</i></p>
9 octobre 1989	<p>Lettre adressée à Jean De Gaulle de la part de Jack Lang : « <i>Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la restauration de l'église de Marnes (Deux-Sèvres), qui est classée parmi les monuments historiques. J'ai pris bonne note de ce dossier et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la sauvegarde du patrimoine de votre région. Ce dossier ayant fait l'objet d'une étude préalable nécessaire désormais avant toute demande de programmation financière, j'ai demandé au Préfet de la Région Poitou-Charentes d'étudier la possibilité d'inscrire une première tranche de travaux de couverture au programme de 1990, qui sera établi par la Conférence Administrative Régionale. Mon service régional vous tiendra informé de la décision qui aura pu être prise à ce sujet. »</i></p> <hr/> <p><i>Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, lettre adressée à Jean De Gaulle de la part de Jack Lang</i> <i>Archives de la MPP, E/80/465/451-3766, lettre adressée à Jean De Gaulle de la part de Jack Lang</i></p>

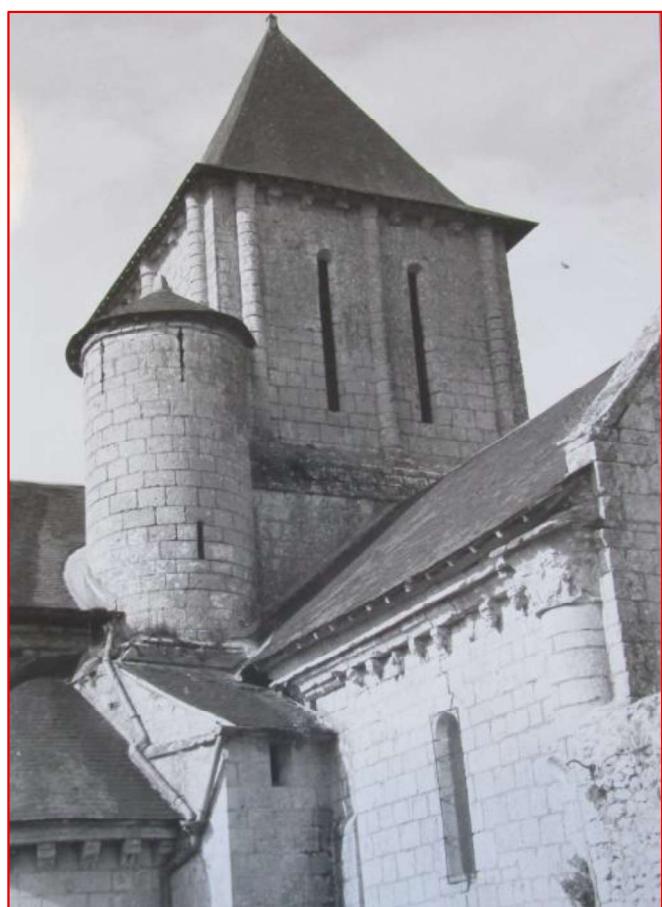
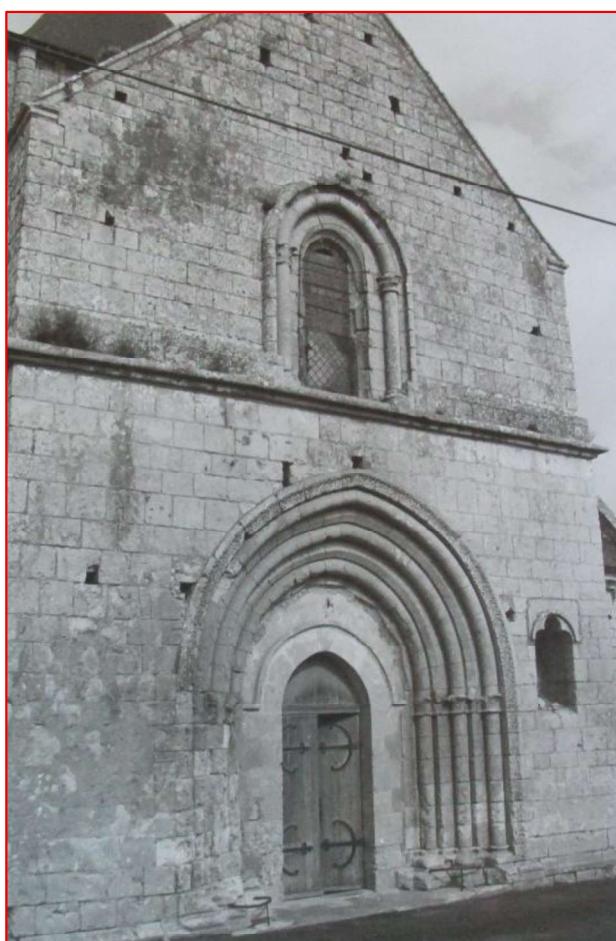
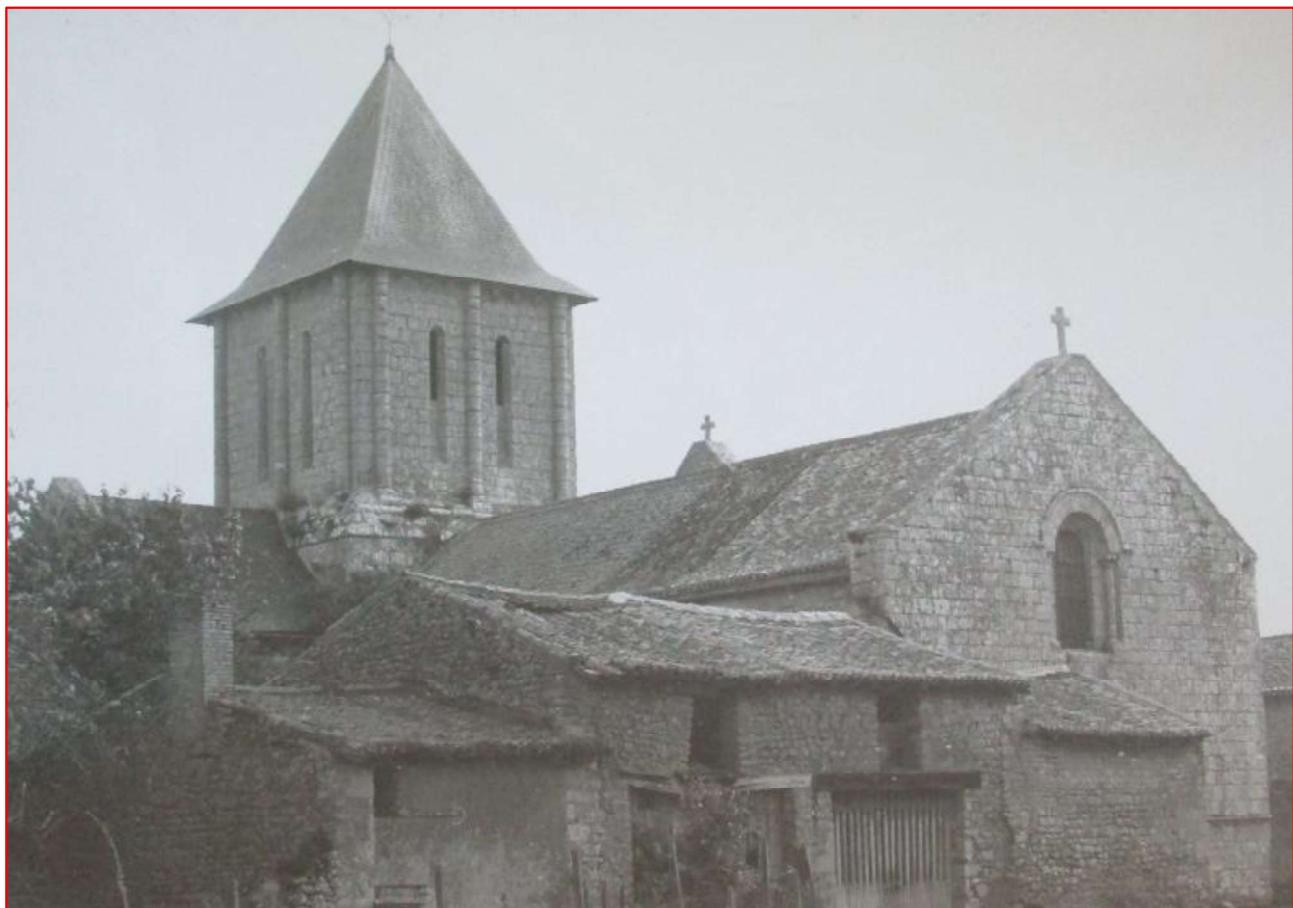
Iconographies, seconde moitié du XXe siècle



Archives du diocèse de Poitiers, Q2 2-2, bulletin paroissial, mai 1956



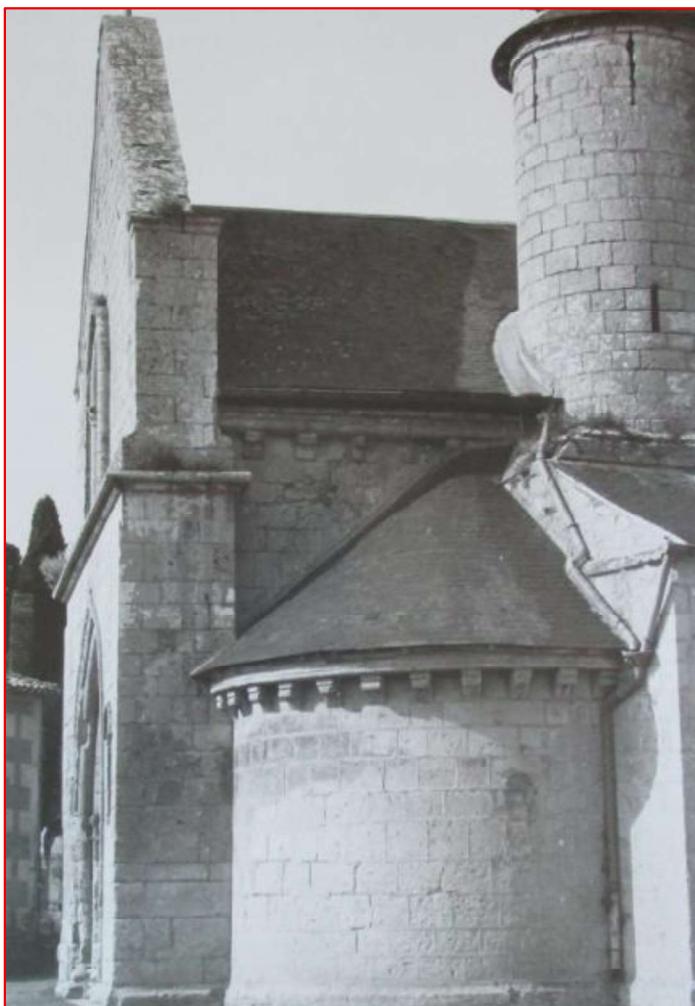
Archives de l'UDAP, photographies de l'église de Marnes, non datées

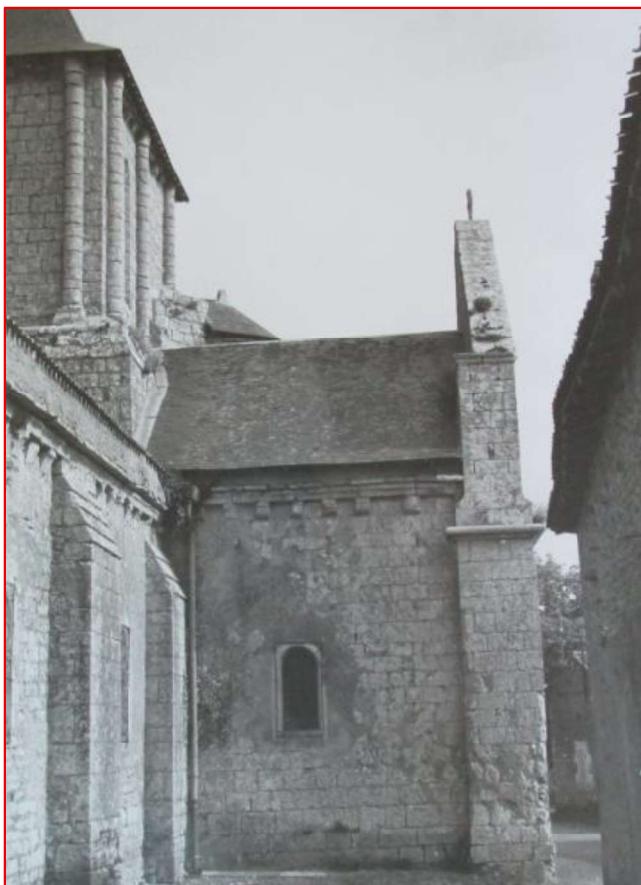


En haut et en bas à gauche : Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, photographies d'octobre 1982
En bas à droite : Archives de la DRAC, photographie, octobre 1982



Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46,
photographie d'octobre 1982
En haut : portail de l'église





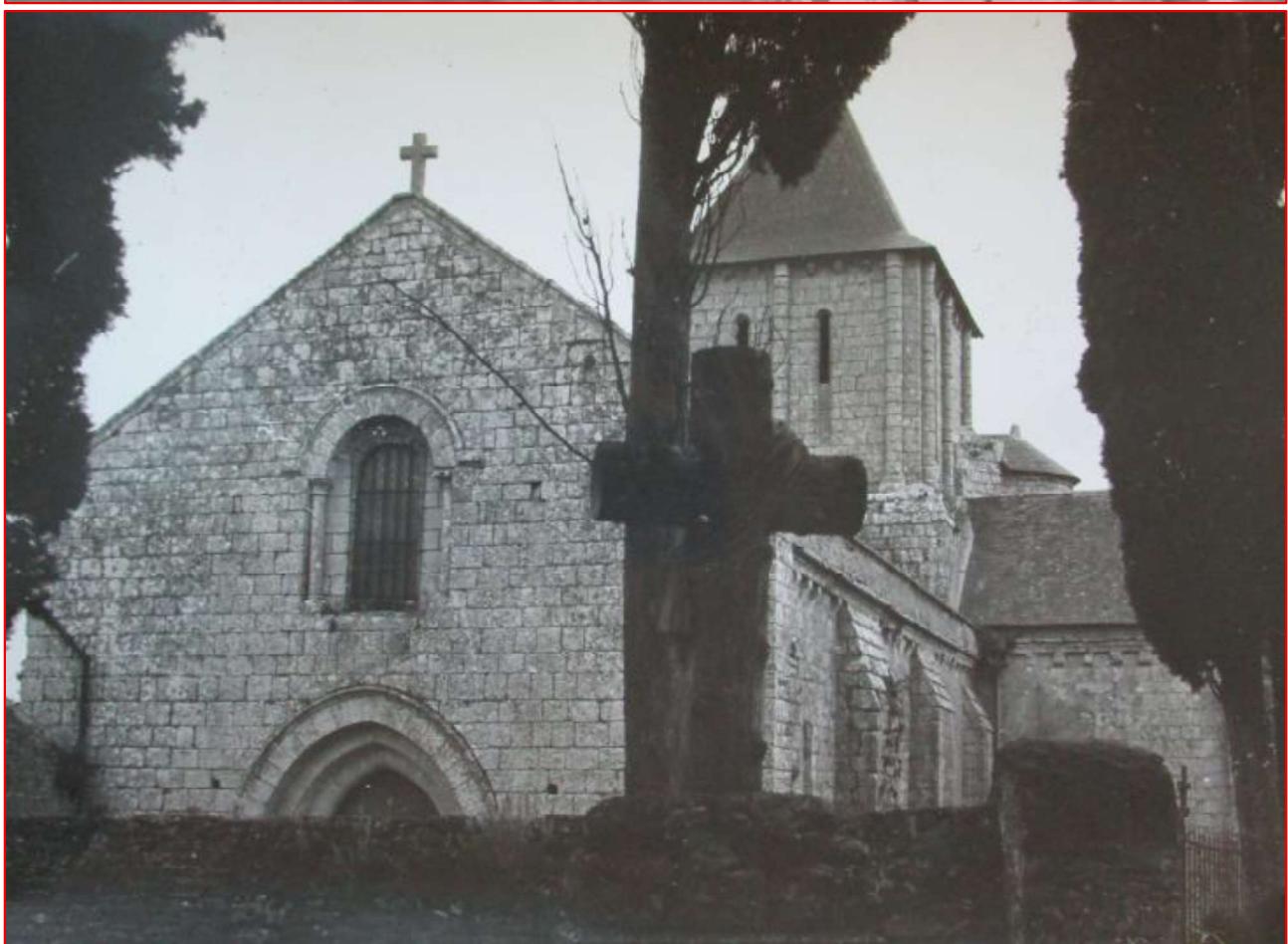
Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, photographies octobre 1982



Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, photographies d'octobre 1982



Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, photographies d'octobre 1982



Archives départementales de la Vienne, 2358 W 46, photographies d'octobre 1982



Cartes postales, Delcampe, non datées

La signature de la carte du haut permet de la dater entre 1935-1968 et celle du bas entre 1968 et 1984.

Photographies, *par Jacques Mallet, seconde moitié du XXe siècle*

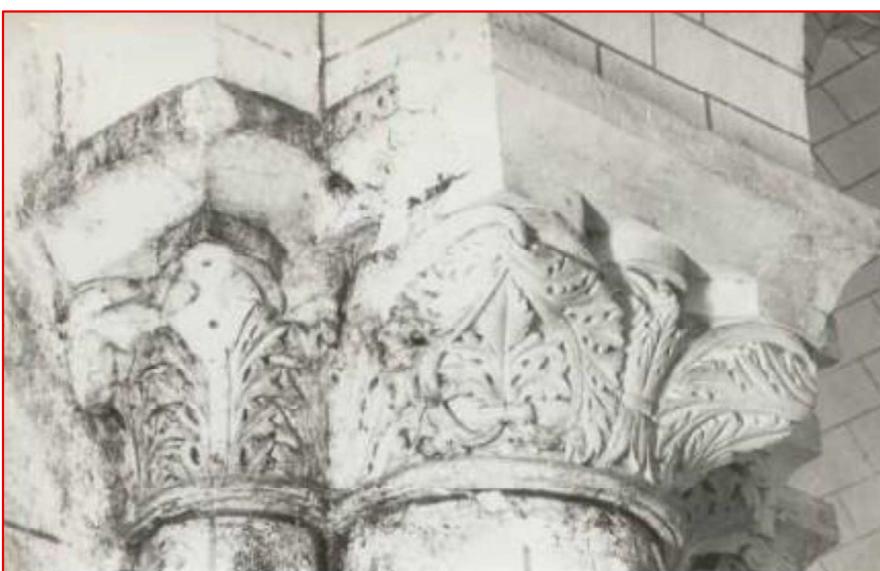


Fond Jacques Mallet, en ligne sur Commulysse, bibliothèque patrimoniale Angers
(légendes reprises du fond)

En haut : ensemble Sud-Est

Au milieu : chapiteau du pilier Nord-Ouest du transept (du transept)

En bas : chapiteaux du pilier Sud-Est du transept (du transept)



Fond Jacques Mallet, en ligne sur Commulysse, bibliothèque patrimoniale Angers (légendes reprises du fond)

En haut : chapiteau Sud-Est du chœur

Au milieu : chapiteaux du pilier Sud-Ouest du transept (de la nef)

En bas : chapiteaux du pilier Sud-Est du transept (du croisillon Sud)



Fond Jacques Mallet, en ligne sur Commulysse, bibliothèque patrimoniale Angers (légendes reprises du fond)
En haut : chapiteaux Est et archivolte du portail Sud
En bas : modillons de l'abside Sud